

## PROCES VERBAL

Le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni le 04 novembre 2019 à 18H00, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire de MERIGNAC, par suite d'une convocation en date du 29 octobre 2019.

### PRESENTS : 39

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, Gérard CHAUSSET, Cécile SAINT-MARC, Jean Marc GUILLEMBET, Anne-Eugénie GASPARD, Daniel MARGNES, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël GIRARD, David CHARBIT, Fatou DIOP, René SABA, Mauricette BOISSEAU, Jean Claude PRADELS, Michèle COURBIN, Jean-Michel BERTRAND, Claude MELLIER, Alain CHARRIER, Martine BERJOT, Lionel AZOUGALHI, Monique POITREAU (jusqu'à la délibération 2019-099), Léna BEAULIEU, Valéry LAURAND, Marie-Christine EWANS, Pierre GIRARD, Gwenaëlle GIRARD, David VALADE, Patrice SOUCHAL, Alain LAMAISON, Stéphane GASO, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Christophe VASQUEZ, Catherine TARMO, Elisabeth LACROIX, Jean Pierre BRASSEUR, Marie Noëlle VAILLANT, Philippe BRIANT

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 8

Mesdames, Messieurs : Marie RECALDE à Thierry TRIJOULET, Régine MARCHAND à Alain CHARRIER, Joëlle LEAO à Jean Marc GUILLEMBET, Bernard LE ROUX à René SABA, Martine CHAPEYROU à Daniel MARGNES, Monique POITREAU à Martine BERJOT (à compter de la délibération 2019-100), Mélanie SARGEAC à Cécile SAINT-MARC, Catherine DARTEYRE à Michèle COURBIN, Rémi COCUELLE à Christophe VASQUEZ

### ABSENTS : 2

Mesdames, Messieurs : Marie CHAVANE, Jean Luc AUPETIT

### SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Marc GUILLEMBET

\*\*\*\*\*

### **Intervention de M. Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole, sur les projets et les enjeux métropolitains**

**Monsieur le Maire** débute le Conseil Municipal par une première partie qui est tout à fait extraordinaire puisqu'il a la chance d'accueillir le Président de la Métropole, Monsieur Patrick BOBET.

Il ouvre le Conseil en indiquant que Jean-Marc GUILLEMBET sera le Secrétaire de séance et propose de dérouler les questions habituelles après le débat avec le Président de la Métropole. Il précise également qu'une motion sera présentée par le Groupe Communiste sur Conforama.

Il s'adresse au Président de la Métropole pour lui dire combien le Conseil Municipal de Mérignac est heureux et fier de le recevoir. Il avait déjà reçu son prédécesseur à deux reprises. Ce dernier était venu ici, une fois dans le cadre d'une tournée générale que M. ANZIANI avait effectuée avec lui dans un certain nombre de Conseils Municipaux, dont celui du Bouscat d'ailleurs, et une autre fois.

Le Conseil Municipal est heureux, d'abord parce qu'il existe de bonnes relations entre la Ville de Mérignac et la Métropole, et ensuite parce que Mérignac ne peut pas se faire sans la Métropole - il dit parfois que la Métropole ne peut pas se faire non plus sans Mérignac. Leurs destins sont forcément croisés. Il tient également à saluer les collaborateurs de M. BOBET, M. Éric ARDOUIN et deux autres personnes de son cabinet qui sont présentes. Il les remercie d'être ici.

Il ignore si la Métropole est l'avenir des communes, mais en tous cas, c'est une partie essentielle des communes. Quelque chose de tout à fait unique a été inventé ici, et cela a été vérifié encore l'autre jour, qui est cette mutualisation à la carte. Sacrée invention. Nulle part en France la mutualisation à la carte n'a été faite. Selon lui, c'est un succès sur le plan des communes puisqu'un très grand nombre de communes, 18, sont montées dans le train de la mutualisation et puis, c'est un succès sur le plan financier. C'était la grande interrogation. Les communes font des économies grâce à la mutualisation et la Métropole réussit à exploiter d'absorber ces dépenses supplémentaires pour elle, grâce à sa gestion et à la productivité qu'elle a pu mettre en place au sein de la Métropole. Donc, c'est aujourd'hui gagnant/gagnant, à la fois pour les Villes et à la fois pour la Métropole. C'était un travail très difficile à mettre en place avec Alain JUPPE et maintenant avec M. BOBET, mais c'est un travail qui devrait aboutir à des succès.

Il ajoute que la Métropole a toujours de grands défis dont le plus grand est peut-être celui de la mobilité. Il n'en sera jamais assez fait sur la mobilité parce qu'il n'y a pas une solution miracle, mais un ensemble de solutions. Ils ont peut-être pris du retard. Il ne sait pas si au fond c'est la Métropole qui a pris du retard ou si c'est tout simplement le développement, la vie économique, la vie sociale qui ont été plus rapides que la Métropole, mais à un moment donné, il y a un décalage entre le dynamisme de la Métropole et un certain nombre d'investissements. Sur la mise à 2 fois 3 voies de la rocade, c'est quelque chose qu'ils auraient dû faire depuis longtemps.

Donc, la mobilité reste un grand enjeu. Il le voit bien ici à Mérignac. La DUP sur le tramway a fait l'objet d'un recours dernièrement par une association. Il regrette ce recours. Il ne voit pas son sens, il ne voit pas son intérêt et en tous cas, il ne voit pas l'intérêt pour les habitants que, de nouveau, un recours puisse pénaliser la DUP et la mise en place d'un tramway qui était déjà prévu pour 2022 et autour de ce tramway, de tout un écosystème car c'est le tramway et tout ce qui va autour, y compris en termes de cheminements piétonniers, de pistes cyclables, de transports en commun et de bien d'autres choses comme du stationnement et une autre vision du mariage entre la mobilité et la nature qui est très importante sur l'ensemble de ce secteur et de la ville.

Il existe d'autres enjeux comme le stade nautique. Il se félicite qu'ils aient trouvé une majorité très nette à la Métropole pour voter un stade nautique d'intérêt métropolitain. Ce n'était pas gagné d'avance. Il y avait des équipements d'intérêt métropolitain qui étaient mis en place par la loi. La candidature de Mérignac a été acceptée et aujourd'hui, ils sont dans un travail très précis avec les services, mais également avec Agnès VERSEPUY qui suit ce dossier à la Métropole, pour faire en sorte que ce stade nautique sorte dans les délais, 2022-2023, 2023 plutôt, et sorte dans des conditions financières qui soient bonnes pour tout le monde. Bonnes pour la Métropole qui a financé une enveloppe, et il est de ceux qui veillent à ce que cette enveloppe ne soit pas dépassée, et bonnes pour la Ville qui a également des équilibres à faire valoir et qui souhaite maintenir les équilibres actuels en matière de dépenses de fonctionnement sur le stade nautique.

Il existe la question de l'OIM. Il remercie le Président parce qu'à de multiples reprises, il a indiqué qu'effectivement, c'était une question qui peut-être n'avait pas été suivie avec suffisamment d'attention à la Métropole. Il y a les quelques Maires qui sont directement impliqués sur le territoire de l'OIM qui sont présents, mais peut-être que vu de Mériadeck, on ne s'apercevait pas que l'OIM est le principal bassin d'emploi de toute la nouvelle Région Aquitaine. Ce n'est pas rien. C'est générateur d'emplois et c'est une très grande chance pour l'ensemble de l'agglomération.

Il faut assurer la mobilité et il n'est pas de ceux qui veulent ralentir le développement parce qu'il pense que cela n'a pas de sens. Ils peuvent toujours dire aux entreprises de s'installer plutôt à Cenon, à Floirac à Angoulême ou à Pau. Les entreprises s'installeront là où elles y trouveront un intérêt. Si elles ne peuvent pas s'installer ici, il y a des chances qu'elles aillent plutôt dans un endroit où il y aura un aéroport, donc plutôt à Toulouse ou à Nantes que dans une autre ville de la grande Aquitaine.

Il ne faut pas être malthusien. C'est le terme qu'Alain JUPPE employait. Il refusait tout malthusianisme et il était tout à fait d'accord avec cette vision dynamique, mais en même temps, il faut accompagner le développement de la Métropole. Il faut l'accompagner en matière de logements. A Mérignac, ils essaient d'être de bons élèves. Ils ont un programme, 50 000 logements, et le suivent avec beaucoup d'attention. Ils évitent, malgré tout ce qui peut être dit, toute densification. Les gens ne comprennent pas ou ne veulent pas comprendre que parfois, la densification leur est imposée parce qu'il y a des gens qui vendent des terrains et d'autres qui les achètent ensuite à des prix qui dépassent toutes les limites et ici, la Ville prend sa part dans les 50 000 logements avec de beaux projets et il remercie également la Métropole et la Fab parce qu'à chaque fois, ce sont des projets qui sont accompagnés en matière de nature. Pas de construction s'il n'y a pas de nature en ville, s'il n'y a pas des cheminements doux, s'il n'y a pas des pistes cyclables, s'il n'y a pas des arbres qui sont plantés. C'est une condition qu'il a émise et qui a été acceptée par les uns et les autres.

Il termine en disant que Mérignac a cette autre particularité d'avoir beaucoup de squats. Le Secrétaire Général de la Préfecture le lui faisait remarquer. La Ville veut prendre sa part dans l'accompagnement des gens du voyage et donc, une solution d'aire de grand passage a été proposée. Elle met du temps à se mettre en place, mais Mérignac tiendra ses engagements sur l'aire de grand passage. Il sait combien la question est difficile.

Mérignac tiendra également ses engagements sur l'emplacement temporaire d'insertion en ce qui concerne les Roms. Une proposition a été faite et elle est maintenue. Cela a été arbitré dans le bureau d'Alain JUPPE pour que cet emplacement temporaire soit maintenu. Il existe par ailleurs de très nombreux squats avec une position qui est très ferme, c'est-à-dire qu'il ne souhaite pas que la ville de Mérignac devienne un lieu où l'on ne voit que des gens qui vivent dans des conditions d'hygiène déplorables qui ne sont pas acceptables, ni pour eux, ni pour ceux qui les entourent et donc, il faut être très ferme.

En même temps, il ne peut que déplorer qu'il n'y ait pas un statut du débouté du demandeur d'asile. C'est une question dont il avait parlé avec le Préfet qui est chargé de toutes ces questions-là dans toute la France. Un débouté du droit d'asile, comme il ne sera pas reconduit immédiatement à la frontière, est-ce qu'on le laisse dehors vivre comme il peut avec ses enfants ? En Allemagne, il existe un statut jusqu'à temps que le débouté soit reconduit à la frontière, ce qui peut prendre plusieurs mois, voire plusieurs années parfois.

C'est un vaste programme que celui de la Métropole. De son point de vue, la Métropole n'en est qu'à son début. Il partage avec Patrick BOBET la même vision de la commune qui doit rester l'entrée de la Métropole et la commune qui ne doit pas être soumise à la Métropole. Il doit exister un partenariat très profond entre les communes et la Métropole. En tous cas, pour les habitants, la commune est d'abord la première réalité politique et c'est à eux d'expliquer que la Métropole est ensuite un magnifique véhicule pour faire avancer les projets des Villes.

Il a été trop long, mais il souhaitait formuler ces quelques mots.

**M. BOBET** remercie tout d'abord Monsieur le Maire pour son invitation et remercie l'ensemble de son Conseil Municipal pour son accueil tout à fait chaleureux. Quand on est à Mérignac, on se sent aussi chez soi. Il lui est très agréable de le lui dire et de le constater surtout.

Il rappelle à ceux qui l'ignoraient peut-être le rôle de Monsieur le Maire et de Monsieur le Premier Vice-président de la Métropole, en termes de délégation à la mutualisation. Il y a fait un travail remarquable. Ils ont beaucoup travaillé ensemble parce qu'avant d'être Président, M. BOBET était Vice-président aux finances. Qui dit mutualisation dit beaucoup de choses à mettre en place sur le plan financier, d'échanges à la fois de services, mais aussi de moyens humains et financiers et donc, à ce titre, ils ont beaucoup travaillé tous les deux pour que ceci se passe dans le meilleur des mondes possible et avec le meilleur équilibre et la plus grande équité possible sur le plan financier.

Il tenait à rappeler ces relations cordiales et étroites qu'ils ont entretenues. Selon lui, ils ont bien travaillé ensemble et ces relations n'ont pas changé depuis qu'il est devenu Président. Il a souhaité ne rien changer du tout dans leur fonctionnement.

Il tient à rappeler comment il voit la cogestion à la Métropole. Il considère qu'il y a un temps pour tout. Il y a un temps pour le combat politique, pour les campagnes électorales. C'est le temps que les uns et les autres connaissent en tant qu'élus. Et une fois passée l'élection, il y a un temps pour travailler ensemble. La cogestion de la Métropole leur donne un bon exemple de travail d'élus qui sont d'horizons différents sur le plan politique, qui le revendiquent et qui le vivent au quotidien, mais qui sont capables de se retrouver sur des dossiers communs et sur des projets partagés, sur des desseins qui sont tout à fait attendus des concitoyens.

Il rappelle qu'il est un fervent défenseur de la cogestion intelligente telle qu'elle a été proposée à Bordeaux par Jacques CHABAN-DELMAS pour commencer, relayé par Michel SAINTE-MARIE que tous ici ont bien connu, et Alain JUPPE qui a pris tout son lot de cette cogestion équilibrée parce qu'il considère, aussi bien dans les Villes qu'à la Métropole, qu'une fois qu'on est élu, on est élu à plein temps et dans sa globalité. Un élu, qu'il soit de la minorité ou de la majorité, est un élu avant tout. On lui doit tout le respect, toute l'écoute et un traitement comme on traiterai tout élu quel qu'il soit, encore une fois minorité comme majorité. A la Métropole, il tient à le dire à nouveau, la cogestion fait que tous les élus sont écoutés, tous les élus sont importants. Leur parole est portée, écoutée et il en est tenu compte. Il suppose qu'il en est de même dans les Villes. C'est le cas au Bouscat et il est certain qu'il en est ainsi à Mérignac.

La mutualisation a été évoquée par Monsieur le Maire. Il la connaît par cœur puisque c'est sa délégation à la Métropole.

Pour en dire un peu plus sur ce qui a été leur originalité à la Métropole de Bordeaux, dès 2016, le processus de mutualisation services communs a été enclenché. 15 communes, dont Mérignac - et le Bouscat également - sont entrées dans le service commun. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 21 communes auront mutualisé tout ou partie des compétences ou des domaines mutualisables. Cela représente plus des deux tiers de la Métropole en termes d'habitants. Cela a été compliqué, un vrai tsunami en termes de ressources humaines, masse salariale. La Métropole est passée en une nuit, entre le 31 décembre 2015 et le 1<sup>er</sup> janvier 2016, de 3 000 à 5 000 agents environ. Mérignac a beaucoup mutualisé, de mémoire 142 agents dans 10 domaines différents, ce qui lui coûte 10 M€ de compensation. Pour le Bouscat, c'est 6 M€.

Pour les résultats de cette mutualisation, comme toujours, il existe des zones d'ombre et de lumière. C'est en demi-teinte. Malgré tout, c'est globalement plutôt satisfaisant pour plusieurs raisons. D'abord parce que Bordeaux-Métropole a été la seule Métropole, avec Nancy, à proposer cette mutualisation à la carte. Le fait de la proposer à la carte était la meilleure manière d'avoir un maximum de Villes qui répondent. Si tout avait été imposé de manière autoritaire, il est évident que cela ne se serait pas passé ainsi. C'est une des raisons de satisfaction de la part des communes et des élus. De plus, la possibilité de faire chaque année une révision du niveau de services est une bonne méthode de manière à réadapter la demande. Ici à Mérignac, il y a un an et demi, à l'été 2017, il avait été constaté qu'en termes de proximité, en termes de réactivité, ce n'était pas tout à fait parfait et que les services de la Métropole ne rendaient pas le service qui en était attendu en termes de réactivité immédiate et de proximité. M. BOBET avait souligné que ce n'était peut-être pas le métier de la Métropole. Ce n'est pas dans ses gènes. Dans leurs Villes, quand ils ont « sous la main » des agents qui sont prêts à répondre aux demandes d'élus, Maires en particuliers, sur une demande très précise telle qu'un trottoir à reprendre ou une mise en sécurité ou un trou à reprendre sur la chaussée, c'est pratiquement fait dans la demi-journée. Or, ce n'est pas le cas aujourd'hui avec la Métropole parce que ce n'est pas tout à fait son ADN et même si a été mise en place avec le Directeur Territorial, M. PERICHOU, l'ultra-proximité, ce n'est pas tout à fait ça.

En revanche, parce qu'il faut également voir les choses du bon côté, la force de frappe de la Métropole n'a rien à voir, même avec Mérignac qui est une très grande ville, la 2<sup>ème</sup> Ville de la Métropole et, de mémoire, la 3<sup>ème</sup> Ville de toute l'Aquitaine...

**Monsieur le Maire** précise qu'elle est la 6<sup>ème</sup> Ville.

**Monsieur le Président** souligne que c'est une très grande ville malgré tout. Toutefois, quand la Métropole arrive avec sa force de frappe en termes de propreté, de voirie, d'espaces verts, quand il y a de grands événements, ils font ce qui ne pourrait pas être fait par les communes. Globalement, cette satisfaction est tout à fait au rendez-vous et c'est une bonne chose.

Deuxième aspect en termes d'économies, les communes font des économies. Il suppose que les élus connaissent le mécanisme, mais peut-être pas forcément le public. Très simplement, quand on mutualise un service, on mutualise des femmes et des hommes, mais également des moyens financiers. On mutualise des moyens financiers, mais on paye l'équivalent du service au temps T ou au transfert. Ensuite, c'est la Métropole qui prend en charge la dynamique des charges, l'augmentation des salaires qui, année après année, mois après mois, se fait. Ad vitam aeternam, la Ville a son attribution de compensation qui est gelée, qui est bloquée. Bien évidemment, c'est une économie pour les communes. Quand on mutualise 142 personnes, bien sûr, la dynamique de charges sur 142 personnes pèse assez vite pour la Métropole, mais s'allège largement pour la Ville.

La bonne nouvelle, c'est que la Métropole gagne également en redéployant, en gagnant sur une valeur d'échelle et également en redistribuant mieux les rôles de chacun. Cette situation est aussi bénéfique pour la Métropole et finalement, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, dans la mesure où les Villes y gagnent très nettement et où la Métropole y gagne un peu moins. Une étude comparative a été menée par l'INET qui est l'équivalent de l'ENA, version territoriale. Ce sont des jeunes étudiants qui sont de très haut niveau et qui ont fait, pour un groupe d'entre eux pour leur fin d'études, un travail sur la comparaison entre les Métropoles et leur manière de mutualiser et d'appliquer la loi de métropolisation et de mutualisation. C'est important parce que finalement, les dossiers qu'ils ont rendus ce matin - c'est tout neuf - témoignent que ce qu'a fait Bordeaux est tout à fait innovant et tout à fait particulier. L'originalité, c'est que la Métropole a travaillé à la carte. Elle a territorialisé de manière à ce que, sur les 4 secteurs du territoire, il y ait des agents métropolitains qui puissent répondre beaucoup plus vite aux élus des Villes, Mérignac et les 10 autres Villes du cadran nord-ouest. Dernière chose tout à fait originale, c'est un modèle tout à fait inclusif, c'est-à-dire qu'il est proposé à toutes les communes les mêmes choses, la même mutualisation des mêmes services, ce qui n'a pas été le cas de toutes les Métropoles qui ont proposé certains domaines à certaines communes. En tous cas, Bordeaux est la seule Métropole à avoir été aussi inclusive.

Il considère que c'est plutôt une bonne chose pour les communes. C'est une source d'économies, une source de meilleur service dans beaucoup de domaines, à la restriction près de la proximité immédiate, réactivité immédiate, mais les Villes savent faire et peuvent toujours le faire malgré tout.

Encore une fois, il remercie le Conseil Municipal de son invitation et félicite Monsieur le Maire de Mérignac pour l'action qu'il mène à la Métropole, Premier Vice-président qu'il est, mais aussi en charge de cette mutualisation qui n'a pas été une chose facile.

Il se tient à leur disposition pour répondre aux questions. Il y a de gros dossiers comme l'OIM, la piscine, mais également peut-être le tram et l'aéroport. Cela a été abordé dans les colonnes de leur quotidien préféré il y a quelques jours. Monsieur le Maire y a fort bien répondu et c'était, selon lui, la meilleure manière de dire les choses. Il les remercie pour leur écoute et se tient prêt à répondre à leurs questions avec grand plaisir.

**M. AZOUGALHI** remercie Patrick BOBET d'être parmi eux. Ce dernier a abordé le sujet du tramway et, en particulier, l'extension de la ligne A qui est quelque chose de très important pour la commune et plus largement pour la Métropole puisque bon nombre de salariés n'habitent pas forcément sur Mérignac vont profiter de cette future ligne et M. AZOUGALHI souhaitait lui poser une question concernant les travaux actuels.

La Métropole a fait un maximum de choses ainsi que la Ville pour essayer de faire en sorte que les choses se passent plutôt bien. Il n'en demeure pas moins que, malgré tous ces efforts, les secteurs des Quatre Chemins et de Soleil connaissent des embouteillages importants, ce qui a obligé la suppression du passage de la ligne 1 qui, par ailleurs, est la ligne la plus fréquentée de la Métropole avec 300 000 montées et descentes par an. Elle a été déviée de ce secteur-là, avec des lignes de substitution telles que les coroles, ce qui fait que la situation est un peu compliquée aujourd'hui. S'il y a moins de bouchons, il y a néanmoins des salariés, des clients de la zone commerciale, mais aussi de nombreux riverains qui sont en difficulté par rapport aux déplacements qu'ils doivent effectuer pour leur travail ou pour leur activité personnelle.

Ceci est un peu paradoxal dans la mesure où c'est la ligne la plus fréquentée et celle qui prédestine l'arrivée du tramway sur cette zone très fréquentée. Il signale que sur certains secteurs, cela se passe plutôt très bien, notamment du côté de l'aéroport où il y a beaucoup moins de bouchons que prévu. Néanmoins, sur le secteur Mérignac-Chemin Long, il y a des soucis. La Métropole a mis en place des navettes de substitution.

De son point de vue, cette solution semble adaptée au cas présent. Cependant, il souhaiterait connaître son avis ainsi que les conclusions de ses services sur ce sujet qui est prégnant aujourd'hui et pour quelques mois, voire plus, compte tenu des recours qui ont été déposés ces derniers jours.

**Monsieur le Président** indique que c'est une bonne question qui lui avait également été posée par Monsieur le Maire il y a quelques semaines à l'occasion d'une réunion de préparation du bureau qui précède le Conseil de Métropole.

Il n'a pas de réponse immédiate car ses services planchent à nouveau dessus. C'est un vrai problème. C'est la double peine comme toujours. Quand un axe est bloqué par des travaux du tramway - il l'a bien connu au Bouscat pendant trois ans et demi -, les travaux empêchent tout le monde de passer et il n'y a pas le bénéfice du tram qui emporte un maximum de personnes, ce qui enlève des voitures. C'est la double peine. Il faut emporter un maximum de monde sur des itinéraires annexes avec tous les moyens possibles. Ils y travaillent. Ils vont trouver une solution. Celle-ci ne sera pas formidable parce que l'idéal sera le tramway quand il roulera. D'ici là, il faut trouver d'autres solutions. Les services en sont très conscients.

Il existe ensuite l'aspect financier qui n'est pas simple non plus et puis, un autre problème est venu se greffer là-dessus, c'est le parking des Salinières qui a pris feu, qui a mobilisé un maximum de bus et de chauffeurs en supplément. Il remercie Keolis qui a fait un travail d'enfer, qui a pratiquement au pied levé trouvé des solutions immédiates. Finalement, les Bordelais, au sens large du terme, n'ont pas eu à souffrir de cette défaillance brutale du tramway, sauf qu'il faut aujourd'hui redonner un peu de temps à tous ces chauffeurs qui ont donné beaucoup de leur temps, qui ont cumulé les heures supplémentaires et il est un peu compliqué de mettre un service supplémentaire dans ces conditions.

Ce n'est pas une réponse complète, mais il a bien entendu le message. Les services sont dessus et il espère qu'il pourra leur apporter une réponse beaucoup plus dynamique et précise dans les semaines qui viennent. Il connaît bien le problème pour l'avoir vécu pendant trois ans et demi. Ce n'est pas simple.

**Mme BEAULIEU** revient en premier lieu sur les navettes. Elles n'existent pas à Chemin Long et elles sont loin d'être mises en place.

Il y a quelques jours, le journal Sud Ouest a relayé la démarche de l'association Trans'Cub contre l'extension de la ligne A du tram vers l'aéroport. Trans'Cub aujourd'hui reprend une partie des arguments que le groupe communiste à Bordeaux Métropole, par sa voix, exprimait lors du Conseil de Métropole du 29 avril 2016.

En tant qu'habitante du quartier de Chemin Long et usager quotidien des transports en commun et notamment de la liane 1 et du tram A, elle a également interpellé pendant des réunions publiques sur la baisse de service rendu aux usagers sur ce choix de projet. En Vain. Etre une vitrine pour les touristes, c'est bien, mais pour les usagers du quotidien, avoir une baisse du service n'est vraiment pas le bon message à envoyer et certainement pas le rôle des élus locaux qu'ils sont. S'ils avaient eu les moyens de leur envie, ils auraient pu faire un tramway en voie double pour augmenter les fréquences et peut-être imaginer un tracé qui soit plus utile aux Mérignacais, mais ils avaient aussi d'autres choix possibles comme le téléphérique ou un BHNS. Bien sûr, il va lui être dit qu'il y a eu une concertation faite dans les règles, mais les concertations sont comme les sondages et les statistiques : le tout est de poser la question comme il faut et de lire la réponse comme on a envie de la lire.

Elle prend deux exemples simples : nulle part il n'était inscrit que l'arrivée du tram ferait disparaître la liane 1 le long de cette extension. Nulle part il n'était inscrit que les 11 arrêts de bus entre Quatre Chemins et l'aéroport seraient remplacés par 4 ou 5 arrêts de tram. A propos de cette différence de nombre d'arrêts, il lui a été répondu que 11 arrêts, c'était beaucoup trop et que les gens pourraient finir leur trajet en vélo. Malheureusement, les vélos ne sont pas autorisés dans le tram aux heures de pointe pour la bonne raison qu'il est tellement plein que même les poussettes ont du mal à y rentrer. Mais oui, en effet, avec plus d'arrêts, la fréquence serait supérieure à 15 minutes. La voie simple laisse peu de marge de manœuvre. Le tram va avoir du mal à faire mieux que le bus. Il transportera plus de monde à la fois, mais moins souvent.

Autre point qui a fait bondir la fréquentation de la ligne 1, c'est son trajet direct vers la gare St Jean. Demain avec le tram, ce ne sera plus le cas puisqu'il faudra changer de tram en cours de route ou prendre un bus et un tram pour s'y rendre.

Elle profite de ce temps de parole pour interpellier de nouveau sur le sort des habitants du quartier de Chemin Long. Elle a écrit à Monsieur le Maire le 20 septembre à ce sujet. Son mail est resté jusqu'à ce jour sans réponse. Elle a interpellé à ce propos M. CHAUSSET ici présent, Président de la Commission Transports à Bordeaux Métropole, lors de la dernière commission le 14 octobre, ce à quoi il lui a répondu : « On y réfléchit. »

Si l'arrêt du futur tram éloignera les habitants du quartier de 1 km de l'ancien arrêt de la liane 1, soit à plus de 3 km des plus éloignés du quartier, d'ores et déjà et depuis plus de deux mois, alors que le tram est encore loin, ils n'ont plus de bus, hormis le 30 qu'il ne faut surtout pas rater, sous peine d'attendre le prochain entre 15 et 40 mn selon les heures. Ce quartier, comme bien d'autres malheureusement, était déjà complètement saturé de voitures ; un grand nombre de logements vont être livrés et ces habitants doivent reprendre, quand ils en ont le choix, leur voiture pour se rendre vers le tram ou vers la zone aéroportuaire, tout cela en pleine zone de travaux.

Elle considère qu'il n'est plus temps de réfléchir : il faut faire.

**Monsieur le Maire** souligne que c'est un débat qui est connu. Un arrêt du tram sera à 500 mètres. Il convient que c'est déjà beaucoup. Il rappelle qu'ils essaient de désenclaver tout Chemin Long avec de nouveaux barreaux routiers qui sont en cours d'aménagement dans le cadre des travaux du tramway. C'est une zone qui, à la fois circule mal et qui, en même temps, manque de transports. Pour la mauvaise circulation, les barreaux routiers devraient améliorer les choses puisque Chemin Long va être contourné grâce à 2 barreaux routiers qui vont être dans le plan global d'aménagement et qui sont dans la DUP du tramway. Pour le désenclavement de Chemin Long, pour les transports, peut-être que Gérard CHAUSSET a des éléments...

**M. CHAUSSET** répond à Mme BEAULIEU que ce n'est pas parce qu'on répète toujours la même chose que cela devient une vérité. Il fait remarquer que quand on est dans une zone de travaux, c'est une période très compliquée pour tout le monde, Chemin Long ou pas. C'est compliqué pour les gens de Chemin Long comme pour tous les salariés. Rue Fondaudège, cours de la Libération, cours Alsace Lorraine, partout où le tramway a été fait, pendant deux ou trois ans, c'était le bazar. Elle ne peut pas réclamer que ce soit super pendant la zone de travaux. Ils font le maximum, mais il faut savoir raison garder.

Une navette est à l'étude. D'autre part, des renforts de la 30 ou de la 34 seront peut-être proposés. Keolis a essayé de réagir, la Métropole a réagi parce que c'est une zone complexe. Depuis que les travaux sont engagés, il connaît une entreprise où 150 personnes ont laissé leur voiture pour passer

au vélo à assistance électrique. Un basculement est en train de s'opérer et il faudra peut-être profiter de cette période de travaux pour faire basculer les choses.

Ensuite, cela va se dérouler comme d'habitude. Chaque fois que le tramway a été fait, il y a eu une restructuration du réseau de bus. Les gens de Chemin Long ne seront pas abandonnés parce que le tramway va passer. Un choix a été fait sur ce tramway que l'on peut approuver ou non. Mme BEAULIEU prend le relais d'une association qui coûte très cher à la Métropole par tous les recours qu'elle fait. Elle attend que les travaux soient engagés pour faire un recours alors qu'elle connaît le projet depuis longtemps. Il estime que c'est plutôt malveillant. Chacun a le droit de faire des recours, mais pourquoi attendre que ce soit pendant les travaux si ce n'est pour mettre le bazar.

Il ne peut pas être avancé que rien n'est fait. Lorsque le tramway sera là, les gens du quartier de Chemin Long seront desservis et il y aura une restructuration du réseau et pour aller au centre-ville ou pour aller ailleurs, ils auront un moyen de transport qui sera peut-être d'ailleurs aussi performant.

**Monsieur le Président** rappelle qu'il y a un référé qui court et qui sera donné le 6 novembre. Dans deux jours, ils sauront ce qu'il en est par rapport à ces recours de Trans'Cub.

Deuxième chose, que le tram soit plus efficace que le bus, personne ne peut le contester. La capacité n'est pas la même, la rapidité non plus parce qu'il est en site propre en permanence et également parce que les stations sont un peu plus éloignées. Cela participe aussi de l'efficacité d'un tramway. On ne peut pas vouloir à la fois un système efficace, rapide, performant et ponctuel s'il y a des arrêts tous les 300 mètres. Cela ne marche pas.

Il conteste un peu la vision très touristique de Léna BEAULIEU sur l'usage du tramway. Il ose espérer que le tramway, même de l'aéroport, sera quand même utilisé par un maximum de Mérignacais, pour ne pas dire de personnes autour qui viendront jusqu'au parc-relais. Cela a été une des questions de l'aéroport, lors d'un Conseil de Surveillance, qui s'interrogeait de savoir si les gens n'allaient pas venir se garer dans le parc-relais pour prendre le tram et aller travailler en ville, ce qui perturberait l'aéroport, sachant que le parc-relais est pratiquement gratuit dès lors que l'on prend un ticket de tram. Heureusement, il n'y a pas que des touristes qui prennent le tramway.

Il ne faut pas tomber dans le dogmatisme. Le tramway a rendu de très grands services à Bordeaux pendant deux décennies. Il est possible qu'ils en fassent moins dans les décennies à venir parce qu'il y a d'autres méthodes. Il y a le BHNS qui est sans doute très performant. Il est très dommage, parce qu'une association a contesté le BHNS, que la démonstration n'ait pu être faite qu'un BHNS est performant, fonctionne et rend service. Si le BHNS de St Aubin fonctionnait aujourd'hui, la démonstration aurait été faite. Ce n'est pas le cas. Ils verront demain.

Quant au téléphérique, c'est sur des distances extrêmement courtes et il ne lui paraît pas très sérieux de l'imaginer sur cette zone-là. Toutefois, dans d'autres zones, c'est tout à fait possible.

Il rejoint ce que Gérard CHAUSSET vient d'indiquer. Le temps de travaux n'arrange personne, mais il faut les supporter pour que les lendemains soient meilleurs. Cela fait partie des difficultés.

**M. TRIJOLET** intervient au nom du groupe de la majorité municipale pour saluer cette relation de Bordeaux Métropole et de la Ville de Mérignac au sein d'une démarche active au service de l'intérêt général, un travail en commun au service des habitants, dans lequel le Maire de Mérignac prend sa part, à la fois pour la Métropole en général et pour le territoire de la commune de Mérignac.

Il est parfois un peu trop de bon ton de critiquer la Métropole et son accord de gestion qui pourrait être appelé plus positivement une coopération entre les Villes et Bordeaux Métropole.

Certes, les problèmes existent. L'emballement démographique est là puisque plus de 11 000 habitants en solde positif arrivent dans le département et la Métropole est largement impactée par cet apport de population. Les difficultés sont prises en compte. Si l'investissement de la Métropole s'arrêtait pendant un an, ils constateraient très rapidement la grande utilité de l'action de Bordeaux Métropole en complémentarité des Villes.

Comme il a été rappelé, plusieurs projets existent sur le territoire : 40 M€ pour le stade nautique métropolitain, 95 M€ d'aménagement sur les zones de projets pour du logement avec de la mixité sociale sur Marne et Mérignac-Soleil, 88 M€ pour le tram. Outre l'aéroport, c'est également toute cette zone d'activités qui sera desservie en y rattachant le quartier de Chemin Long, ce qu'il salue positivement.

Mérignac participe au développement et à l'attractivité de Bordeaux Métropole et Bordeaux Métropole s'engage aux côtés de Mérignac. Il convient de s'en féliciter.

C'est ce qu'il souhaitait exprimer par ces quelques mots.

**M. MILLET** énonce que quelques débats agitent de temps à autre ce Conseil Municipal, notamment sur des sujets tels que l'urbanisme, le PLU, les 50 000 logements, les zones de projets qui font l'objet de discussions animées.

Parfois, Bordeaux Métropole est invoqué comme cause des politiques qu'il leur arrive de critiquer sur ces bancs. Il s'interroge de savoir s'il ne faudrait pas desserrer l'étau sur le Vice-président car ils sont gênés parfois de devoir critiquer l'urbanisme de Mérignac alors que beaucoup lui serait imposé par Bordeaux Métropole. Il faut comprendre qu'ils sont solidaires de leur Maire et veulent avant tout défendre son action pour leur ville.

Ni Christine PEYRE, ni lui-même ne siègent au bureau de Bordeaux Métropole et ils ignorent l'ambiance qui règne dans cette instance. Aussi, se posent-ils des questions.

La première, il leur a été dit tout à l'heure que le Premier Vice-président de la Métropole était écouté. L'est-il assez ? Et d'autre part, la cogestion n'est-elle pas trop autoritaire et coercitive vis-à-vis de Mérignac et des politiques que la Ville veut appliquer ?

**Monsieur le Maire** invite M. MILLET à s'exprimer en Métropole et note avec étonnement qu'ils ne l'entendent jamais en Métropole. Heureusement qu'il a le son de sa voix ici car en Métropole, celui-ci ne prend jamais la parole.

**M. MILLET** rétorque qu'à la Métropole, ils ne parlent que des sujets métropolitains.

**Mme CASSOU-SCHOTTE** a déjà eu l'occasion de s'exprimer à la Métropole et ne réitérera pas ses propos.

Elle s'interroge quant à elle sur la démocratie citoyenne. Comment garantir, développer une démocratie citoyenne métropolitaine ? Comment rapprocher le citoyen de la Métropole qui est une super structure, citoyen qui va aller vers son premier rempart qui est le Maire ?

De son point de vue, ils en ont eu une illustration parfaite par l'échange qu'il y a eu entre Léna BEAULIEU et Gérard CHAUSSET. En effet, l'une porte une parole de citoyen qui vit le quotidien des personnes qui se déplacent et qui ont à se déplacer au quotidien grâce aux transports en commun et il existe un malaise, une incompréhension, une inquiétude qui est exprimée et qu'il faut entendre. Certes, il n'y a pas de travaux sans perturbations, mais il n'en demeure pas moins que le secteur de Chemin Long sur Mérignac est complètement embolisé et avec, en plus, un grand projet à venir pour de nombreux logements. Cela ne peut qu'exacerber les inquiétudes.

Bien sûr, les élus n'ont pas toujours les bonnes réponses ou les réponses instantanées. Ils recherchent, ils expérimentent des lignes de bus, et ce qui lui semble très important pour garantir cette démocratie métropolitaine, c'est de faire en sorte de s'écouter et d'entendre les préoccupations du quotidien. Cette super structure qu'est la Métropole se doit d'aller dans cette proximité-là et c'est un sacré pari.

Comme l'a rappelé le Président dans ses propos, tout comme le Maire de Mérignac, ils ont fait le pari de mutualiser les services, de jouer le jeu de la Métropole. Toutefois, elle reste très dubitative sur ce choix de la mutualisation à la carte. Ils ne sont pas tous égaux et ils n'ont pas tous choisi d'y aller au même rythme ; cela présente des avantages, mais beaucoup d'inconvénients d'égalité sur le territoire qui l'interrogent.

Cette mutualisation à la carte a conduit la Ville de Mérignac, qui a été très volontaire pour y rentrer, à voir les services de Ressources Humaines, les services des espaces verts, de la voirie s'éloigner. S'est éloignée également la décision, et le temps entre la décision et l'action est très long. Elle le constate en tant que Vice-présidente du CCAS où, lorsqu'ils recrutent quelqu'un, il faut compter aujourd'hui 6 mois, entre la personne qui s'en va et la personne qui arrive.

Le process leur impose un délai qui est assez insupportable et quand il s'agit de services très contraints au niveau des personnels, un tel délai est énorme.

Autre exemple, comment provoquer une rencontre avec les usagers des transports en commun qui sont sur la zone dont il a été question pour pouvoir, d'une part, expliquer - quand on est élu, il faut être dans une pédagogie d'information, d'éducation, de compréhension car tout n'est pas forcément compréhensible - et pour pouvoir, avec les usagers, imaginer des solutions qui soient satisfaisantes ? Il faut reconnaître que les élus ont droit à l'erreur.

Pour Mme CASSOU-SCHOTTE, cette question est importante et la taraude. Comment avoir les clés d'analyse que n'ont pas tous les citoyens et comment arriver à leur transmettre ces clés d'analyse et de compréhension ? De son point de vue, l'enjeu pour les communes et pour la Métropole est énorme dans leur rapport avec les citoyens et les usagers.



**M. CHAUSSET** souhaitait intervenir pour poser quelques questions au Président.

Pour revenir sur le sujet précédent, ce n'est pas parce que les services ou les personnes sont à l'exécutif ou à la gestion d'un dossier qu'elles sont moins proches des préoccupations ou qu'il y a moins de démocratie. Le sujet en l'état est dans les services depuis le début et ils s'en inquiètent. C'est très complexe. Ils entendent les remarques de Mme BEAULIEU depuis longtemps. Il y a un amalgame entre deux sujets.

Il répète ici, sous la responsabilité du Maire et de la délégation qu'il a l'honneur de conduire, que ce sujet est une préoccupation et qu'ils s'en occupent. Cela ne signifie pas qu'ils vont trouver des solutions, mais il espère qu'on va leur donner ce crédit. Ensuite, oui, ils peuvent trouver des solutions avec les habitants. Toutefois, le carrousel des bus ne se gère pas avec une réunion de quartier. La gestion des bus est très complexe et par ailleurs, la gestion des bus est aujourd'hui extrêmement complexe avec ce qui s'est passé aux Salinières.

Une réunion est programmée à la Maison du Projet le 11 décembre avec la mission tramway et les habitants seront invités. Il le répète, cette expression est un peu malheureuse, mais on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. On ne construit pas un tramway en voie unique ou en voie double sans qu'il y ait des difficultés pour l'ensemble des habitants et tant qu'il y aura des travaux, ils seront dans une période dégradée. Il faut l'accepter, il n'y a pas d'autre solution. Ensuite, ce sera beaucoup mieux.

Il existe un problème de gouvernance. Comment une technocratie peut-elle arriver à entendre les plaintes ? Cela passe un peu par la Mairie, mais il existe malgré tout une distorsion. Ce problème de gouvernance est en partie réglé à la Métropole depuis des années par la cogestion qui est critiquée et critiquable par ailleurs, mais en même temps, compte tenu du contexte électoral, il n'y a guère de meilleure solution aujourd'hui. Elle peut être améliorée, mais M. CHAUSSET étant un partisan de la proportionnelle, il n'est pas contre la cogestion. Le but de la proportionnelle est de pouvoir faire des compromis, d'arriver à des consensus. A ce titre, la cogestion doit être améliorée mais en l'état, elle peut également être positive et souvent, à la Métropole, pour les élus et pour les citoyens, il y a plus de démocratie que dans certaines communes, même pour les oppositions. C'est plus transparent à la Métropole qu'à Mérignac ou ailleurs, quelle que soit la couleur politique. Il n'y a pas que du négatif, mais une technocratie qui sait répondre aux citoyens dans leur ensemble lorsqu'ils le demandent.

M. CHAUSSET met en exergue deux points qui sont importants pour lui. Tout d'abord, la crise du logement. Mérignac essaie de prendre sa part, mais globalement, il existe une crise profonde du logement sur la Métropole à tous les niveaux. Plusieurs éléments y concourent : les milléniums qui sont là, les étudiants qui augmentent, l'effet Airbnb, l'attractivité et une sorte de cristallisation sur densité ou non. Tout ceci fait qu'ils sont aujourd'hui dans le noir.

Il ignore qui détient la solution, mais la crise est grave et il faudra essayer de trouver une solution parce qu'un étudiant aujourd'hui, une famille modeste ne peuvent pas se loger sur la Métropole, quelle que soit la ville. Il y a un vrai souci dont il faudra qu'ils s'occupent tous ensemble.

Deuxième point, il est en désaccord avec la Métropole sur la gestion des déchets. Il a écrit à M. BOBET à ce sujet, mais n'a pas eu de réponse. Selon lui, il existe un souci. La Métropole s'occupe de la collecte, de l'élimination et en même temps, elle fait porter la politique Zéro déchet aux associations. Il estime que ce n'est pas une bonne chose. Les associations doivent être associées, mais si la réduction des déchets est une priorité, elle doit être portée d'abord par la Métropole.

**Mme DIOP** profite de la présence de M. BOBET pour lui demander pourquoi la Ville de Mérignac n'a pas été associée aux préparatifs du prochain sommet Afrique-France qui aura lieu les 4, 5 et 6 juin à Bordeaux, sachant que la Ville de Mérignac est jumelée avec Kaolack, une ville du Sénégal, depuis 37 ans. Donc, cela l'interpelle.

**Monsieur le Président** indique à M. MILLET qui l'interroge sur la voix d'un Maire à la Métropole que quel que soit le Maire à la Métropole, il a une voix pleine et entière. Il existe une règle qui n'est pas écrite, qui n'a jamais été votée à la Métropole, mais qui est toujours respectée, qui est de dire que rien n'est imposé à un Maire qui n'en veut pas. Chacun en fera ce qu'il en veut, mais c'est sa réponse toute simple.

**Monsieur le Maire** ajoute qu'il n'a jamais pris prétexte que la Métropole lui imposait quoi que ce soit. Simplement, il rappelle qu'en matière d'urbanisme, il existe un PLU et qu'il a fallu modifier le PLU pour arriver au résultat qui a été souhaité. C'est tout.

**Monsieur le Président** évoque la vision démocratique du débat avec la Métropole. Selon lui, il ne faut pas se tromper de débat. La Métropole n'est pas un Conseil Général ou Régional, ni une Mairie, mais

un EPCI - un Etablissement Public de Coopération Intercommunale - . Coopération signifie cogestion et intercommunale signifie qu'il y a des communes. Il est pour le fait communal qui doit exister totalement. C'est par là que l'on passe. A Mérignac, comme à Villenave d'Ornon, comme à Bruges, tous les administrés passent par leur Mairie. Ensuite, les petites Mairies ne sont pas favorisées avec un élu et c'est plus compliqué, mais pour les autres, c'est aux élus de faire remonter cela régulièrement.

Concernant les propos de Gérard CHAUSSET sur la super technostructure, il est classique de dire cela. Selon lui, plus on s'intéresse à ce que fait la Métropole, plus on comprend comment elle fonctionne et plus sa voix est portée. Il encourage tous les élus métropolitains de cette assemblée à s'impliquer totalement dans l'action parce que c'est ainsi qu'ils portent la voix de la Métropole. La Métropole est hyper compétente. Elle possède des ingénieurs, des techniciens autant que nécessaire qui ont une réelle compétence et il est vrai que les cadres ont tendance à entretenir la boutique un peu tout seuls. M. CHAUSSET lui glisse à l'oreille qu'à la limite, ils pourraient se passer des élus. Bien sûr que non, parce que ce sont les élus qui rapportent ce que souhaitent les administrés des communes. Donc, cette interface est indispensable. C'est à chacun de trouver sa position dans ce domaine-là. Il y a ceux qui sont très proactifs, qui sont derrière les services en permanence pour imposer leurs vues ; ceux qui laissent faire ; et il y a un juste milieu qui est de faire porter sa voix efficacement, par des groupes politiques, pourquoi pas, même si la cogestion rassemble tout le monde, mais il lui paraît important que chacun puisse s'exprimer.

Encore une fois, pour lui, un élu est un élu à part entière. Il se contrefiche qu'il soit dans la majorité ou dans la minorité. C'est un élu à part entière et il écoute presque plus les élus de la minorité parce qu'il les voit beaucoup moins souvent, que ce soit à la Métropole ou dans sa ville, alors qu'il voit les élus de sa majorité autant qu'il veut tous les jours. Cela lui est parfois reproché et il suppose que le Maire de Mérignac a les mêmes reproches, à savoir : « Tu écoutes tout le temps la minorité et nous, on n'existe pas. » Bien sûr que si, mais il les voit tous les jours.

A la Métropole, c'était la même chose. Il était souvent reproché à Alain JUPPE de bien servir les Villes qui étaient tenues par des minorités par rapport à la Métropole, mais ce n'était pas vrai. Il était attentif, au service de tout le monde et ce n'était qu'une impression parce qu'en Conseil, ils ont plutôt tendance à écouter les minorités parce qu'elles ne peuvent s'exprimer qu'en ce lieu alors qu'ils ont les majorités autour d'eux en permanence et qu'il est plus facile de les entendre et de les écouter.

Il reste donc très attaché au fait communal, au fait que la Métropole reste en EPCI. Il ne souhaite pas que cette appellation soit remise en question. Ce serait catastrophique parce que, pour le coup, il y aurait à la fois la superstructure et la politique qui envahirait l'espace. Il faut vraiment éviter cela.

Crise du logement, oui c'est vrai. Le baromètre est le logement social. Quand les logements sociaux plongent, toute la construction sur une métropole plonge en même temps. 2019 est la première année où les prévisions de logements sociaux pour les trois ans qui viennent passent en dessous de 3 000 par an. Ils étaient habitués à de très gros chiffres tels que 3 800, 3 500, toujours largement au-dessus de 3 000 qui était l'objectif. Cette fois, ils tombent à 2 500. Ce sont les prévisions pour 2021-2022. Il signale toutefois que tout ce qui était prévu va être construit, à savoir 3 500 pendant deux ou trois ans.

A eux de réagir très violemment pour que d'ici 2022, ils aient pu corriger le tir de manière à retrouver un petit peu ce rythme. C'est inquiétant et il partage l'avis de Gérard CHAUSSET, mais ce n'est pas catastrophique et ils ont encore les moyens de rectifier le tir, mais il faut le faire impérativement et il faut convaincre les communes. Il a une explication toute bête. Il est Maire comme Alain ANZIANI. Il sait pertinemment que ce n'est pas la bonne période pour délivrer des permis de construire qui sont toujours mal vus par les habitants. Une fois qu'on est là, on ne veut plus de voisin ; on trouve que c'est très bien comme cela et on est tous ainsi. C'est une xénophobie qui est très humaine. Il faut essayer de passer par-dessus et que les élus fassent preuve d'un peu de courage. Le courage en fin de mandat, c'est plus compliqué, il le reconnaît et pour ce qui est de la construction, bien évidemment.

Dès la mandature suivante, il est convaincu que cela repartira dans un meilleur sens.

Concernant le sommet Afrique-France, il rassure Mme DIOP, c'est tout à fait rattrapable. Mérignac n'a pas été écarté. C'est le hasard qui a fait les choses, mais Mérignac peut tout à fait être invité autour de la table pour participer à tout cela. Il la rassure, il n'y a pas d'oubli ou en tous cas, il n'est pas du tout ciblé ni volontaire.

Sur la question des déchets, il partage ce qu'a dit G. CHAUSSET. Le rôle de la Métropole n'est pas de se contenter d'incinérer et de valoriser, mais de traiter le mal à la base, d'éviter la production des déchets. C'est ce qu'elle fait, mais peut-être pas suffisamment : sensibiliser, informer, expliquer comment les choses se passent et inciter les personnes à produire moins de déchets. La taxe incitative pour la collecte est mise en place à titre expérimental actuellement. Il y croit beaucoup. C'est,

selon lui, une bonne manière de réduire ses déchets et cette taxe incitative ira dans le bon sens, il en est certain.

Il faut malgré tout se donner un peu de temps parce que c'est un problème de comportement et il est évident que c'est le plus compliqué. Les grandes villes font des grands concours de ménages avec le minimum de déchets. Bordeaux le fait. Il suppose que Mérignac le fait également. Il est possible de le faire pour les grandes villes. C'est incitatif, c'est démonstratif, mais finalement, quand ils vont remettre les prix à ces familles à la consommation très faible et à déchets quasi zéro, il y a 30 ou 40 personnes. Comparativement à la masse de personnes qui aurait pu être là, c'est assez décevant malgré tout. Toutefois, ils ne sont qu'au début du chemin, parce que les meilleurs déchets sont ceux que l'on ne produit pas. C'est comme l'énergie que l'on ne consomme pas.

La métropole y travaille et s'y attèle avec, il l'avoue, peu d'efficacité et de résultats.

**Mme COURBIN** profite de la présence de M. BOBET et de son Directeur Général des Services pour lui demander, avec le week-end qu'ils viennent de vivre, de transmettre à ses personnels les remerciements de Mérignac. C'est ce qu'elle a reçu des administrés. Elle lui demande de se faire le messenger auprès de ses personnels des remerciements de la population de Mérignac, vu leur intervention rapide.

**Monsieur le Président** la remercie. Il le leur précisera. Il a pu en féliciter déjà puisque ce matin, ils se trouvaient à 7 h auprès des agents de la propreté et des espaces verts sur le secteur de Bordeaux et ils ont pu les remercier. Certains étaient sortis hier pour travailler et étaient revenus travailler ce matin à 7 h. Ils ont été félicités.

Il a également eu l'occasion d'avoir le patron d'Enedis au téléphone et il l'a également remercié de tout ce qu'avaient fait ses agents sur le secteur en lui demandant de leur rapporter leurs remerciements.

Il ne manquera pas dès demain de transmettre à ses agents que Mérignac leur dit un grand merci. Ce sera fait.

*(Applaudissements)*

**Mme TARMO** en remet une couche sur la mobilité en tant qu'élue déléguée au plan mobilité inter-entreprises. En avril 2018, un plan d'urgence mobilité a été adopté. Il inclut des améliorations des conditions de circulation sur la rocade, des mises en place de bonus mobilité, le développement d'offres de stationnement en parc-relais et cette année, 67 000 salariés sont concernés par les plans de mobilité et les plans de mobilité inter-entreprises.

Elle est amenée à beaucoup travailler avec les services de la Métropole, notamment tout ce qui est service multimodalité et tous les gens qui travaillent sur le développement des plans de mobilité. Elle remercie la Métropole d'avoir mis en place les moyens depuis deux ans pour développer ces outils qui ne sont que des outils parmi d'autres pour améliorer la mobilité. Il est important que la Métropole se soit emparée de cette problématique et travaille dessus.

Elle souhaite savoir si Monsieur le Président peut confirmer la poursuite de ces moyens et s'il a des éléments sur les axes qui vont être développés sur les zones d'activités de Mérignac et sur l'OIM.

**M. PRADELS** le questionne sur les perspectives et la politique de la Métropole par rapport à l'agriculture périurbaine. Il n'ignore pas que la métropole est en déficit alimentaire. Il serait bien que les possibilités de repas dans des circuits courts soient augmentées. C'est relativement important dans la mesure où la Métropole peut acheter du foncier sur l'ensemble des communes.

**M. J. GIRARD** signale qu'il s'est rendu au centre de recyclage de Beaudésert pour y déposer du verre et il a constaté que tous les conteneurs étaient pleins. Cela concerne la Métropole. Il n'est pas normal que tout soit plein dans un centre de recyclage.

**Monsieur le Président** apporte quelques réponses. Il remercie Mme TARMO de le remercier pour le plan d'urgence. Cela va être poursuivi pour la raison très simple que des décisions ont été prises qui ne sont pas encore suivies d'effets aujourd'hui parce que le temps est assez compliqué à gérer et, notamment, concernant les parcs-relais qui ne se font pas du jour au lendemain. Ce sont des choses qui vont arriver, qui sont déjà décidées et budgétées, mais qui ne sont pas encore réalisées. Donc, cela va continuer et ce sont des axes qui vont être développés.

Pour ce qui est de l'OIM Bordeaux Aéroport, ils n'ont pas eu un portage politique suffisant. Il fait son mea culpa comme beaucoup d'autres puisqu'il était déjà aux finances et qu'il aurait certainement dû avoir plus d'attention à ce projet. Ils ont laissé porter ce projet par les trois Maires du Haillan, de St Médard et de Mérignac, alors que la Métropole aurait dû porter davantage ce dossier. Il n'est pas bien

de laisser penser que l'on va accueillir 10 000 emplois de plus et pratiquement autant d'habitants sans avoir prévu une mobilité beaucoup plus fluide que cela.

Certes, beaucoup de décisions sont prises aujourd'hui : Ils ont multiplié les barreaux, ils amènent de la mobilité avec des bus, le BNSP (Bus à Niveau de Service Performant) a démarré ce matin qui va du Haillan jusqu'à Pessac-Bersol en passant par l'aéroport. Thalès manifeste la déception forte de ne pas être desservi, mais il existe d'autres raisons bien précises. Ce n'est certainement pas pour les punir, mais parce que c'est difficilement faisable techniquement et que ce ne sera pas cohérent en termes de vitesse commerciale.

Les bus sont une bonne manière de travailler. Le bassin-campus a également démarré ce matin. Il n'a pas été suffisamment indiqué que la Métropole travaille également avec la Région. Le RER métropolitain a été mis en place avec le double axe routier par bus et le côté ferroviaire qui avance très vite. Le Bouscat est une des villes qui en sera très vite bénéficiaire, avec la halte du Bouscat qui va se mettre en place dans les deux années qui viennent. Par ailleurs le bus Créon-Bordeaux, alors qu'il était prévu un remplissage à 350-400 voyages par jour, est à pratiquement 800 voyages. C'est un vrai succès.

Ce sont des choses de ce type qui sont des réponses rapides, immédiatement mises en place qui permettent d'avoir un vrai succès.

Sur l'agriculture, il rappelle qu'a été votée il y a quelques mois une Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain - OAIM - qui concerne l'agriculture. C'est tout ce qui part de Parempuyre et qui englobe toutes les villes du cadran nord-ouest avec beaucoup d'ambition, avec un financement conséquent. Cela dit, ils n'auront jamais une autonomie métropolitaine d'agriculture. C'est complètement impensable. Le jour où ils auront une quinzaine de jours d'autosuffisance, ce ne sera déjà pas mal. Aujourd'hui, ils sont pratiquement à la journée. Selon les études, c'est 5 jours, 1 jour. En tous cas, c'est très peu et cela ne permettrait pas de tenir longtemps.

Quant aux conteneurs, il assume et son Directeur Général des Services a entendu ce qui a été dit. Cela étant, il leur demande de ne pas attendre un Conseil ou une réunion pour signaler que les conteneurs sont pleins, mais de remonter l'information dès que c'est constaté. Il suppose que les policiers municipaux également l'indiquent régulièrement. De son point de vue, il convient de travailler en temps réel et le plus vite possible dans ce domaine. S'ils laissent des conteneurs se remplir, cela déborde de tous côtés, cela devient infernal et très rapidement, c'est une décharge sauvage. Il faut agir très rapidement.

Il remercie les membres du Conseil Municipal de Mérignac pour leur accueil chaleureux et espère avoir apporté des réponses à la hauteur de leurs attentes.

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019 – APPROBATION ADOpte A L'UNANIMITE**

### **ETABLISSEMENT ET SIGNATURE DE CONTRATS CONCLUS SELON LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

- DM-2019-327** d'autoriser le versement d'une aide financière à M ■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■, pour l'acquisition d'un composteur, dans le cadre des actions de l'Agenda 21, à hauteur de 44.50 euros
- DM-2019-328** d'autoriser le versement d'une aide financière à M ■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■, pour l'acquisition d'un vélo électrique, dans le cadre des actions de l'Agenda 21, à hauteur de 100 euros
- DM-2019-329** d'autoriser le versement d'une aide financière à M ■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■, pour l'acquisition d'un vélo électrique, dans le cadre des actions de l'Agenda 21, à hauteur de 100 euros
- DM-2019-330** d'autoriser le versement d'une aide financière à M ■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■, pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau, dans le cadre des actions de l'Agenda 21, à hauteur de 50 euros
- DM-2019-331** régie de recettes prolongée « Médiathèque » auprès de la Ville de Mérignac pour

l'encaissement de divers produits fournis par la Médiathèque.

- DM-2019-332** De signer avec l'association Escales littéraire de Bordeaux Aquitaine, située au 15 rue Professeur Demons à Bordeaux (33000) une convention pour participer au Prix des lecteurs – Escales du livre 2020, organisé à la Médiathèque de septembre 2019 à avril 2020. L'objectif est de valoriser les lecteurs et la lecture publique, de mettre en place une mise en réseau de compétences pour l'accès à la lecture au plus grand nombre, entre l'Escale du livre et les médiathèques. Coût : 100€
- DM-2019-333** De signer avec Benjamin Juhel, 41 cours d'Alsace Lorraine, 33000 Bordeaux, un avenant n° 2 à la convention de projet artistique, pour un travail d'accompagnement et de restitution du projet mené en 2018 autour d'une exposition intitulée « Territoires de fiction » ainsi que d'un workshop en partenariat avec les Beaux-Arts de Bordeaux du 18 au 20 novembre 2019, pour un montant supplémentaire total de 2500 € TTC. L'exposition s'inscrit dans le cadre du Mérignac Photo qui se déroulera du 28 septembre au 15 décembre 2019 dans l'espace public à Mérignac. (annule et remplace la décision municipale n° DM-2019-266 du 22 juillet 2019).
- DM-2019-334** Annulée
- DM-2019-335** De signer avec l'AGETA les chèques intermittents de Julien ARTHUS, Laurent BOUSQUET, SERRANO Vincent et GALLARDO Jocelyn, appartenant au groupe de musique Les hurlements d'LEO 29 rue Guynemer 33130 BEGLES dans le cadre du Master class avec restitution du 22 au 23 octobre, pour un montant total de 715,10 €.
- DM-2019-336** d'autoriser le versement d'une aide financière à M ■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■, pour l'acquisition d'un vélo électrique, dans le cadre des actions de l'Agenda 21, à hauteur de 100 euros
- DM-2019-337** d'autoriser le versement d'une aide financière à M ■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■, pour l'acquisition d'un vélo électrique, dans le cadre des actions de l'Agenda 21, à hauteur de 100 euros
- DM-2019-338** d'autoriser le versement d'une aide financière à M ■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■, pour l'acquisition d'un vélo électrique, dans le cadre des actions de l'Agenda 21, à hauteur de 100 euros
- DM-2019-339** d'autoriser le versement d'une aide financière à M ■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■, pour l'acquisition d'un vélo électrique, dans le cadre des actions de l'Agenda 21, à hauteur de 100 euros
- DM-2019-340** De signer avec l'association JardiRécup, située au 1 Lieu-dit Lacombe à Saint-Sève (33190), une convention pour un atelier de jardinage ayant pour sujet la reproduction des plantes (Notions théoriques des différents modes de reproductions des plantes et techniques de mise en œuvre pratique pour les jardiniers. Organisé par la médiathèque dans le cadre du cycle « Les rendez-vous des jardiniers » l'atelier aura lieu le 28 septembre 2019 à la médiathèque Michel Sainte-Marie. Coût : 120€
- DM-2019-341** De signer avec l'association RETROGAMERS DE BORDEAUX (RGB) située au 68 rue du Président Kennedy au Bouscat (33110) une convention pour la mise en place d'un stand de jeux vidéo « Rétrogaming » composé de 10 postes de jeux (consoles, jeux et écrans de TV d'époque). Organisée par la médiathèque dans le cadre de « La Nuit des Bibliothèques 2019 », l'animation aura lieu le 12 octobre 2019 à la médiathèque Michel Sainte-Marie. Coût : 1 000€
- DM-2019-342** De signer avec Maureen DEPECKER domiciliée au 14B place Gambetta 33000 Bordeaux, une convention pour animer deux jeux traditionnels revisités en version littéraire, en direction d'un public jeune de 6 à 12 ans : 1, 2, 3... lecture (la médiathèque revisite le jeu 1, 2, 3... soleil. Organisée par la médiathèque dans le cadre de « La nuit des bibliothèques 2019 » l'animation aura lieu le 12 octobre 2019 à la médiathèque Michel Sainte-Marie. Coût : 274€

- DM-2019-343** De signer avec l'association Parole-Bégaiement, située au 38 bis avenue René Coty 75014 Paris, la convention pour une mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque pour un spectacle de poche créé par le comédien belge Bertrand de Wolf, intitulé « Le voyage fabulé ou le bégaiement vu de l'intérieur », suivi d'un débat animé par l'acteur et les déléguées de l'association Parole-Bégaiement. Organisé à l'occasion de la Journée Mondiale du bégaiement le spectacle aura lieu le 13 novembre 2019 à la médiathèque Michel Sainte-Marie, à titre gratuit
- DM-2019-344** De signer avec Sayaka HODOSCHIMA architecte d'intérieur et créatrice japonaise une convention pour huit ateliers d'origami (l'art du pliage) destinés à un public jeune à partir de 5 ans. Organisés par la médiathèque de Mérignac les ateliers auront lieu du mois de novembre 2019 au mois de juin 2020 à la médiathèque Michel Sainte-Marie ainsi que dans les antennes médiathèque du Burck, Beutre et Beaudésert. Coût : 1 520€
- DM-2019-345** De signer avec l'association Gaf'Alu Productions située 34 rue Charles Duflos 92270 Bois-Colombes, une convention pour deux spectacles intitulés « Tombé sur un livre » par le clown-fabuliste Lionel Jamon. Les deux représentations, d'une durée de 50 minutes destinées à un public de 6-12 ans auront lieu les 17 décembre 2019 à l'antenne médiathèque de Beaudésert et le 18 décembre à l'antenne médiathèque de Beutre. Coût : 1 400€
- DM-2019-346** De signer avec l'association La Route Productions, située 1 route de Cénac - Site Aérocampus 33360 Latresne, une convention pour un concert intitulé « The Rocky Grenadine Picture Show » version rock dessiné et interactive. Organisé par la médiathèque Michel Sainte-Marie dans le cadre de « La Nuit des Bibliothèques 2019 » le concert aura lieu le 12 octobre 2019. Coût : 1.000 €
- DM-2019-347** De signer avec l'association Gestes & Expression, Place de la République 33160 Saint-Médard en Jalles, une convention pour des ateliers de dessins BD manga, pour apprendre à réaliser une planche de bande dessinée. Organisés par la médiathèque Michel Sainte-Marie les huit ateliers auront lieu du mois d'octobre 2019 au mois de juin 2020 à la médiathèque Michel Sainte-Marie et à la médiathèque-antenne du Burck. Coût : 840 €
- DM-2019-348** De signer avec la SARL AIR 2 JEU – LOCSPORT, sise 92 avenue Charles de Gaulle 33650 LA BREDE, un contrat de location de matériel sportif et événementiel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée d'un an renouvelable deux fois, pour un montant maximum de prestations de 6000 € HT
- DM-2019-349** De signer avec l'association « Au ras du sol », située 1 route de l'Amourette Lieu-dit Beauchamp 24230 Vélignes, une convention pour une initiation au lombricompostage et à la création d'un lombricomposteur ou vermicaïsse. Formations gratuites organisées par Bordeaux Métropole et l'Association dans le but d'aider les habitants de la métropole à réduire leur quantité de bio-déchets, un atelier sera organisé à la médiathèque Michel Sainte-Marie le 26 octobre 2019.
- DM-2019-350** De signer avec l'association Transrock située au 3 avenue Victor Hugo à Mérignac une convention pour un quizz musical en live, dans le cadre de la Nuit des bibliothèques le 12 octobre 2019. Organisée par la médiathèque, la manifestation aura lieu le 12 octobre 2019 à la médiathèque Michel Sainte-Marie. Coût 700€
- DM-2019-351** De signer avec la Ligue du Sport Adapté de la Nouvelle Aquitaine, sise Maison Régionale des Sports, 2 Avenue de l'Université 33400 TALENCE, une convention de mise à disposition du stade nautique Jean BADET pour l'organisation d'une compétition de natation Interzone, le samedi 28 mars 2020, à titre gratuit.
- DM-2019-352** De signer avec la société RECYCLEO, sise 6 chemin Bellemer 33610 CESTAS, un contrat de collecte en tri sélectif des déchets de bureau pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, renouvelable par tacite reconduction une fois, pour un montant de 197.16 HT par mois



- DM-2019-367** d'autoriser le versement d'une aide financière à M ■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■, pour l'acquisition d'un vélo électrique, dans le cadre des actions de l'Agenda 21, à hauteur de 100 euros
- DM-2019-368** d'autoriser le versement d'une aide financière à M ■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■, pour l'acquisition d'un vélo électrique, dans le cadre des actions de l'Agenda 21, à hauteur de 100 euros
- DM-2019-369** De signer avec le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) Service MNA-Escadrille, 21 avenue de l'Hippodrome 33320 Eysines, une convention en vue d'une mise à disposition de l'espace public numérique de la médiathèque Michel Sainte-Marie d'octobre 2019 à juin 2020, les mardis de 17h à 19h pour des ateliers accueillant des jeunes mineurs encadrés par des éducateurs du service MNA-Escadrille, au maximum 16 personnes par atelier. La mise à disposition est consentie à titre gracieux.
- DM-2019-370** De signer avec l'association Le Grand Soir - 76 cours de la Somme 33800 Bordeaux, une convention pour un spectacle de DJ-Set consistant à utiliser au minimum deux platines accompagnées d'une table de mixage le but étant d'enchaîner des morceaux sélectionnés. Organisé par la médiathèque le spectacle aura lieu le 29 novembre 2019 à la médiathèque Michel Sainte-Marie. Coût 400€

### Délibérations regroupées

**M. J. GIRARD** annonce que le groupe communiste votera contre la délibération 104.

**Mme VAILLANT** précise que son groupe votera contre la délibération 099.

**Monsieur le Maire** formule quelques mots sur ce qui s'est passé dans la nuit d'Halloween. Une réunion s'est tenue ce jour avec Mme VIARD, Madame la Commande des forces de police au cours de laquelle ils ont pu faire le point avec leurs propres services et la police nationale sur des événements qui ont frappé, bien au-delà de la ville de Mérignac, de nombreuses villes de France. Dans la métropole, Eysines a été concerné et d'autres cités ont vécu le même phénomène.

Cette nuit d'Halloween a été très agitée d'une façon globale, très agitée à Beaudésert, très agitée au Clos Montesquieu, très agitée également dans d'autres endroits, mais avec une intensité moindre. De son point de vue, à Beaudésert, les agitateurs devaient regrouper ceux qui à la fin du mois de juin ont également causé quelques désagréments et entraîné le départ de la Directrice de l'école de Beaudésert. A Beaudésert, par chance, il y a une compagnie de CRS qui venait de Limoges et qui a pu être mobilisée par la police nationale pour ramener le calme. Lorsque les CRS sont arrivés, ils n'ont pas été accueillis uniquement avec des grimaces d'Halloween, mais d'une façon très violente. Les CRS ont eux-mêmes été étonnés de cette tension. Les choses ont pu être calmées.

Sur le Clos Montesquieu, cela commence à être une sorte de feuilleton depuis le mois de juin également, avec toujours la même bande constituée, à la fois de Mérignacais, mais aussi de non-Mérignacais. Des vitres ont été cassées chez des commerçants et il tient à présenter aux commerçants toute l'assurance de leur compréhension et de leur intervention. Ils le savent parce que depuis le mois de juin, ils passent leur temps, avec Mme VIARD et avec quelques autres, au Clos Montesquieu. Là aussi, se sont produits des phénomènes tout à fait inadmissibles. Il ne peut y avoir que la police nationale. Quand sont jetées des bouteilles avec de l'acide et des billes d'acier pour mettre le feu un peu partout et pour blesser, ce ne sont pas les policiers municipaux, quel que soit leur courage et quelle que soit leur volonté, qui peuvent arriver à régler les situations. En tous cas, la police nationale a fait un excellent travail. Il y a eu au total 5 interpellations : 3 sur le Clos Montesquieu, 2 sur Beaudésert. Il y a également une personne qui était condamnée depuis un certain temps, mais qui avait pris la fuite qui a été interpellée du côté du Pont de Madame et qui est aujourd'hui en prison.

En tous cas, les gens qui ont été interpellés au Clos Montesquieu sont passés cet après-midi devant le tribunal en procédure de comparution immédiate. Ils ont été maintenus en détention. Ils ont comparus détenus devant le tribunal, ils sont restés détenus et il y a une nouvelle audience qui doit avoir lieu dans les prochaines semaines. Ce sont tous des gens qui ont un casier judiciaire. Il y a également un mineur qui doit comparaître devant le juge des enfants. Il faut faire preuve de beaucoup de fermeté. Il salue Mme VIARD. C'est une femme pour laquelle il a beaucoup d'estime. Elle est très présente, très



engagée, elle arrive à mobiliser ses troupes, ce qui n'est pas simple parce que la police nationale n'a pas que cela à faire, et elle est aujourd'hui en état de saturation du fait des différentes missions qui pèsent sur ses épaules, mais Mme VIARD lui a assuré qu'il y aurait davantage de présence policière sur Mérignac. Elle doit également intervenir sur d'autres villes de la métropole puisque toutes les villes sont plus ou moins concernées et il y a donc un problème d'arbitrage pour les autorités de police pour savoir s'il faut les envoyer à tel ou tel endroit. Il a fallu une compagnie de CRS du Limousin pour intervenir l'autre soir.

Il faut que la police nationale fasse son travail, mais il ne doute pas qu'elle le fera, même s'il y a des effectifs insuffisants, il faut le reconnaître. Partout, les banlieues s'embrasent, les villes s'embrasent dans toute la France. L'honnêteté doit le conduire à dire que ce n'est pas nouveau, mais cela devient souvent très insupportable et à ce titre, la police nationale doit disposer de moyens, y compris en véhicules.

Ce que Monsieur le Maire a décidé depuis un certain temps se concrétise, mais c'est très long, c'est à dire d'avoir davantage de forces de police municipale. Les recrutements sont en cours et commencent à voir le jour. Il a fallu que la Ville revienne son régime indemnitaire pour être plus attractive. Il existe aujourd'hui une sorte de concurrence entre toutes les Villes qui veulent recruter en même temps et il y a une surenchère du régime indemnitaire entre différentes collectivités dans toute la France. L'objectif est d'en avoir 33 contre 18 à ce jour. Lorsque les effectifs seront augmentés, des rondes de nuit pourront s'organiser. Il y avait eu une discussion ici sur l'utilité des caméras. Franchement, les caméras sont plus que nécessaires. D'abord, elles dissuadent un certain nombre de personnes d'agir. Ensuite, lorsque des exactions sont commises, elles permettent d'identifier les personnes et de les poursuivre. Souvent, le problème de la police aujourd'hui est qu'elle interpelle, mais si elle n'a pas de preuves, elle ne peut pas poursuivre. Les images sont constitutives de preuves.

Il convient également sans doute de renforcer les médiateurs et les structures de prévention, même s'il ne faut pas tout confondre. Il en discute très souvent de façon amicale avec les uns et les autres, la prévention trouve ses limites ou plus exactement, elle a sa chronologie. Tous les spécialistes disent qu'au-delà de 12 ou 13 ans, c'est terminé. La prévention doit s'exercer à un âge extrêmement bas pour arriver à modifier les comportements. Ensuite, il y a des logiques nourries, notamment, par les trafics de stupéfiants. Quand un jeune de 16 ans nourrit et entretient toute sa famille avec l'argent du cannabis, il est sûr que l'autorité du père et de la mère en prend un coup et que la défaillance familiale est majeure, comme il existe sans doute une défaillance importante de l'ensemble de la société.

**M. VASQUEZ** formule une question. Monsieur le Maire a parlé de casier judiciaire pour les personnes qui ont été interpellées dans la nuit en question. Lui serait-il possible, si la loi l'y autorise, de préciser si les personnes concernées sont par ailleurs connues au titre de leur casier judiciaire pour des actes relevant du trafic de stupéfiants ?

**Monsieur le Maire** ignore ce qui est mentionné sur le casier judiciaire, il n'y a pas accès, mais il sait qu'y figurent des condamnations puisque c'est dit à l'audience. Cela étant, il suffit de recouper ce qu'il a dit tout à l'heure. Il existe forcément un lien. C'est un délitement général et puis, il y a des territoires et des rivalités entre bandes pour des problèmes de propriété de territoires : « Ici c'est chez nous, il ne faut pas y aller parce que c'est là notre lieu de trafic. »

Encore une fois, il faut avoir conscience que ce n'est pas un problème mérignaco-mérignacais. Il réitère les propos qui lui sont rapportés par la police : concernant les infractions strictes, c'est-à-dire les vols, etc., Mérignac est un des territoires les moins sensibles. Il y a un fait de délinquance par jour à Mérignac, ce qui est extrêmement faible pour une ville de 70 000 habitants. Toutefois, il y a également toute cette ambiance qui existe.

**Mme CASSOU-SCHOTTE** remercie Monsieur le Maire de préciser que le taux de délinquance à Mérignac n'est pas des plus élevés, au contraire, et que Mérignac n'est pas le Bronx.

Des actions ont été menées cette semaine qui peuvent les inquiéter, mais elles ne concernent pas que Mérignac. Il existe un phénomène de société qu'il faut prendre en compte et il y a énormément de choses aujourd'hui qui les dépassent et qui les débordent, y compris les familles. C'est un phénomène de société et ils sont également dans une société qui a créé beaucoup de précarité. Reconnaître que les ados sont amenés à apporter de l'argent à leur famille, c'est reconnaître qu'il y a une économie souterraine qui se crée parce qu'il y a une grande précarité.

De son point de vue, ils ne peuvent pas nier ces actes. Il faut pouvoir se donner les moyens d'y répondre par la sanction qui doit être posée, par la répression, mais elle insiste et affirme que la prévention est essentielle. C'est une priorité. La prévention ne concerne pas seulement les enfants, mais également les adolescents et peut-être encore plus les adolescents qui sont à un âge délicat et

difficile à vivre, autant pour eux que pour les familles, que pour les enseignants et les adultes qui les entourent.

Cette prévention suppose de se donner les moyens, à travers les travailleurs sociaux, les animateurs, les médiateurs, d'encadrer au mieux tous ces jeunes. La Ville a beaucoup œuvré dans le quartier de Beaudésert, mais ce n'est pas fini parce que la précarité à Beaudésert reste un fléau. Ils ont beau y mettre une belle école, un beau centre social, la précarité est là. Le problème se pose aussi ailleurs et la Ville ne peut pas répondre à tout. C'est ce pour quoi elle renvoyait à un phénomène de société, mais également à une politique qui n'est peut-être pas à la hauteur des attentes et des besoins.

Elle tient à réaffirmer son sentiment, non pas d'insécurité car même si ce sentiment d'insécurité existe, ils ne doivent pas le développer car objectivement, ils sont dans une ville où ils vivent bien. Même si ces problèmes-là existent, Mérignac reste une ville où ils peuvent se donner les moyens d'agir pour la prévention afin d'éviter ces débordements qui les interpellent et qui peuvent les interroger.

**M. MILLET** considère que ce genre de question mérite beaucoup de mesure parce qu'il ne faut pas stigmatiser des populations. Or, dans ce qui vient d'être dit, il relève quelque chose qui lui paraît un peu contradictoire. On ne peut pas expliquer ces phénomènes de violence urbaine par, à la fois un phénomène de société, et un phénomène de précarité. Cela voudrait dire que la précarité génère automatiquement ce genre de comportements. Manifestement non. Il a été souligné que certains adolescents apportaient de l'argent dans la famille avec des trafics. Là, il ignore si c'est pour traiter la précarité ou pour arriver à un stade de niveau de vie qui soit supérieur et bien plus facile à atteindre que par un travail classique. De son point de vue, c'est plutôt cela.

Il se trouve qu'il y a quelque temps, il est allé visiter une cité de la ville qu'il ne cite pas volontairement et il a eu l'occasion d'y passer du temps et d'observer. Il se trouvait dans une cité où le bailleur social faisait parfaitement son travail : les entrées étaient parfaites, c'était propre, réparé et pourtant, à l'évidence, il a pu se rendre compte directement par les comités d'accueil, etc., que la situation n'était pas très calme dans cette cité. Il lui semble d'ailleurs qu'il y a eu une arrestation vendredi dans cette cité.

Concernant la prévention, il partage l'avis de Monsieur le Maire. Au-delà d'un certain âge, cela devient très compliqué. Est-ce que la Ville fait son travail du point de vue de l'accompagnement social ? En très grande partie, oui. Il ne s'agit pas de critiquer pour critiquer.

Le phénomène de société lui paraît plus explicatif que la précarité. L'accompagnement existe ici et pourtant, des phénomènes de dérapage existent et s'ils veulent bien essayer de dégager quelque chose de tout ce qui peut être dit, s'il est difficile d'agir à partir de l'adolescence, cela veut dire qu'il faut agir avant et avant, c'est une éducation et pas seulement une éducation pour lire, écrire, compter, mais un cadre et donner un cadre aux enfants, certaines familles ne peuvent pas le faire parce que les circonstances familiales sont ainsi et c'est donc, à un moment donné, à leur république de réagir et de donner ce cadre, mais avant qu'il ne soit trop tard, c'est-à-dire quasiment au moment de la scolarité avant le collège ou au tout début.

**M. CHAUSSET** estime, sur le sujet de la prévention avant 12 ans, après 12 ans, etc., que c'est un terrain un peu glissant. Il n'est pas sûr qu'il y ait de vérité sur ce sujet. Des études indiquent que tout se joue avant 6 ans. La prévention ne peut pas être abandonnée après 12 ans.

Un bon travail est fait à Mérignac, mais c'est vrai que la société change et qu'ils doivent changer également leurs modalités d'intervention. Il faut être imaginatif et trouver d'autres modalités. Il faut se faire aider. La Ville de Mérignac n'a pas la science infuse, même si elle a une expérience. Il faut aller chercher de l'expérience, de l'expertise ailleurs aujourd'hui et ne pas abandonner la prévention. Il existe beaucoup de structures, 10 Maisons de quartier, un secteur associatif qui est fort, un secteur sportif qui est très présent.

Le terrain est là pour porter un nouvel imaginaire et une nouvelle façon de faire. Ils doivent être innovants et à la pointe sur ce sujet. C'est sans doute un enjeu des prochaines années. Comme cela a été dit, ce n'est pas le Bronx, il ne faudrait pas que ça le devienne et ils ont tous les moyens et toutes les structures pour être imaginatifs. Selon lui, ils ne peuvent pas abandonner le terrain à partir de 12 ans. Il y a beaucoup de gens qui ont fait des bêtises à l'adolescence et qui, aujourd'hui, ont des super vies. On peut faire des bêtises à tout âge, mais on doit pouvoir donner sa chance à tout âge à chacun. C'est le crédo qu'ils doivent avoir ici.

**Mme MELLIER** partage les arguments qui ont été évoqués, notamment sur la prévention. Selon elle, la place des services publics au plus près de la population joue un rôle. Ceux-ci doivent être maintenus. C'est un enjeu dans les mois et les années qui viennent.

Concernant le changement de la société, ce changement est marqué par la dégradation de ce qu'est la société. C'est le poids du chômage, la précarité, un ensemble d'éléments qui font que ce changement dans certains rapports dans la société mérite des changements beaucoup plus importants et beaucoup plus profonds. C'est dans ce sens que la société n'apporte plus de perspectives, n'apporte plus d'espoir. Selon elle, ce manque d'espoir, ce manque de perspectives, c'est la jeunesse qui le porte à sa façon.

Ceci dit, il faut effectivement se doter de moyens pour dialoguer sur ces questions-là et de moyens concrets. C'est la prévention avec l'ensemble des acteurs. Elle fait allusion à la police, aux élus, aux associations, aux enseignants. Il faut trouver des lieux de rencontres et de débats pour affuter et argumenter, de manière à aider les jeunes à trouver leur place dans la société. C'est pour cette raison que s'ils ne vont pas vers d'autres choix politiques profonds dans ce pays, malheureusement, ils iront vers une dégradation encore plus importante.

**Mme GASPAR** prend la parole puisque la jeunesse est évoquée et qu'elle a la chance de partager cette délégation avec Lionel AZOUGALHI avec la confiance du Maire.

Les faits dont il est question sont effectués par des jeunes, pour Beaudésert, dans un quartier qui est socialement en difficulté ; pour un autre endroit, dans un quartier qui est surveillé pour des questions de délinquance récemment, mais qui n'est pas un quartier prioritaire Politique de la Ville et donc, qui n'a pas de dispositif particulier en termes de moyens sur la question de la prévention.

Par rapport aux différentes interventions qui ont été formulées sur cette question de prévention et pour valoriser ce qui a été fait sur ce mandat, effectivement, ils ne pourront accompagner les jeunes et leurs parents qu'en unissant leurs forces. Ils ont lancé en début de mandat le lab jeunesse dans ce sens-là, de façon à mobiliser l'ensemble des acteurs qui accompagnent les jeunes, mais qui sont aussi auprès des parents en difficulté, voire parfois dans l'incapacité de pouvoir accompagner leurs jeunes lorsqu'ils sont partis sur une pente où le dialogue n'est plus possible pour de l'accompagnement et donc, c'est travailler différemment, innover et se mettre en réseau de façon à être en alerte, de façon à pouvoir mobiliser les moyens existants peut-être différemment pour éviter le basculement.

Elle rejoint Monsieur le Maire sur la question de l'âge. Le basculement, dans la durée, est difficilement rattrapable après l'âge de 13 ans. Quand on arrive à 13 ans, on a cumulé des années de perte de repères et peut-être de manque d'accompagnement selon la situation scolaire, selon la situation familiale, selon l'environnement dans lequel on évolue.

Elle estime que c'est quelque chose d'important et dans le cadre du mandat, une mission parentalité a été mise en place pour mettre en réseau l'ensemble des acteurs qui accompagnent les parents ou qui sont en relation avec les parents pour identifier les difficultés rencontrées. La question de la drogue ne touche pas que les quartiers en difficulté sociale, mais tous les niveaux sociaux de la population et les parents sont aussi désemparés face à un enfant qui consomme de la drogue et qui décroche à cause de cela que dans une situation sociale qui est dégradée.

Elle soutient complètement les différentes interventions. La Ville a agi dans ce sens-là dans le cadre de ce mandat. Il faut continuer à le renforcer.

Elle tient à remercier fortement les associations d'éducation populaire, les associations sportives également parce que les animateurs, les éducateurs dans le cadre du Prado ont un rôle de vigilance et d'accompagnement qui est majeur, avec de l'intervention au cas par cas et c'est énormément de moyens qui existent déjà et c'est là où il faut continuer à investir et à accompagner. Il ne faut pas le mettre en opposition avec la question de l'autorité qui doit être posée à un moment donné et Monsieur le Maire le souligne, la Ville a besoin de garantir la sécurité publique et cette sérénité dans la ville.

Donc, il convient vraiment de jouer sur ces deux aspects de façon conjointe et complémentaire et il existe des dispositifs de dialogue entre la sanction et la prévention. A Mérignac, la majorité des jeunes ne sont pas délinquants. Il y a parfois des crispations sur les jeunes en général qui ne sont pas justifiées. Il faut faire la part des choses par rapport à la situation de la jeunesse, la délinquance et la majorité des jeunes qui vont quand même, heureusement très bien.

**M. GUILLEMBET** rajoute un mot par rapport à l'évolution nécessaire de leurs méthodes vis-à-vis de la jeunesse. Il a la chance depuis 12 ans de rencontrer la jeunesse régulièrement à travers la Mission Locale, Mission Locale dont on ne parle jamais qui a fait évoluer sa mission puisqu'il faut savoir aujourd'hui que dans la Mission Locale, il y a 1 500 jeunes Mérignacais de 16 à 25 ans qui sont encadrés, suivis, ouverts à la citoyenneté par la Mission Locale et il n'en est pas fait état. C'est vrai, le travail inestimable qui est fait là ne se met pas dans des ratios, sur des tableaux Excel, mais un travail

de fond est effectué. Il pense au nouveau dispositif qui s'appelle la Garantie jeunes où ce sont les jeunes les plus perdus, les plus en difficulté qui sont pris en charge.

La Mission Locale est passée d'un suivi socio-professionnel à une ouverture à la citoyenneté. Les jeunes rencontrent les pompiers, les gendarmes, etc. Ils ne réussissent pas tous, mais une grande partie est bien encadrée. Sur les 16 communes qui composent la Mission Locale qui est financée par les communes, la Ville de Mérignac finance la Mission Locale à hauteur de 330 000 € et que c'est une contribution majeure, mais il y a là 5 000 jeunes sur les 16 communes qui sont suivis à la Mission Locale, dont 1 400 jeunes Mérignacais dont il espère qu'ils réussiront tous à être encadrés jusqu'à s'en sortir correctement.

**Monsieur le Maire** considère qu'il faut de la prévention pour éviter la délinquance, mais une fois que la délinquance est installée, il faut la combattre. Le seul moyen de la combattre, c'est avec beaucoup de fermeté parce que s'ils vont au Clos Montesquieu demain discuter avec ceux qui s'y trouvent, ils n'y arriveront pas et ils risquent même de recevoir quelques bouteilles sur la tête, comme cela s'est produit. Il faut de la prévention pour éviter la délinquance, mais une fois qu'elle est là, il faut une grande fermeté. C'est le seul moyen qui permettra de voir naître de nouveaux comportements. Il faut également protéger les victimes parce que dans toute cette affaire, il y a des victimes.

**DELEGATION DE Monsieur CHARBIT**  
**FINANCES - DEVELOPPEMENT DURABLE ET VILLE NUMERIQUE**

2019-099 DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL VILLE 2019

La présente décision modificative permet de réajuster des inscriptions budgétaires et surtout d'intégrer l'indemnité conséquente de l'assurance liée au sinistre du COSEC Léo Lagrange, indemnité qui permet de désengager de l'emprunt inscrit en BP. L'équilibre de la DM est le suivant :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>
Mouvements réels	405 500 €	6 805 000 €
Mouvements d'ordre	6 408 011 €	8 511 €
<b>Total</b>	<b>6 813 511 €</b>	<b>6 813 511 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses investissement</b>	<b>Recettes investissement</b>
Mouvements réels	- €	- 6 399 500 €
Mouvements d'ordre	8 511 €	6 408 011 €
<b>Total</b>	<b>8 511 €</b>	<b>8 511 €</b>

<b>Total de la DM</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	<b>6 822 022 €</b>	<b>6 822 022 €</b>

❖ **Détail de la section de fonctionnement**

	<b>DM1</b>
<b>DEPENSES TOTALES (REELLES ET ORDRE)</b>	<b>6 813 511 €</b>
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>405 500 €</b>
Chapitre 011- Charges à caractère général	50 000 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	250 000 €
Chapitre 65 – Charges de gestion courante	5 500 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	100 000 €

<b>Chapitre 023 DEPENSES D'ORDRE AUTOFINANCEMENT</b>	<b>6 408 011 €</b>
<b>RECETTES TOTALES (REELLES ET ORDRE)</b>	<b>6 813 511 €</b>
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>6 805 000 €</b>
Chapitre 74 – Dotations – Participations	5 000 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	6 800 000 €
<b>Chapitre 042 RECETTES ORDRE</b>	<b>8 511 €</b>

L'autofinancement de la section de fonctionnement (surplus des recettes sur les dépenses) est important à **6 408 011 €**, conséquence de l'inscription de l'indemnité d'assurance du COSEC Léo Lagrange.

**DEPENSES** **6 813 511 €**

▪ **Chapitre 011** **50 000 €**

Achat de repas au SIVU lié à une augmentation du nombre de repas distribués (50 000 €) avec la croissance des effectifs scolaires.

▪ **Chapitre 012** **250 000 €**

Conséquence principalement, du recours à des remplacements supplémentaires dans les écoles, de la revalorisation du régime indemnitaire de la Police Municipale et de recrutements à venir sur le dernier trimestre de policiers municipaux. Toutefois cette enveloppe complémentaire ne représente que 0.58 % du budget primitif du chapitre.

▪ **Chapitre 65** **5 500 €**

Ces crédits permettent de verser des subventions dans le cadre de la quinzaine de l'égalité. A compter de 2019 BM verse la subvention à la commune qui la reverse aux associations alors qu'auparavant BM versait directement les subventions aux associations.

▪ **Chapitre 67** **100 000 €**

La délibération du 30 septembre 2019 « protocole transactionnel avec la SMACL - sinistre Léo Lagrange » prévoit la rémunération du cabinet d'expertise. Il convient de prévoir les crédits en DM.

▪ **Chapitre 023** **6 408 011 €**

Ecriture d'ordre, les recettes de fonctionnement étant supérieures aux dépenses de fonctionnement, cela permet de dégager un autofinancement. Cet autofinancement figure en dépenses d'ordre de fonctionnement et en recettes d'ordre d'investissement.

**RECETTES** **6 813 511 €**

▪ **Chapitre 74** **5 000 €**

Versement par Bordeaux Métropole de la subvention « Quinzaine de l'égalité »

▪ **Chapitre 77** **6 800 000 €**

Indemnité d'assurance du COSEC Léo Lagrange. Montant délibéré en conseil municipal de septembre 2019 soit 7 000 000 € mais 200 000 € avaient été inscrits en BP.

▪ **Chapitre 042** **8 511 €**

Ecriture d'ordre de transfert en fonctionnement d'une subvention d'investissement CINELIA.

L'excédent de financement constaté après réajustements des crédits de fonctionnement, constitue un autofinancement complémentaire de 6 408 011 € qui porte l'autofinancement global prévisionnel 2020 dégagé au profit de la section d'investissement à 14 234 419 €.

❖ **Détail de la section d'investissement**

	DM1
<b>DEPENSES TOTALES (REELLES ET ORDRE)</b>	<b>8 511 €</b>
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>0</b>
Chapitre 21- Immobilisations corporelles	+ 295 000
Chapitre 23- Travaux en cours	-295 000
<b>Chapitre 040 DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>8 511 €</b>
<b>RECETTES TOTALES (REELLES ET ORDRE)</b>	<b>8 511 €</b>
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>-6 399 500 €</b>
Chapitre 13- Subventions investissement	8 511 €
Chapitre 16- Emprunts	-5 408 011 €
Chapitre 024 – Produit des cessions	-1 000 000 €
<b>Chapitre 021 RECETTES ORDRE</b>	<b>6 408 011 €</b>

## DEPENSES

**8 511 €**

Peu de mouvement en dépenses, on note juste un transfert de crédits du chapitre 23 vers le chapitre 21 pour l'acquisition de matériel de gymnastique (170 000 €) et l'aménagement du parc du Renard (125 000 €) ainsi que la contrepartie de l'écriture d'ordre subvention CINELIA déjà évoquée en fonctionnement (8 511 €)

## RECETTES

**8 511 €**

▪ **Chapitre 16** **- 5 408 011 €**

L'indemnité d'assurance permet de réduire l'emprunt inscrit au BP. Après cette DM la commune n'aura plus que 700 000 € d'emprunt budgété. On traite donc cette indemnité reçue pour le COSEC en « prospective pluriannuelle » : on l'utilise pour réduire le recours à l'emprunt aujourd'hui. L'emprunt non réalisé, grâce à cette recette, donnera une capacité d'endettement plus forte à la commune et par ailleurs permettra des économies de frais financiers.

▪ **Chapitre 13** **8 511 €**

Subvention CINELIA

▪ **Chapitre 024** **- 1 000 000 €**

La cession de l'immeuble Jean Brocas est décalée sur l'année 2020

▪ **Chapitre 021** **6 408 011 €**

Ecriture d'ordre, les recettes de fonctionnement étant supérieures aux dépenses de fonctionnement, cela permet de dégager un autofinancement. Cet autofinancement figure en dépenses d'ordre de fonctionnement et en recettes d'ordre d'investissement.

## ADOpte A LA MAJORITE

**CONTRE : Groupe « Ensemble, Changeons Mérignac ! »**

### DELEGATION DE Monsieur SABA

ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES - AFFAIRES MILITAIRES ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

### 2019-103 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - ACTUALISATION

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et d'actualiser en conséquence le tableau des effectifs afin de prendre en compte les

évolutions liées aux décisions prises lors de la commission administrative du 20 juin 2019, au cours de laquelle des avancements de grade et promotions internes ont été décidés.

Ces changements nécessitent des modifications du tableau des effectifs comme suit.

### **Commission Administrative du 20 juin 2019**

- Suite aux avancements de grade et promotions internes prononcés au titre de l'année 2019, le tableau des effectifs de la Ville doit être modifié, toutes filières confondues, comme suit :

#### **Catégorie A**

<b>Grades à supprimer</b>	<b>CAT</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grades à créer</b>	<b>CAT</b>	<b>Nombre</b>
Attaché	A	2	Attaché Principal	A	2
Bibliothécaire	A	1	Bibliothécaire principal	A	1
Assistant socio-éducatif 1 <sup>e</sup> classe	A	2	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	2
Educateur de jeunes enfants 1 <sup>e</sup> classe	A	6	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	6

#### **Catégorie B**

<b>Grades à supprimer</b>	<b>CAT</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grades à créer</b>	<b>CA T</b>	<b>Nombre</b>
Rédacteur principal 1 <sup>e</sup> classe	B	1	Attaché	A	2
Educateur des APS principal 1 <sup>e</sup> classe	B	1			
Rédacteur	B	1	Rédacteur principal 2 <sup>e</sup> classe	B	1
Animateur	B	1	Animateur principal 2 <sup>e</sup> classe	B	1

#### **Catégorie C**

<b>Grades à supprimer</b>	<b>CAT</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grades à créer</b>	<b>CA T</b>	<b>Nombre</b>
Adjoint administratif principal 1 <sup>e</sup> classe	C	1	Rédacteur	B	1
Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	C	4	Adjoint administratif principal 1 <sup>e</sup> classe	C	4
Adjoint administratif	C	3	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	C	3
Agent de maîtrise	C	2	Agent de maîtrise principal	C	2
Adjoint technique principal 1 <sup>e</sup> classe	C	1	Agent de maîtrise	C	1
Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	C	12	Agent de maîtrise	C	1
			Adjoint technique principal 1 <sup>e</sup> classe	C	11

Adjoint technique	C	14	Adjoint technique principal 2e classe	C	14
Auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>e</sup> classe	C	3	Auxiliaire du puériculture principal 1 <sup>e</sup> classe	C	3
Gardien brigadier	C	3	Brigadier-chef principal de police municipale	C	3
Adjoint animation	C	5	Adjoint animation principal 2 <sup>e</sup> classe	C	5
ATSEM principal 2e classe	C	13	ATSEM principal 1e classe	C	13

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- de modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

2019-104 REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) : INTEGRATION DES CADRES D'EMPLOI DES INGENIEURS EN CHEF - AUTORISATION

Par délibération n° 2017-175 en date du 20 décembre 2017, le Conseil Municipal a décidé la mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), nouveau cadre réglementaire applicable aux collectivités territoriales, conformément au principe de parité entre l'Etat et les collectivités.

L'objectif est de simplifier et rationaliser les régimes indemnitaires existants en déconnectant le régime indemnitaire du grade détenu par l'agent pour le lier principalement à la fonction occupée.

Suite à la parution d'un arrêté en date du 14 février 2019 portant application au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, il convient d'ajouter le cadre d'emploi des ingénieurs en chef au dispositif RIFSEEP.

#### **Cadre d'emplois des ingénieurs en chef**

Texte de référence : arrêté du 14 février 2019 (mentionné ci-dessus).

Le cadre d'emplois des ingénieurs en chef est réparti en 4 groupes de fonctions.

Groupes de fonctions	Montants plafonds annuels de l'IFSE		Définitions des postes et niveaux de fonctions correspondant
	Non logé	Logé	
Groupe 1	57 120 €	42 840 €	Direction générale
Groupe 2	49 980 €	37 490 €	Direction d'unité, de projet
Groupe 3	46 920 €	35 190 €	Pilotage d'un service, d'une mission
Groupe 4	42 330 €	31 750 €	Autres fonctions que celles répertoriées dans les groupes 1, 2 et 3

Pour rappel, ci-dessous les cadres d'emplois concernés pour lesquels les dispositions des délibérations prises antérieurement demeurent.



<b>Cadres d'emplois</b>	<b>Délibération</b>
Filière sportive	
Conseiller des APS	Délibération n°2007-192
Filière technique	
Ingénieur	Délibération n°2007-192
Technicien	Délibération n°2007-192
Filière culturelle	
Professeur d'enseignement artistique	Délibération n°2009-132
Assistant d'enseignement artistique	Délibération n°2007-192
Filière sociale	
Educateur de jeunes enfants	Délibération n°2007-192
Filière médico-sociale	
Infirmiers en soins généraux	Délibération n°2007-192
Cadre de santé paramédical	Délibération n°2007-192
Puéricultrice	Délibération n°2007-192
Auxiliaire de puériculture	Délibération n°2007-192
Auxiliaire de soins	Délibération n°2007-192

Dès la parution des décrets et arrêtés correspondants aux cadres d'emplois ci-dessus, le Conseil Municipal sera de nouveau sollicité.

Pour les agents qui ne sont pas concernés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 par la mise en œuvre du RIFSEEP parce que le décret relatif à leur cadre d'emplois est en attente de parution, les délibérations prises antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 restent applicables.

Considérant la nécessité réglementaire pour la Ville de Mérignac de mettre en œuvre le RIFSEEP pour le cadre d'emploi des ingénieurs en chef, il est proposé :

- de compléter la délibération initiale n° 2017-175 de mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) du 20 décembre 2017 pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2018 afin d'intégrer le cadre d'emploi des ingénieurs en chef dans le dispositif RIFSEEP de la ville à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.
- d'approuver, sauf disposition légale ou réglementaire contraire, la revalorisation des primes et indemnités selon les formules prévues dans les textes les instituant ou dès parution des arrêtés ministériels modificatifs ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au versement des primes et indemnités au budget de la commune, chapitre 012, articles 64118 et 64131.

**ADOpte A LA MAJORITE**  
**CONTRE : Groupe Communiste**

**2019-106 RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020 : RECRUTEMENT D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL ADJOINT ET DE SEIZE AGENTS RECENSEURS - AUTORISATION**

Il est rappelé que les villes de plus de 10 000 habitants sont recensées chaque année par un sondage effectué à partir d'un échantillon d'adresses représentant 8 % des logements de la commune.

Ainsi, la Ville peut disposer de données récentes, l'INSEE publiant tous les ans des données actualisées.

Durant la collecte 2019, 3 177 logements ont été recensés représentant près de 6 000 Mérignacais.

Pour rappel, les populations légales en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sont les suivantes :

- population municipale : 70 317 habitants
- comptés à part : 886 habitants
- population totale : 71 203 habitants

La réglementation applicable au recensement prévoit que l'INSEE organise et contrôle la collecte, quand la commune prépare et réalise l'enquête de recensement moyennant une dotation forfaitaire.

Le recensement de population 2020 aura lieu du 16 janvier au 22 février 2020. Près de 3 200 logements seront recensés.

Pour remplir ses obligations, il est proposé que la Ville mette en oeuvre les moyens suivants :

- **Moyens humains :**

Pour remplir ses obligations, la Ville met en place, au sein de l'Observatoire de la Direction du Développement, une équipe d'encadrement des agents recenseurs. Celle-ci est constituée de 2 coordonnateurs communaux nommés par arrêté (l'un étant nommé parmi le personnel municipal et l'autre nécessitant le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 6 mois).

L'INSEE préconise un agent recenseur pour 200 logements à recenser.

Afin d'assurer les opérations de recensement, la Ville nommera par arrêté 16 agents recenseurs recrutés du 06 janvier au 25 février 2020, et formés à la méthode conjointement avec l'INSEE.

La désignation de ces agents recenseurs et leurs conditions de rémunération sont de la seule responsabilité de la commune.

Ces derniers seront placés sous l'autorité des deux coordonnateurs communaux.

- **Moyens matériels :**

L'équipe communale et les agents recenseurs seront installés à la mairie. Les questionnaires papiers y seront également stockés.

- **Moyens financiers :**

La ville propose une indemnité d'astreinte pour les coordonnateurs communaux pour le travail effectué hors bureau, le soir en semaine et le samedi durant les 5 semaines de collecte.

Les agents recenseurs seront rémunérés sur la base suivante :

Résidence principale	5,50€
Logement vacant, occasionnel ou secondaire	2,50€
Logement non enquêté	2,50€
Séances de formation	70€ (35€ x 2 ½ journées)
Tournée de reconnaissance	85€
Prime qualité de fin de collecte	150€

La prime de fin de collecte de 150€ sera allouée sur des critères tenant compte des conditions de réalisation des objectifs et favorisant les réponses en ligne.

Il est proposé de la composer comme suit :

- Rigueur et régularité : 25€
- Fiabilité des informations restituées : 25€
- Bonus Internet (supérieur à 40%) : 50€
- Fin de mission totalement réalisée + taux de feuilles de logement non enquêté < 4% : 50€

Des bons de carburant seront accordés aux agents recenseurs qui enquêteront sur des secteurs étendus. Il pourra être établi plusieurs bons d'essence, fractionnés en 10 ou 20 litres soit 170 litres au total.

En contrepartie des charges engagées au titre du recours à du personnel pour réaliser l'enquête du recensement et des actions d'accompagnement de l'opération, la ville recevra une dotation forfaitaire de l'Etat calculée en fonction de la population de la commune et du nombre de logements recensés. Pour le recensement 2020, la dotation forfaitaire s'élèvera à 13568 € (elle était de 13 637€ en 2019).

Le budget prévoit l'ensemble des dépenses (rémunérations, moyens matériels, bureautiques, ...) et recettes (dotation forfaitaire INSEE).

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- d'autoriser la mise en oeuvre des moyens humains, matériels et financiers tels que présentés ci-dessus pour le bon déroulement du recensement de la population 2020.

## **ADOpte A l'UNANIMITE**

### **DELEGATION DE Madame SAINT-MARC** **SPORTS ET RELATIONS AVEC LE MOUVEMENT SPORTIF**

2019-107 GYMNASE CAILLAVET : ACQUISITION DES PARCELLES BY 930-939 AUPRES DE GIRONDE HABITAT - AUTORISATION

Par délibération en date du 29 juin 2018, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention par laquelle Gironde Habitat a consenti la mise à disposition du gymnase de Caillavet préalablement à sa cession.

L'acquisition de cet équipement sportif par la Ville constitue une opportunité pour répondre à la demande toujours croissante de créneaux au sein des équipements couverts, d'autant plus depuis le sinistre du Coséc Léo Lagrange.

La convention prévoyant l'acquisition avant le 31 décembre 2019, il est dès lors envisagé d'acquérir une emprise foncière appartenant à Gironde Habitat cadastrée BY 930 et BY 939 d'une superficie de 8445 m<sup>2</sup> constituée du gymnase et d'un bassin de rétention situé dans un espace boisé classé pour un montant de 750 000 € (cf. plan de division en annexe).

L'estimation de France Domaine en date du 17 juillet 2019 établit un prix de 600 € le m<sup>2</sup> soit 766000 € avec une marge d'appréciation de plus ou moins 15%.

Cette emprise foncière est située au sein d'un ensemble immobilier portant division en volumes en vue de la construction de logements sociaux et privés et de cellules destinées à des bureaux et une structure petite enfance.

L'allée centrale constituera un espace commun. Cet espace commun, devant être entretenu, géré et faire l'objet d'une répartition de charges entre les différents propriétaires, il est apparu nécessaire à Gironde Habitat de constituer une association syndicale libre (ASL) dont la Ville sera membre. Une ASL est une personne morale de droit privé régie par les dispositions de l'ordonnance 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 et du décret 2006-504 du 3 mai 2006 relatifs aux associations syndicales de propriétaires, ainsi que par les articles R 442-7 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Cette ASL veillera à la mise en œuvre des actions tendant à faire respecter les servitudes, règles, charges et conditions résultant de la division en volumes précitée nécessaires ou utiles à la jouissance des propriétaires.

Il est attribué à chaque membre de l'ASL un nombre de voix égal aux tantièmes de charges communes eu égard au prorata du nombre de places de parking et de surface de plancher, soit 9 % pour la Ville.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- d'acquérir auprès de Gironde Habitat les parcelles cadastrées BY 930-939 d'une superficie totale de 8445 m<sup>2</sup> pour un montant de 750000 € sur la base du plan de division tel que présenté ci-joint dans les conditions ci-dessus mentionnées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents se rapportant à ce dossier.

## **ADOpte A l'UNANIMITE**

Monsieur CHARRIER n'a pas pris part au vote

**DELEGATION DE Madame GASPAR**  
**ASSOCIATIONS - JEUNESSE - MAISONS DE QUARTIER**

2019-111 MANIFESTATION "LE BURCK S'ILLUMINE" EDITION 2019 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION - AUTORISATION

Il est rappelé que la Ville de Mérignac et l'Association Tournesol, Centre Social et Culturel du Burck s'associent depuis plusieurs années autour d'un évènement culturel et festif : le Burck s'illumine.

Associant les habitants à la démarche culturelle et artistique, ce temps fort approfondit le lien entre l'activité dite « permanente » du Centre Social et Culturel du Burck et les actions événementielles.

Le Burck s'illumine se construit avec et pour les habitants au fil de l'année qui précède la manifestation. Il contribue à la transformation et à la valorisation de l'image du quartier. Lors du Burck s'illumine, les artistes et adhérents mêlent leurs créations. L'attractivité de l'action permet la rencontre, l'échange et ainsi l'ouverture d'esprit. La forme est intrinsèquement conviviale. Il s'agit également de créer une dynamique à long terme avec les partenaires : des réunions partenariales et de préparation en amont sont planifiées afin de partager les choix dans l'organisation et des artistes présents.

En 2019, le Burck s'illumine fête ses 10 ans et proposera une exposition « J'ai 10 ans » réalisée avec les habitants de la résidence d'artistes de Waldo, un village de 23 artistes, des concerts, des arts de rue et se clôturera par le traditionnel spectacle pyrotechnique.

Le centre social du Burck coordonne l'entière organisation de ce temps fort qui bénéficie d'un rayonnement intercommunal. Fortement impliquée lors de chaque édition, la Ville de Mérignac souhaite reconduire son soutien à cette manifestation devant se dérouler les 15 et 16 novembre 2019 par une aide logistique et par le versement d'une subvention de 18 000 €. Le coût total de la manifestation est estimé à 31 377 €.

La Ville de Mérignac, l'Association Tournesol, Centre Social et Culturel du Burck ont souhaité formaliser leurs engagements respectifs au sein d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 18 000 € en faveur de l'Association Tournesol, Centre Social et Culturel du Burck pour l'organisation de l'édition 2019 du Burck s'illumine ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités correspondantes ;
- d'imputer cette dépense au budget principal de la Ville 2019.

**ADOpte A l'UNANIMITE**

**DELEGATION DE Madame MARCHAND**  
**PETITE ENFANCE**

2019-113 MODIFICATION DES BAREMES DES PARTICIPATIONS FAMILIALES FIXES PAR LA CNAF : AVENANT DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS : AUTORISATION

Il est rappelé que les règles qui encadrent les Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) sont fixées par les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 du Code de la Santé Publique, complétés par différentes dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L. 214-2 et D. 214-7. Les barèmes de tarification des familles sont fixés nationalement par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et ce pour l'ensemble des crèches avec obligation de les mettre en œuvre par l'organisme ou la collectivité gestionnaire.

Le tarif appliqué aux familles qui confient leurs enfants en crèche est calculé en fonction de leurs ressources, sur la base d'un taux de participation. C'est un système solidaire qui permet à chacun de contribuer selon ses moyens pour assurer un accueil de qualité à chaque enfant quelle que soit la situation de leurs parents.

Ce tarif est fixé sur la base d'un taux horaire qui est calculé ainsi : Taux de participation des familles (calculé en fonction de la composition familiale) X Ressources nettes mensuelles de la famille.

Considérant que les participations familiales n'avaient pas évolué depuis 2002, la CNAF a décidé par la circulaire du 5 juin 2019 de mettre en application de nouveaux barèmes à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 avec une mise en œuvre impérative le 1 novembre 2019. La circulaire fixe les conditions de hausse progressive de 0,8% par an des contributions familiales entre le 1 novembre 2019 et le 1 janvier 2022.

Cette évolution du barème des participations familiales poursuit trois objectifs :

- rééquilibrer l'effort des familles recourant à un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant
- accroître la contribution des familles afin de tenir compte de l'amélioration du service rendu (fourniture des couches, repas et meilleure adaptation des contrats aux besoins des familles)
- soutenir financièrement la stratégie de maintien et de développement de l'offre d'accueil, ainsi que le déploiement des aides pour renforcer la mixité sociale et le développement de l'inclusion des enfants porteurs de handicap.

### **Barème applicable en accueil collectif et en accueil familial et parental**

#### Taux de participation familiale par heure facturée en **accueil collectif**

Nombre d'enfants	Ancien barème	Du 1/11/19 au 31/12/2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
1	0,0600%	0,0605%	0,0610%	0,0615%	0,0619%
2	0,0500%	0,0504%	0,0508%	0,0512%	0,0516%
3	0,0400%	0,0403%	0,0406%	0,0410%	0,0413%
4 à 7	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
8 et plus	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%

#### Taux de participation familiale par heure facturée en **accueil familial**

Nombre d'enfants	Ancien barème	Du 1/11/19 au 31/12/2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
1	0,0500%	0,0504%	0,0508%	0,0512%	0,0516%
2	0,0400%	0,0403%	0,0406%	0,0410%	0,0413%
3 à 5	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
6 et plus	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer par avenant la modification de tous les règlements de fonctionnement des crèches municipales faisant apparaître les nouveaux barèmes applicables à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **DELEGATION DE Monsieur MARGNES** **CULTURE - COMMUNICATION ET RELATIONS INTERNATIONALES**

#### **2019-114 JUMELAGE ET RELATIONS INTERNATIONALES : DEPLACEMENT D'UN(E) ELU(E) A KAOLACK (SENEGAL) - AUTORISATION**

Il est rappelé que le jumelage entre la Ville de Mérignac et la Ville de Kaolack au Sénégal date de plus de 30 ans. Tout au long de cette période, plusieurs actions ont été menées entre les deux villes. La dernière (réhabilitation de 14 postes de santé) s'est conclue en 2015 avec succès tant sur le plan du partenariat que sur la qualité de la réalisation et du bénéfice pour les populations.

Par un courrier du 2 mai dernier, la Maire de Kaolack, Mariama Sarr, a proposé d'accueillir un(e) élu(e) de la ville pour tirer le bilan des actions menées et dégager des perspectives nouvelles de coopération.

Ce déplacement apparaît tout à fait justifié pour observer les résultats concrets du partenariat Mérignac – Kaolack et relancer la dynamique d'échanges entre les deux villes.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- D'autoriser le déplacement en fin d'année 2019 à Kaolack de Madame Fatou Diop, adjointe au maire déléguée à la diversité, la lutte contre les discriminations et à la coopération décentralisée, afin de rencontrer les autorités locales ;
- de prendre en charge le remboursement des frais inhérents à cette mission sur la base des frais réels engagés, conformément aux dispositions de l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **2019-115 MEDIATHEQUE MICHEL SAINTE-MARIE : CHARTE DE PRET DE LISEUSES ELECTRONIQUES - AUTORISATION**

Dans le cadre de son offre numérique, la médiathèque projette de mettre en place le prêt de liseuses électroniques en complément du service d'emprunt de livres numériques « BookMe ».

Très légère, de la taille d'un livre de poche, la liseuse à grande capacité d'autonomie, permet de stocker des centaines de livres numériques. Elle offre un grand confort de lecture grâce à l'utilisation de la technologie de l'encre numérique qui ne provoque aucune fatigue. La lecture sur liseuse peut être adaptée et personnalisée avec des fonctionnalités comme l'agrandissement des caractères, la modification des polices et le réglage de la luminosité.

Avec l'emprunt de liseuses, les usagers pourront se familiariser avec la lecture électronique et emprunter leurs documents numériques 24h/24h sur le site de la médiathèque via le service BookMe.

La médiathèque dispose à ce jour de 17 liseuses et projette d'en acquérir 15 supplémentaires.

La répartition se fera ainsi :

- 1 en démonstration sur les espaces de la médiathèque
- 7 réservées aux ateliers numériques
- 19 téléchargées d'œuvres classiques du programme des collèges et lycées de la ville de Mérignac dans le cadre de l'opération « étudiez numérique » réservées au prêt pour les collégiens et lycéens

- 5 réservées au prêt pour le grand public

**Les modalités de prêt seront les suivantes :**

- Signature préalable de la charte de prêt de liseuses électroniques obligatoire (cf. charte en annexe)
- Signature du représentant légal pour les mineurs
- Service réservé aux usagers de plus de 10 ans
- Une seule liseuse par carte pour une durée de 4 semaines renouvelable
- La prolongation du prêt n'est pas possible si la liseuse est réservée par un autre usager
- Prêt et retour des liseuses auprès des bibliothécaires.
- Elles ne doivent pas être rendues dans les boîtes de retour
- Les liseuses sont réservables.

**Le matériel numérique prêté :**

- Une liseuse électronique
- Une housse de protection
- Un câble USB
- Un chargeur

En cas de perte ou de dégradation, l'utilisateur devra remplacer à l'identique les éléments en question ou les rembourser selon les forfaits suivants :

- La liseuse : 90 €.
- La housse de protection : 10 €
- Le câble USB : 8 €
- Le chargeur : 8 €

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à approuver la charte pour le prêt des liseuses ;
- de créer la tarification à appliquer en cas de perte ou de dégradation des éléments numériques prêtés.

**ADOpte A l'UNANIMITE**

**2019-116 DESHERBAGE DE DOCUMENTS ET OUVRAGES DE LA MEDIATHEQUE MICHEL SAINTE-MARIE- AUTORISATION**

La Médiathèque de Mérignac et son réseau disposent de 180 000 documents. Il est nécessaire pour faire vivre les collections et maintenir l'intérêt des usagers de mettre en place un suivi des ouvrages de leur acquisition à leur sortie des collections.

Ainsi la politique d'acquisition des bibliothèques comprend une opération appelée « désherbage » qui consiste à retirer des collections des livres, revues, et autres documents, selon des critères précis : ancienneté, obsolescence physique ou intellectuelle, acquisition remplaçant un titre...

Cette opération permet de maintenir une offre de qualité, non seulement sur la forme :

- Documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou onéreuse
- Les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche
- Les ouvrages en nombre d'exemplaires devenus trop important par rapport aux besoins
- Les documents ne correspondant plus à la demande du public

mais aussi sur le fond : évolution des connaissances, renouvellement des collections.

Ces documents n'ont plus de valeur marchande, car leur usage en bibliothèques a modifié leur aspect (couverture plastifiée, étiquette RFID, cotation...). Leur mise en vente ne constitue donc pas une concurrence avec le marché du neuf ni même celui de l'occasion. Ils seront par ailleurs marqués d'un

tampon portant la mention : « Exclu des collections de la médiathèque » afin d'éviter le signalement de vols de livres chez un bouquiniste ou un marché aux puces et le code barre sera rayé.

Aussi, afin d'éliminer de la collection ces documents, il convient de les désaffecter et de les transférer dans le domaine privé de la Ville.

Après déclassement, les ouvrages peuvent être mis au pilon, faire l'objet de don ou être vendus. Le choix est effectué en fonction de l'état des ouvrages et de l'intérêt qu'ils peuvent représenter pour des lecteurs. Les documents vendus sont techniquement sélectionnés et proposés uniquement aux particuliers.

Ce type d'action s'intègre tout à fait dans une politique de lecture publique et est l'occasion de valoriser les collections et d'attirer un public nouveau qui ne fréquente pas la bibliothèque mais qui est intéressé par l'achat de livres à bas prix, tout en permettant au personnel des bibliothèques de développer de nouvelles relations avec le public.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- La sortie des collections des documents sélectionnés suite à la mise en place d'une action régulière de désherbage ;
- La mise en vente d'un fonds de documents après avoir estampillé ces documents : « exclu des collections de la médiathèque » ;
- L'organisation d'une vente les 17, 18 et 21 janvier 2020 dans l'atrium de la médiathèque, au prix de 1€ par livre, 0.50€ par CD et 20 revues pour 1€ ;
- Le don à titre gracieux des invendus à des associations à vocation culturelle, sociale ou de santé, ou bien leur destruction ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions relatives à ces actions.

**ADOpte A l'UNANIMITE**

### **Délibérations dégroupées**

#### **DELEGATION DE Monsieur ANZIANI**

2019-098 CIRCUIT AUTO-MOTO : PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE PROCONSULT - AUTORISATION

**Monsieur le Maire** rappelle que la Ville a confié un immense terrain à une société qui s'appelle PISTE.SR en 2006. Il avait été conclu une convention d'occupation précaire avec PISTE.SR et les choses ont ensuite pris une tournure juridique un peu étrange puisque PISTE.SR a considéré à un moment donné qu'elle n'était pas en présence d'une convention d'occupation précaire, mais d'un bail commercial avec toutes les règles qui s'appliquent au bail commercial. Un long procès a été engagé par la Ville contre PISTE.SR.

La Ville de Mérignac est propriétaire d'un circuit automobile situé avenue Marcel Dassault.

Ce bien immobilier de 15ha64a16ca appartient au domaine privé de la commune. Il comporte la piste du « circuit auto-moto », des voies d'accès et des parkings aménagés, ainsi que divers bâtiments et aménagements qui lui sont indissociablement attachés, ensemble mis à disposition de PISTE SR depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.par deux conventions successives.



Ainsi, la ville a fait part à la Société PISTE.SR de sa volonté de se prévaloir du terme de la convention, soit le 31 décembre 2014. Cette dernière a refusé de quitter les lieux alors que le terme contractuel était échu et a saisi le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux d'une demande de requalification de la convention d'occupation temporaire concédée « à titre précaire et révocable » en bail commercial, contentieux perdu par la requérante.

Dès lors, par assignation en date du 20 avril 2017 devant le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, la Ville a sollicité l'expulsion de la Société PISTE.SR et fait valoir des demandes financières au titre de cette occupation sans droit ni titre.

La Société PROCONSULT, sous-occupant de PISTE SR, est intervenue volontairement à cette procédure. Monsieur Eric DASQUET est directement et personnellement intéressé à ces diverses questions en qualité de dirigeant et d'associé de la société PROCONSULT. En effet, malgré l'expiration de la convention, la Société PISTE.SR concéda l'exploitation de la piste à la Société PROCONSULT.

Par jugement en date du 4 mars 2019, la Société PISTE.SR a été mise en liquidation judiciaire sans poursuite d'activité. La SELARL HIROU, nommée liquidatrice auprès de laquelle la Ville a formulé une déclaration de créance, a notifié au Tribunal le fait que la Ville pouvait récupérer les lieux. Néanmoins, l'occupation sans droit ni titre du circuit se poursuit désormais sous l'égide de la société PROCONSULT.

Bien que la procédure d'expulsion soit toujours en cours et désormais dirigée contre PROCONSULT, les parties ont souhaité se rapprocher pour régler définitivement tous litiges relatifs à l'occupation et à la libération des lieux et ont convenu la signature d'un protocole d'accord transactionnel conformément au projet joint en annexe.

Par ce protocole, la Ville accorde à la société PROCONSULT un délai jusqu'au 30 novembre 2020 pour libérer par eux-mêmes les lieux de tous occupants ainsi que de tous biens. Cet accord permet à la Ville de maintenir une occupation des terrains dans l'attente de voir aboutir des projets d'aménagement plus pérennes.

Pendant ce délai, la société PROCONSULT est autorisée à maintenir l'exploitation du circuit et est autorisée exceptionnellement à organiser une manifestation du Championnat de France de Drift les 16 et 17 novembre 2019 sur le circuit.

En contrepartie, la société PROCONSULT abandonne toute revendication à un quelconque titre d'occupation et renonce à toute demande indemnitaire et à tout recours à l'encontre de la Ville.

Il est par ailleurs convenu que le montant de la redevance due par la Société PROCONSULT s'élèvera à 30 000€ pour la période de janvier 2019 à septembre 2019 et ensuite 6700 € par mois sauf les deux derniers mois de la convention où l'indemnité est ramenée à 3700 €.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé :

- D'approuver les termes du protocole d'accord transactionnel tel que présenté ci-joint ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole avec la Société PROCONSULT et Monsieur Eric DASQUET, ainsi que tout autre document lié à ce dossier.

**M. VASQUEZ** énonce que la présente délibération marque une avancée vers la résolution dans les faits de la situation inadmissible qui prévaut depuis plusieurs années au niveau du circuit auto-moto. Il est question ici d'occupation sans droit ni titre et d'une exploitation commerciale à des fins d'enrichissement personnel. C'est la destination d'une exploitation commerciale. Exploitation commerciale d'un terrain et d'un équipement qui était pourtant propriété de la Ville et pour laquelle cette dernière n'a reçu durant cette période d'illégalité aucune contrepartie.

Le protocole d'accord transactionnel qu'il est proposé de signer avec l'occupant des lieux offre enfin une vision sur les modalités et les délais pour l'achèvement de ce scandale. Mais en fait de délai, il est question ici de fin novembre 2020, à 13 mois d'ici. L'occupant, pour cette période, versera à la Ville une indemnité ainsi qu'une forme de régularisation pour l'occupation depuis le début de l'année 2019, mais a priori, rien pour avant.

Il note par ailleurs que dans le protocole proposé, rien n'est prévu en termes de contrôle des pollutions du terrain possiblement issues des activités passées et à venir et rien n'est encore moins prévu en termes de prise en charge des éventuelles dépollutions dont il reste, compte tenu de la nature de sport automobile, raisonnable de soupçonner une présence. Pourtant, le pollueur ne devrait-il pas être le payeur ?

Bref, cette délibération marque une avancée, mais qui laisse, selon son groupe, des points de faiblesse et surtout, elle porte sur un dossier qu'ils ont souvent remis en question. Il est de la responsabilité du Maire de mettre fin à cette situation inacceptable d'occupation illégale du patrimoine municipal.

Pour leur part, ils lui laissent assumer les conséquences de ses gestions, choix et erreurs passées et ils s'abstiendront.

**M. GASO** indique qu'après plusieurs années judiciaires, la société PISTE.SR a été condamnée à quitter les lieux et à payer ce qu'elle devait à la collectivité. Aujourd'hui, Monsieur le Maire propose de passer outre cette décision de justice en laissant la jouissance du site à la société PROCONSULT, émanation de la société PISTE.SR.

Il demande donc de refaire confiance à cette société qui occupe un terrain communal sans droit ni titre d'occupation, ce qui représente, à leurs yeux, un comportement de voyous. Comme Monsieur le Maire l'a dit tout à l'heure, quand on est délinquant, on doit être sanctionné. Avec ce protocole, Monsieur le Maire demande à cette société de payer une régularisation de loyer uniquement sur 2019 et de fixer de nouvelles mensualités de loyer sur 2020.

Il est mentionné qu'à son départ, en novembre 2020, elle devra nettoyer le site et évacuer les pneus. Il n'est aucunement question de dépollution alors que ce site a aussi servi de garage et que les terres autour du circuit sont probablement polluées. Il se demande dans ce cas qui prendra en charge le coût de cette éventuelle dépollution.

Pour toutes ces raisons, le groupe Europe Ecologie les Verts votera contre cet accord.

**Mme TARMO** rappelle qu'il leur est demandé d'approuver un protocole d'accord transactionnel avec une société PROCONSULT étant sous-occupant de la société initiale PISTE.SR en occupation illégale du circuit depuis 2015. Comme Monsieur le Maire l'indiquait, c'est une situation un peu étrange. C'est un doux euphémisme.

En résumé, une société a occupé et exploité un ensemble mis à sa disposition par 2 conventions successives, refusé de quitter les lieux à l'issue de ces 2 conventions, y compris après assignation du TGI en 2017 et en a concédé l'exploitation à une société B, laquelle société B, immatriculée au registre du commerce et des sociétés en avril 2017, avec un capital de 1 000 €, exploite aujourd'hui le circuit sans droit ni titre d'occupation.

La Ville de Mérignac est un créancier bien compréhensif. 172 000 € d'indemnités non perçues par an et pourtant, l'article 5 du protocole d'accord transactionnel établit la libération des sommes séquestrées, soit 32 880 €, l'article 4 établissant quant à lui le versement de 30 000 € d'indemnités, mais en quatre fois.

Elle ne s'attardera pas sur les problèmes de pollution, ses collègues viennent de le faire.

Cela étant dit, que font-ils ? Vont-ils rester tels des parlementaires britanniques, bloqués dans le spectre d'un no deal ? Un mauvais accord est-il pire que pas d'accord du tout ? Ce protocole d'accord lui paraît bien trop favorable à une société qui a déjà suffisamment usé et abusé des largesses de la Ville. C'est pourquoi, son groupe s'abstiendra sur cette délibération.

**Monsieur le Maire** apporte quelques mots d'explication. D'abord, il comprend parfaitement leurs interrogations. Elles sont tout à fait légitimes sur un dossier un peu compliqué. Lui-même a eu beaucoup d'interrogations, mais il leur demande de distinguer deux périodes : la période avant 2019 et la période après 2019. Sur les loyers et les sommes qui sont dues, c'était PISTE.SR qui les devait. PISTE.SR est en liquidation judiciaire. La Ville a déclaré sa créance entre les mains du liquidateur, elle ne l'a pas abandonnée, et maintenant, c'est le liquidateur qui va poursuivre et s'il y a encore des actifs, la Ville peut espérer quelque chose, mais il craint qu'il n'y ait pas beaucoup d'actifs de PISTE.SR. C'est pour la créance d'avant 2019. La Ville n'abandonne rien.

Après 2019, l'intérêt du protocole d'accord est de prévoir différentes indemnités dues par celui qui occupe maintenant les lieux, c'est-à-dire PROCONSULT. PROCONSULT s'engage à payer un certain nombre de sommes depuis janvier 2019 jusqu'au moment de son départ.

De son point de vue, les interrogations des uns et des autres sont réglées par ce qu'il vient d'énoncer : avant 2019, la Ville a fait ce qu'il fallait faire, mais c'est une liquidation judiciaire et depuis 2019, il y a un engagement de payer.

Sur la dépollution, c'est un vrai souci. Sauf que le petit problème, c'est que lorsque le terrain a été donné en 2006 à PISTE.SR, aucun constat n'a été fait. Si demain une pollution des sols était relevée, PROCONSULT serait en droit de signaler que cela datait d'avant l'occupation et la Ville n'a aucun élément pour prouver que les sols n'étaient pas pollués au moment de l'occupation précaire par PISTE.SR.

Il leur fait observer que dans la convention, plusieurs dispositions disposent que l'occupant, c'est-à-dire PROCONSULT, devra évacuer les déchets. Il reconnaît qu'il n'est pas parlé de dépollution, mais d'évacuation des déchets, des pneus, mais également de tous les déchets.

Ensuite, c'est vrai, la Ville aurait pu poursuivre, mais si elle mettait à exécution la décision de justice, c'était pareil. Avant 2019, c'était zéro et pour la dépollution, c'était rien puisqu'il n'y avait aucune disposition dans le bail précaire. Cela n'améliorerait pas la situation de la Ville.

Là, ils espèrent seulement donner une meilleure visibilité pour leur permettre pendant cette année de voir ce qu'ils peuvent faire de ce site qui restera occupé. En imaginant qu'ils libèrent un tel site immédiatement, ils voient ce que cela signifie et les différentes occupations qui peuvent avoir à intervenir.

Ils auront une année pour réfléchir à tout cela et dans les projets qu'ils ont, il existe des projets qui peuvent tourner autour de l'aéronautique, mais également un projet avec la Région autour de l'intelligence artificielle concernant les mobilités. Ils souhaitent donner une vocation très précise à ce site qui soit une vocation industrielle.

**M. CHAUSSET** estime qu'il y a un souci sur la dépollution. Il existe des jurisprudences liées au préjudice écologique où le dernier occupant est tenu d'assurer la dépollution au nom du préjudice écologique. Selon lui, c'est au dernier occupant de dépolluer.

**Monsieur le Maire** leur propose que la convention soit amendée et qu'il soit précisé que le dernier occupant devra assurer la dépollution du site.

**Mme VAILLANT** souhaite savoir si dans la convention qui avait été signée avec la société PISTE.SR, il y avait la possibilité d'avoir une sous-location.

**Monsieur le Maire** souligne qu'il y a eu une sous-location de fait qui n'était pas forcément de droit. C'est pour cela que l'occupant des lieux est en très mauvaise situation. Néanmoins, cela ne change rien au fait qu'il faut lui demander de partir. Il a fallu diriger la procédure contre lui après que PISTE.SR ait déposé le bilan.

Il souhaite savoir si les votes sont inchangés ou non.

**M. VASQUEZ** précise que l'esprit de leur position était également de dire : « débrouillez-vous »

**Monsieur le Maire** confirme que c'est le rôle de l'opposition que de dire à la majorité de se débrouiller, mais qu'il se rassure, elle se débrouille plutôt bien.

**M. PRADELS** indique qu'ils ne peuvent pas changer de vote en 5 minutes et qu'ils maintiennent leur vote.

**Monsieur le Maire** fait observer que la délibération sera adoptée malgré tout.

**M. CHAUSSET** souligne que c'est bien sous réserve qu'il y ait cet amendement.

#### **ADOPTE A LA MAJORITE**

**ABSTENTIONS : Groupe « Ensemble, Changeons Mérignac ! » - Groupe « Mérignac Avenir »**

**CONTRE : Groupe « Europe Ecologie les Verts »**

#### **DELEGATION DE Monsieur CHARBIT**

#### **FINANCES - DEVELOPPEMENT DURABLE ET VILLE NUMERIQUE**

**M. CHARBIT** indique que c'est avec un peu d'émotion qu'il présente ce dernier rapport d'Orientations Budgétaires puisque c'est le dernier du mandat.

Il tient tout d'abord à saluer le travail, puisqu'il a pris cette délégation en cours, qui a été fait par son collègue Jean-Marc GUILLEMBET, mais également par tous les services de la Ville, ainsi que de la Métropole puisqu'ils ont connu depuis quelques mois des nouveautés, notamment la contractualisation et qu'il a fallu faire preuve d'un pilotage un peu nouveau et très fin pour arriver à rendre ces documents d'Orientations Budgétaires et ensuite de, construction du budget.

Dans les deux mois précédant le vote du budget le Conseil Municipal débat des orientations budgétaires. Ce débat prévu à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales s'organise comme suit :

*« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur (...) la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal (...).*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte (...) une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.»*

On rappelle que la loi NOTRe précise que :

- Le rapport doit présenter les dépenses induites par la gestion des ressources humaines,
- Les orientations doivent désormais faire l'objet d'une communication et d'une publication,
- La présentation de ce rapport doit donner lieu à débat et à une délibération spécifique.

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques de janvier 2018 dispose :

*« A l'occasion du DOB, chaque collectivité présente ses objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin annuel de financement annuel (...)*»

Préalable, essentiel et obligatoire au vote du budget primitif, le rapport sur les orientations permet ainsi :

- D'exposer la situation économique et financière telle qu'elle résulte principalement de la loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 et du projet de la Loi de Finances pour 2020 adopté par le conseil des ministres le 25 septembre 2019,
- De donner les grandes esquisses concernant l'évolution des principaux postes budgétaires,
- De présenter les grandes orientations stratégiques de la Ville.

### ***Synthèse des orientations budgétaires municipales pour 2020***

Les principales orientations budgétaires municipales pour 2020, développées dans le corps de ce document, sont les suivants :

- La poursuite de la politique de stabilité des taux d'imposition dans un contexte de réforme fiscale illustrée par la suppression prévue de la taxe d'habitation,
- Le respect de la contractualisation, 2020 étant la dernière année du contrat Etat – Ville de Mérignac,
- Le renforcement de la capacité d'autofinancement de la Ville comme conséquence de la perception de l'indemnité exceptionnelle d'assurance de 7 M€ liée au sinistre Léo Lagrange,
- Des orientations budgétaires fortement empreintes du volontarisme municipal en faveur de la transition écologique par la formalisation d'une ligne verte de près de 8,4 M€ rassemblant l'ensemble

des financements en faveur de l'environnement : la production et la consommation durable de l'énergie, le renforcement de la nature en ville et le zéro déchet-zéro plastique. Le montant de ces actions, hors frais des personnels, sera de l'ordre de 5.5 M€ en 2020. A ces 5,5M€ s'ajoutent pour près de 2.9 M€ de crédits métropolitains en faveur des modes de déplacements doux, du 9eme Parc au titre du règlement d'intervention nature et des actions d'ingénierie en faveur du développement durable.

- Un effort notable dans le domaine de la sécurité et des services à la population, se traduisant par une progression du nombre de policiers municipaux et des agents intervenant dans les écoles pour accompagner l'augmentation des effectifs.

- La poursuite du programme d'investissement pluriannuel en rappelant que le niveau d'investissement réalisé sur la période 2014 – 2019 se situera autour des 75 M€.

## **A – LE CADRE NATIONAL ET METROPOLITAIN**

### **1 - LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE ET FINANCIER**

#### **1 – 1 La croissance française resterait solide en 2019 et 2020**

On rappelle que l'année 2017 avait été particulièrement dynamique avec un niveau de croissance de + 2,4 %, conséquence, notamment, d'une conjoncture mondiale favorable. En 2018, un ralentissement de l'activité a été constaté, toutefois la croissance demeurerait solide en se situant à un niveau de + 1,7 %.

Le document de présentation du projet de loi de finances anticipe une bonne résistance de la croissance du pays, résistance qui serait même meilleure que celle de l'Allemagne ou de l'Italie. En conséquence, le taux de croissance s'établirait à + 1,4 % en 2019 et +1.3 % pour 2020.

Les hypothèses retenues dans ce projet de loi, et notamment les hypothèses de croissance sont proches des anticipations d'autres organisations comme la Banque de France, l'OCDE ou le FMI. Ces prévisions de croissance sont soumises à de nombreux aléas : négociations du Brexit, tensions aux Moyen Orient, conjoncture en Chine ou politique monétaire aux Etats-Unis.

L'inflation diminuerait en 2019 et 2020, à + 1,2 % après une année 2018 marquée par une forte hausse des prix du pétrole qui a amené l'inflation à + 1,8 %.

#### **Les données de cadrage économique figurant dans le PLF 2020**

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Taux de croissance PIB zone euro	2.6 %	1,9 %	1.2 %	1.2 %
Indice des prix à la consommation zone euro	1.5 %	1.8 %	1.3%	1.4%
Variation du PIB en volume économie France	2.3 %	1.7 %	1.4 %	1.3%
Indice prix à la consommation France hors tabac	1 %	1.6 %	1 %	1 %

*Source : Projet de Loi de Finances de 2020 – 27 septembre 2019*

#### **1-2 La maîtrise des dépenses publiques se poursuit**

##### **I-2-1 Le PLF 2020 anticipe un déficit public à 2,2 % du PIB**

Le déficit public a été ramené sous le seuil des 3% du PIB en 2017 ce qui a permis au pays de sortir de la procédure européenne pour déficit excessif. En 2018 cette maîtrise du déficit s'est

confirmée (2,5 % du PIB). Toutefois en 2019 une dégradation est prévue (3,1 % du PIB) avec la transformation du CICE en allègements de charges et les conséquences de la crise sociale (effet gilets jaunes) de fin 2018 et 2019.

Pour 2020 le déficit est attendu à son niveau le plus faible depuis 2001, en se situant à 2,2 % du PIB.

Malgré ces résultats la situation de la dette publique ne s'améliore pas, cette dernière se situant à 98,4 % du PIB et est attendue à 98,7 % en 2020. Avec le niveau exceptionnellement bas des taux d'intérêts, la charge de la dette qui était de 41.7 milliards € en 2017 est prévue à 38.6 milliards € en 2020.

### La programmation des finances publiques

En % du PIB	2017	2018	2019	2020
Déficit public	-2.8	-2.5	-3,1	- 2,2
Dette publique	98.4	98.4	98.8	98,7

Source : *Projet de Loi de Finances de 2020 – 27 septembre 2019*

### I.2.2 Poursuite de la baisse du taux de prélèvement obligatoire

Ce PLF voit se poursuivre la baisse des prélèvements obligatoires (PO). En 2018 le taux de PO est passé à 45 % du PIB. En 2019 ce taux sera ramené à 44.7 %. Les estimations du projet de loi portent le taux de PO à 44,3 %.

En % du PIB	2017	2018	2019	2020
Taux de prélèvements obligatoires	45.2	45	44,7	44.3

La baisse de la fiscalité est évaluée à 10 milliards €. Cette baisse profitera pour 9 milliards aux ménages avec comme mesures essentielles la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) et la diminution de l'impôt sur le revenu des classes moyennes.

Concernant la TH on rappelle que depuis 2018, 80% des contribuables sont progressivement exonérés. Après un premier allègement en 2018 et un second en 2019, 2020 sera l'année où 80 % des contribuables ne paieront plus de taxe d'habitation.

Les entreprises bénéficieront d'une baisse des PO de 1 milliard € avec la poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés

### I-2-3 Le redressement des finances publiques conforté

La loi de programmation 2018-2022 prévoit une baisse du poids de la dépense publique de plus de 3 points à horizon 2022. Cette diminution est la conséquence des efforts d'économies de l'ensemble des administrations publiques.

En % du PIB	2017	2018	2019	2020
Taux de dépenses publiques	55	54.4	53,8	53.4

Les collectivités locales obtiennent de bons résultats financiers en 2018 avec une progression mesurée des dépenses totales à + 2%. Si du côté des dépenses d'investissement on observe une accélération, la croissance des dépenses de fonctionnement est très faible à + 0,8 %. Cette croissance des dépenses de fonctionnement restera modérée en 2019 dans le cadre de la

contractualisation prévue dans la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022.

Pour le Gouvernement cette logique a donné de bons résultats, aussi se posera la question de sa reconduction, voire de son extension au-delà des 322 collectivités concernées aujourd'hui (Régions, Départements, communes et intercommunalités à plus de 60 M€ de dépenses de fonctionnement.

L'effort de maîtrise des dépenses sociales se poursuivra en 2020, cette maîtrise s'accompagnant d'une progression de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie limitée à + 2,3 % en 2020 après + 2,5 % en 2019.

## **2 - LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2020 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES**

Le projet de loi de finances 2020, présenté le 27 septembre au Conseil des ministres, se situe dans la continuité du budget 2019. La réforme de la fiscalité directe locale qui devait être présentée au Parlement au 1<sup>er</sup> semestre 2019 a été repoussée du fait du « grand débat » ouvert en janvier dernier.

### **2.1 La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022 base du PLF 2020**

Cette loi de programmation 2018-2022 organise la participation des collectivités locales au redressement des comptes de la nation et a pour objectif de réduire le besoin de financement des collectivités de 2.6 milliards € par an.

Pour les 322 collectivités dont le budget dépasse 60 M€, l'Etat a proposé une contractualisation définissant une trajectoire des dépenses de fonctionnement à 1,2 % dont le taux a été modulé à 1.35 % pour Méridon. 229 collectivités ont signé un contrat ainsi que 17 collectivités non comprises dans le champ de la contractualisation.

Conformément aux articles 29 et 30 de la LPFP 2018-2022 le gouvernement dressera un bilan, en 2019, du dispositif pour l'année 2018. Les résultats seront détaillés pour chaque échelon territorial.

A ce jour le bilan de la 1<sup>ère</sup> année de contractualisation n'a pas été rendu public. Toutefois, il semblerait que seules 14 collectivités n'ont pas respecté l'objectif d'évolution des dépenses. Une procédure contradictoire a été engagée avec ces collectivités, le risque étant pour elle de subir une reprise financière de l'Etat.

### **2.2 Confirmation de la stabilité relative des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales**

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales progressent de 0.6 milliards d'euros par rapport à la loi de finance 2019.

Comme en 2019, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est stabilisée à 27 milliards €. Toutefois, la DGF est composée d'une enveloppe forfaitaire et de deux enveloppes de péréquation : la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) pour lesquelles la ville n'est pas éligible. Ce sont donc les collectivités qui financent la péréquation décidée par l'Etat : en effet la DGF étant stable, si l'enveloppe « péréquation » progresse la part forfaitaire baisse. La DSU et la DSR devant progresser, comme les années

précédentes, la part forfaitaire de la DGF diminuera. Aussi Mérignac subira une baisse de DGF de l'ordre de 236 000 €.

### Concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales

En milliards €	LFI 2019 constant	PLF 2020 constant
Prélèvement sur recettes	40.58	41.01
Crédits du budget général	3.44	3.45
TVA affecté aux régions	4.30	4.43
<b>TOTAL CONCOURS FINANCIERS</b>	<b>48.32</b>	<b>48.89</b>

### 2.3 Reconstitution de la dotation de soutien à l'investissement des communes et soutien à l'investissement local

Le soutien à l'investissement du bloc communal mis en place en 2016 a pris la forme d'une dotation à part entière dénommée dotation de soutien à l'investissement communal (DSIL). Cette dotation est composée d'une enveloppe maintenue à 570 millions € en 2020.

Cette dotation est destinée au soutien des projets de :

- Rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables,
- Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics,
- Développement d'infrastructure en faveur de la mobilité ou de construction des logements,
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- Création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires,
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Par ailleurs le fonds de compensation à la TVA progressera de 0.4 milliard €, conséquence de la reprise de l'investissement local.

### 2.4 La suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous les Français

Le projet de loi de finances prévoit la suppression définitive de la TH sur les résidences principales :

Pour 80 % des foyers fiscaux, la TH sera définitivement supprimée en 2020, après avoir été allégée en 2018 puis en 2019. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis 65 % en 2022. En 2023 plus aucun foyer ne paiera de TH sur sa résidence principale.

La taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires est quant à elle maintenue.



La suppression de cette taxe a pour conséquence une révision importante de la fiscalité locale : la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera transférée aux communes. Le bloc communal percevra donc l'intégralité de la TFPB à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le projet de loi indique que les collectivités seront compensées à l'euro près. L'Etat compensera aux communes la différence entre le produit de TH supprimé et le produit de la TFPB départementale transféré.

Les simulations sur l'impact de cette réforme pour la commune sont en cours. La Direction des Finances Publiques nous a communiqué des estimations. La différence entre la TH perdue et le nouveau produit de TFPB encaissé est de – 2.5 M€. La commune récupère donc moins de TFPB qu'elle ne perd de TH. Elle devrait donc bénéficier d'une compensation de la part de l'Etat.

A noter que les départements vont récupérer, à la place de la TFPB, une fraction de la TVA.

Le PLF initial prévoyait l'absence de revalorisation forfaitaire des bases de TH en 2020. Toutefois, le 22 octobre, l'Assemblée Nationale a adopté la première partie du PLF 2020 en intégrant une revalorisation forfaitaire des bases de TH de 0.9 %.

### **3 - APRES LES BOULEVERSEMENTS CONSECUTIFS A LA LOI MAPTAM ET A LA MUTUALISATION, L'ORGANISATION TERRITORIALE LOCALE SE STABILISE**

#### **3.1 L'année 2020 ne comportera pas de nouveau transfert de compétence**

La loi du 27 janvier 2014 « modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles » (MAPTAM), a organisé le transfert de compétences exercées par les communes de la Métropole vers cette dernière. Ainsi la ville de Mérignac a transféré :

- 2015 : les compétences « aire d'accueil des gens du voyage », « concession de distribution d'électricité et politique de la ville,
- 2016 : les compétences pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, l'habitat, le tourisme et la propreté, mobilier urbain et espaces verts sur voirie,
- 2017, la compétence portant sur la lutte contre la pollution de l'air et des réajustements sur les évaluations, notamment sur la compétence propreté, plantation et mobilier urbain.
- 2018 la compétence création, aménagements et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement.

Aucun transfert de compétence n'est envisagé au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### **3.2 Les réajustements liés à la mutualisation**

Le conseil de métropole a adopté en 2015 un schéma de mutualisation proposant aux communes de mutualiser des fonctions.

Au 1er janvier 2019 la mutualisation concerne vingt communes dont Mérignac.

Des réajustements interviennent pour adapter le périmètre géré par les services communs et permettre de régulariser des erreurs ou des oublis réalisés lors du chiffrage initial de la

mutualisation ou pour ajuster le niveau de service proposé par les services communs (révision de niveau de services). Ces réajustements impactent l'attribution de compensation (AC) en fonctionnement ou investissement).

La loi de finances rectificative 2016 a permis d'imputer une partie de l'AC en investissement. Aussi, depuis 2017, l'AC fait l'objet d'une exécution en fonctionnement et en investissement.

L'évolution de l'AC depuis la loi du 27 janvier 2014 « MAPTAM » et depuis la création de services communs au 1<sup>er</sup> janvier 2016 est la suivante :

#### **Evolution de l'attribution de compensation depuis 2014**

En millions d'euros	AC fonctionnement
<b>AC au 1er janvier 2014</b>	<b>-5,95</b>
AC TPU (délibération CUB 19-07- 2000 Recette pour la commune)	

<b>Transferts de compétences au 1er janvier 2015</b>	
<b>AC au 1er janvier 2014</b>	<b>-5,95</b>
aires d'accueil gens du voyage	0,07
concession distribution d'électricité	0,08
politique de la ville	0,01
<b>Total transfert compétences au 1er janvier 2015</b>	<b>0,15</b>
<b>AC au 1er janvier 2015</b>	<b>-5,80</b>

<b>Transferts de compétences et mutualisation au 1er janvier 2016</b>	
<b>AC au 1er janvier 2015</b>	<b>-5,80</b>
transfert habitat	0,05
transfert tourisme	-0,42
transfert GEMAPI	0,04
transfert propreté - mobilier urbain - espaces verts sur voirie	2,27
création de services communs au 1er janvier 2016	10,12
<b>Total transfert et mutualisation au 1er janvier 2016</b>	<b>12,06</b>
<b>AC au 1er janvier 2016</b>	<b>6,26</b>

<b>Transferts de compétences, régularisation mutualisation, création ACI en 2017</b>		
	AC fonctionnement	AC Investissement
AC historique TPU	-5,95	
2015: aires d'accueil gens du voyage	0,03	0,04
2015: concession distribution d'électricité	0,00	0,08
2015: politique de la ville	0,01	
2016: transfert habitat	0,05	
2016: transfert tourisme	-0,44	0,01
2016: transfert GEMAPI	0,04	

2016 transfert propriété-mobilier urbain-espaces verts sur voirie	2,06	0,21
2016: AC mutualisation	9,29	0,84
2017: transfert lutte contre la pollution de l'air	0,004	
2017: réajustements transferts antérieurs / ajustement mutualisation	-0,01	-0,13
<b>AC au 1er janvier 2017</b>	<b>5,08</b>	<b>1,05</b>
<b>AC 2017 FONCTIONNEMENT &amp; INVESTISSEMENT</b>	<b>6,13</b>	

<b>Transferts de compétences 2018 / régularisation mutualisation</b>	<b>AC fonctionnement</b>	<b>AC Investissement</b>
<b>AC au 1er janvier 2017</b>	<b>5,08</b>	<b>1,05</b>
transfert espaces publics dédiés à tous modes de déplacement	0,01	0,05
Régularisation mutualisation - RNS	0,13	0,09
<b>AC au 1er janvier 2018</b>	<b>5,22</b>	<b>1,19</b>
<b>AC 2018 FONCTIONNEMENT &amp; INVESTISSEMENT</b>	<b>6,41</b>	

<b>Projet de révision de niveaux de service au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>AC fonctionnement</b>	<b>AC Investissement</b>
AC au 1er janvier 2018	5,22	1,19
Révisions des niveaux de niveaux services	0,01	0,02
<b>AC au 1er janvier 2019</b>	<b>5,23</b>	<b>1,21</b>
<b>AC 2019 FONCTIONNEMENT &amp; INVESTISSEMENT</b>	<b>6,44</b>	

<b>Projet de révision de niveaux de service au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>AC fonctionnement</b>	<b>AC Investissement</b>
AC au 1er janvier 2019	5.226	1.214
révisions du niveau de service prévues	0.025	0.010
<b>Estimation AC au 1er janvier 2020</b>	<b>5.251</b>	<b>1.224</b>
<b>ESTIMATION AC 2020 FONCTIONNEMENT &amp; INVESTISSEMENT</b>	<b>6.476</b>	

## **B - LES ORIENTATIONS MUNICIPALES**

L'année 2020 sera la dernière année de la première génération des contrats Etat-Collectivités visant à encadrer la dépense locale. Nonobstant le nécessaire respect de cette contractualisation, la Ville poursuivra sa politique volontariste d'investissement, tout en contenant ses dépenses de fonctionnement.

### **1 Des recettes de fonctionnement qui connaissent une légère dynamique**

#### 1.1 La dotation globale de fonctionnement poursuit sa baisse

De 2014 à 2017, les collectivités locales ont été associées au redressement des finances publiques. La perte cumulée de DGF au titre de la contribution à ce redressement sur cette période est évaluée à 11.35 M€.

Depuis 2018, et malgré la stabilité de l'enveloppe nationale de DGF, la commune continue de voir sa dotation forfaitaire baisser du fait de l'écrêtement destiné à financer la hausse de la péréquation.

Cette baisse est la suivante :

- De CA 2017 à CA 2018 : - 188 000 €
- De CA 2018 à CA 2019 : - 287 000 €
- De DGF notifiée 2019 à estimation 2020 : - 236 000 €

#### **Evolution de la DGF depuis 2013 (en M€) :**

En M€	DGF 2013	DGF 2014	DGF 2015	DGF 2016	DGF 2017	DGF 2018	DGF 2019	Estimat° 2020
Montant DGF forfaitaire	10.546	9.738	7.944	6.273	5.153	4.965	4.678	4.442
Perte annuelle liée au pacte de responsabilité		0.636	2.222	3.822	4.674			
Perte cumulée liée au pacte de responsabilité		0.636	2.858	6.680	11.354	16.028	20.702	25 376

La croissance des allocations compensatrices de la fiscalité directe locale devrait s'accélérer : 1.54 M€ en 2017, 1.59 M€ en 2018, 1.68 M€ en 2019 et une estimation à 1.78 M€ pour 2020.

#### 1.2 La poursuite de la modération fiscale

Conformément aux engagements pris en 2014, les taux de la fiscalité directe locale sont demeurés stables sur la mandature (20.74% de taux TH, 28.72% de taux TFPB, et 60.65% de taux TF non bâtie).

Cet engagement est d'autant plus significatif que dix communes de la métropole ont dû augmenter leurs taux sur la durée du mandat.

Parmi les communes de plus de vingt mille habitants, Mérignac a le taux de TH le plus bas après la ville de Saint-Médard en Jalles (18.84 % et + 6 % sur le mandat), mais devant les villes de Bordeaux, Pessac, Talence, Villenave d'Ornon, Bègles, Gradignan, Cenon, Le Bouscat, Lormont et Eysines.

Son taux de TFPB reste également modéré en comparaison des autres communes de la métropole puisqu'il se classe dans les dix taux les plus faibles.

Le Conseil Municipal, élu au printemps prochain, votera les taux 2020 en avril, mais la construction du budget 2020 demeure fondée sur la stabilité fiscale.

Quant à l'estimation d'évolution des bases fiscales qui, elles, ne dépendent pas d'une décision municipale, elle est la suivante :

- La revalorisation des valeurs locatives

Depuis 2018 les valeurs locatives des locaux autres que professionnels sont actualisées en fonction du dernier taux d'inflation constaté. Ce taux d'inflation calculé en fonction de l'inflation constatée entre novembre N et novembre N-1 sera connue en décembre prochain. Pour 2019, la revalorisation des bases a été importante à 2.2 %. En 2020 cette actualisation ne sera pas au niveau de 2019 et est modélisée dans la prospective à + 1.3 % pour la taxe foncière. Pour la TH, le PLF, dans sa version du 22 octobre, comporte une revalorisation des bases de 0.9 %.

- Une progression physique des bases estimée pour le foncier à + 1.3 %

- La progression physique des bases estimée pour la taxe d'habitation est de 1.8 %. La loi de finances 2018 instaure un dégrèvement permettant à 80% des foyers d'être dispensés du paiement de la TH d'ici 2020 ; cet objectif sera atteint progressivement entre 2018 et 2020. L'Etat compense ces dégrèvements dans la limite des taux et des abattements 2017.

Le produit fiscal définitif 2019 qui sera notifié par la Direction des Finances Publiques au mois de décembre est estimé à 60.4 M€. Pour l'exercice 2020, nous anticipons un produit fiscal proche des 62 M€.

1-3 Des droits de mutations (DMTO) qui se tassent en 2019, une prévision 2020 prudente

En 2019 nous observerons un tassement des DMTO. Aussi et compte tenu de la volatilité de cette taxe, il sera proposé en BP une prévision prudente avec un montant inférieur au réalisé 2019 (qui approchera les 4 M€).

### **Evolution de la taxe additionnelle aux droits de mutations (en K€)**

<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Estimation 2019</b>	<b>prévu 2020</b>
2 429	3 090	4 291	4 236	4 033	3 900	3 500

1.4 – La relation financière avec Bordeaux Métropole

#### **Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :**

Ce fond est depuis 2016 plafonné à un milliard €. Selon la montée en charge initialement programmée, il aurait dû atteindre 2% des recettes fiscales communales, soit 1.2 milliard €. Malgré la stabilité du fond, la commune a connu une baisse de son prélèvement en 2018 et 2019.

En effet, la répartition de droit commun du FPIC entre l'EPCI et ses communes est effectuée selon le coefficient d'intégration fiscale (CIF) qui est impacté par les dépenses de transfert N-2 (AC et 50% de la dotation de solidarité métropolitaine). Aussi, le CIF est impacté par la mutualisation 2016 et les transferts de compétences.

Pour 2020 nous projetons un maintien à 1 milliard € de l'enveloppe du FPIC, et une stabilité de notre contribution à son niveau 2019.

### **Evolution du FPIC**

<b>En milliers €</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Prévu 2020</b>
<b>FPIC</b>	173	324	424	624	779	646	594	594

### **Une attribution de compensation évoluant modérément en 2020 (cf. partie III paragraphe 3.2)**

Des révisions du niveau de service ont été calculées lors de la mise en place des services communs au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et des corrections peuvent intervenir chaque année. On rappelle que l'AC 2019 est de 6.44 M€ décomposé comme suit :

- L'AC de fonctionnement (ACF) se situe à 5.23 M€
- L'AC d'investissement (ACI) se situe à 1.21 M€.

En 2020, il est prévu une très faible révision du niveau de service qui impactera l'AC de fonctionnement et qui concernera essentiellement les domaines mutualisés des ressources humaines et du numérique. L'AC investissement devrait être impactée par les nouveaux projets numériques. L'ACF est prévue à 5.251 M€ et l'ACI à 1.224 M€.

Il n'y aura pas de transfert de compétence valorisé pour Mérignac au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le montant de l'AC 2020 sera voté, comme traditionnellement, au Conseil Municipal de décembre.

### **La dotation de solidarité métropolitaine (DSM)**

Conformément à la mise en œuvre du pacte financier et fiscal métropolitain, la dotation de solidarité versée par BM est indexée sur l'évolution des ressources fiscales et des dotations de l'Etat desquelles est déduite la part communautaire opérée au titre du FPIC. Pour éviter des fluctuations importantes de la dotation, un mécanisme de garantie est instauré (+/- 2.5%).

La DSM inscrite en BP 2019 était de 2.81 M€. Une régularisation sera votée par BM fin 2019 au regard des produits fiscaux définitifs 2018, des produits fiscaux prévisionnels 2019, de la notification de la DGF 2019 et de la part métropolitaine du FPIC 2019. Cette régularisation sera favorable à la commune puisque la DSM définitive 2019 est estimée à 2.87 M€.

Par prudence, il sera proposé de reconduire en 2020 le montant définitif réalisé en 2019.

## **2 - Des dépenses de fonctionnement encadrées**

### **2.1 Un objectif de progression raisonnable des dépenses de fonctionnement**

Avec l'objectif de réduction de 3 points des dépenses publiques dans le P.I.B et de diminution de la dette publique, la loi de programmation des finances publiques prévoit que les dépenses de fonctionnement des collectivités progressent de 1.20 % par an.

Lors de la fixation du taux de croissance Mérignac a pu s'appuyer sur deux facteurs : l'évolution mesurée de ses dépenses de fonctionnement et la dynamique démographique pour négocier un taux plus favorable d'évolution de ses dépenses à 1,35%.

Le contrat entre la commune et l'Etat indique la trajectoire d'évolution des dépenses suivante :

<b>En millions d'euros</b>	<b>Base 2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Dépenses de fonctionnement « contractualisées »	68.62			
- Chapitre recettes « atténuations de charges »	-0.61			
<b>Montants contractualisés</b>	<b>68.01</b>	<b>68.93</b>	<b>69.86</b>	<b>70.80</b>
<b>Evolution en %</b>		<b>+1.35 %</b>	<b>+1.35 %</b>	<b>+1.35 %</b>

Le comité national de suivi de la contractualisation a introduit la notion de retraitement des dépenses de fonctionnement. En synthèse, et pour ce qui concerne la commune, en cas de modification de périmètre (transfert de compétences, révision de niveau de services) ou en cas de circonstance exceptionnelle (incendie du COSEC Léo Lagrange) les dépenses doivent être retraitées.

La commune a proposé les retraitements qui font l'objet d'un débat contradictoire avec le Préfet, et donneront lieu à une décision finale des services de l'Etat.

Ainsi, au titre de l'exercice 2018, les dépenses suivantes (portées par BM), ont été ajoutées à notre compte administratif :

- Transfert de compétence loi MAPTAM et espaces dédiés à tous mode de déplacements : 6 500 €
- Révision de niveau de service : 135 000 €

A l'issue des travaux de retraitements 2018, la Préfecture nous a informé que la commune respectait le taux d'évolution des dépenses contractualisé.

Le respect du contrat a permis à la commune de bénéficier, en 2019, d'une Dotation de soutien à l'investissement local bonifiée à 0.71 M€ pour financer la rénovation de la Maison des Habitants d'Arlac alors qu'en 2018 le montant de la DSIL avait été de 0.3 M€.

Pour 2019 la commune a sollicité un retraitement des dépenses de fonctionnement consécutives au sinistre du COSEC Léo Lagrange.

En 2020 les objectifs fixés permettant le respect de l'enveloppe contractualisée sont les suivants :

Chapitres	Evolution prévue par rapport au BP 2019
Chapitre 011 : charges à caractère général	0 %

Chapitre 012 : charges de personnel	+ 1.6 %
Chapitre 65 : subventions	0 %

En cas de dépassement de l'objectif contractuel, il est rappelé que la commune subirait une reprise financière de 75 % de l'écart entre les dépenses exécutées et le plafond contractuel.

Comme chaque année une attention particulière sera portée aux dépenses de personnel qui représentent plus de 60 % des dépenses contractualisées et 56 % des dépenses réelles totales de fonctionnement. Ce poste est présenté en détail ci-après.

La commune connaît par ailleurs une croissance des effectifs scolaires qui impacte notamment la restauration collective (repas fournis par le SIVU).

## 2.2 Les charges de personnel

Le budget primitif 2019 consacré aux charges de personnel (chapitre 012) a été voté à hauteur de 43.3 M€. Ces prévisions font l'objet d'un léger ajustement de 0.25 M€ (soit 0.6 % du montant prévu initialement) en décision modificative. Nous aurons donc un réalisé 2019 qui sera très proche des 43.5 M€.

Pour 2020, voici les différents facteurs conduisant à la prévision budgétaire en matière de dépenses de personnel :

### a. Les évolutions structurelles

- La revalorisation des carrières avec la mise en place du protocole sur les parcours professionnels les carrières et les rémunérations se poursuit pour la 3ème année en 2020 pour 90 000 €.
- Le GVT (avancements d'échelon, de grade et promotion interne ou Glissement Vieillesse technicité) sera maintenu à un niveau équivalent à celui de 2019, soit 50 000€.
- La poursuite de la refonte du régime indemnitaire : dans le cadre du dialogue social de nouvelles dispositions sont en cours d'élaboration, visant à compenser la pénibilité de certains métiers et à valoriser la technicité requise par des missions de catégorie C. Une enveloppe de 150 000€ y est consacrée.

Concernant les impacts de la Loi de transformation de l'action publique, ceux-ci sont à l'étude : en fonction des dates de mise en œuvre des différentes mesures liées pour certaines à la parution des décrets d'application, le budget du personnel sera amendé en cours d'année si nécessaire.

### b. Les évolutions conjoncturelles

- Organisation des élections municipales : 40 000€.

### c. L'adaptation des services aux besoins de la population

La collectivité souhaite stabiliser son organisation interne mais doit également être vigilante à adapter ses services toujours au plus près de l'évolution de son territoire et des besoins de sa population.



Aussi, afin de répondre à ces enjeux, les priorités en matière de ressources humaines pour 2020 seront :

- o L'augmentation des effectifs de la police municipale, pour atteindre 33 postes, encadrement compris.
- o Le renforcement des équipes de la direction de l'action éducative et de la famille pour faire face à l'augmentation des effectifs accueillis.
- o Dans le cadre de la déclinaison des deux schémas directeurs (patrimoine scolaire et sportif), un renforcement des équipes en matière de conduite d'opération et de maintenance sera nécessaire.
- o Le soutien aux dispositifs d'amélioration des conditions de travail et de lutte contre l'absentéisme pour garantir la continuité de service public.

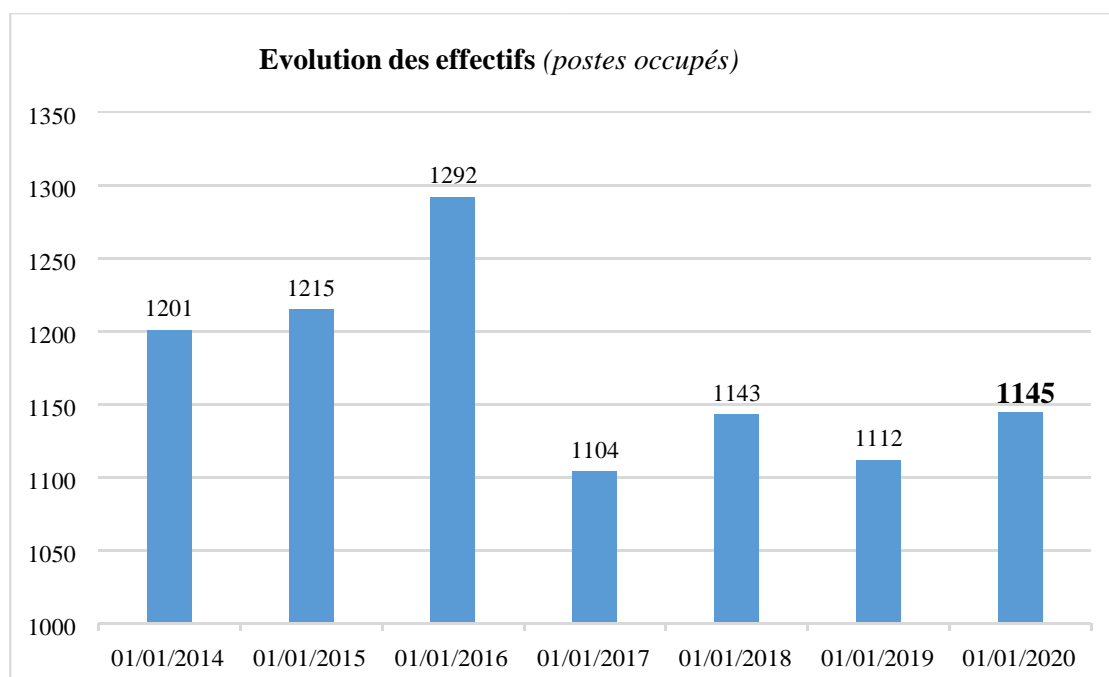
Au total, la masse salariale prévue devrait se situer autour de 44,3 M€ pour 2020

### 2.3 Focus sur les ressources humaines

#### Les effectifs

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la collectivité recensait 1 112 agents à savoir 904 agents titulaires et 208 agents non titulaires (le prévisionnel du ROB en octobre 2019 était à établi à 1 115, puis réajusté de façon effective le 1<sup>er</sup> janvier à 1 112).

Le prévisionnel au 1<sup>er</sup> janvier 2020 s'élèvera à 1 145 agents occupant un poste (927 fonctionnaires titulaires/stagiaires et 218 non titulaires).



Cette hausse des effectifs s'explique notamment par des créations de postes (14 emplois permanents) principalement dans les services de police municipale et de l'éducation (postes d'agent d'entretien, restauration écoles élémentaires et Atsem) et de l'animation (postes d'adjoints d'animation) en lien à l'évolution de la population.

*Définitions :*

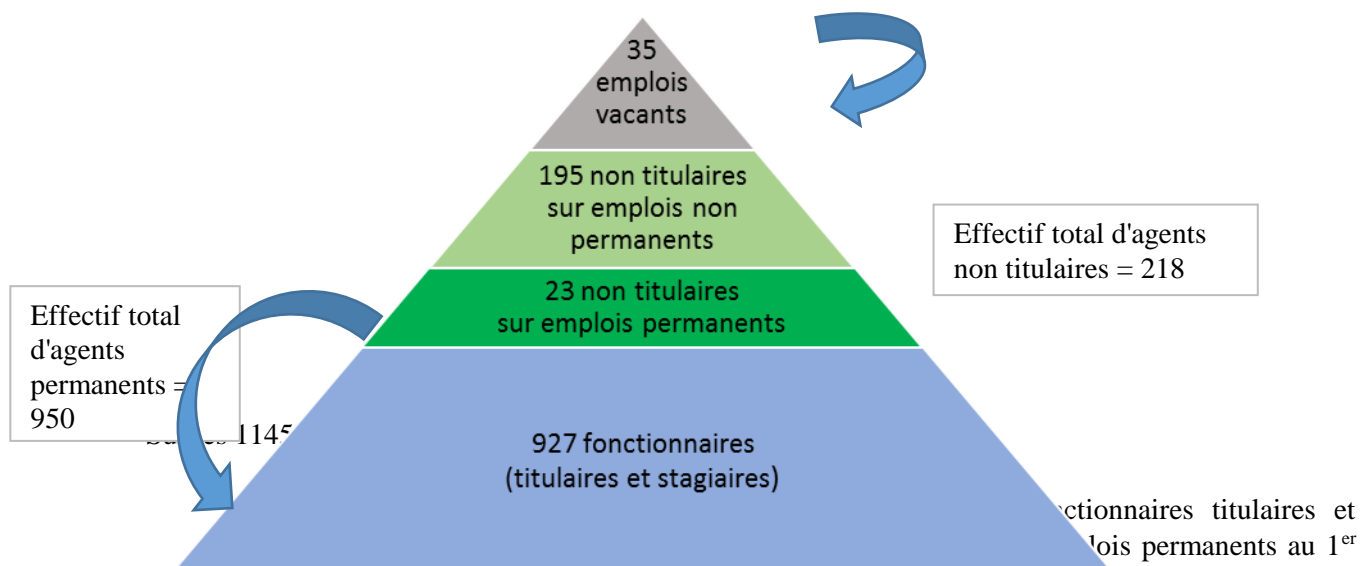
*Il convient de distinguer la notion de poste (ou emploi) de celle de statut de l'agent.*

*Lorsqu'un poste est créé, ce dernier est : soit **occupé** (un agent est affecté sur ce poste), soit **vacant** (motifs de vacance : en cours de recrutement ou situation administrative spécifique d'un agent, congés parental, disponibilité, détachement).*

**Un poste permanent répond à un besoin permanent** sur lequel on affecte un agent recruté sur le statut de fonctionnaire (titulaire ou stagiaire) ou, à défaut, de contractuel sur emploi permanent.

*Lorsque le **besoin est temporaire soit non permanent** (lié à un accroissement d'activité ou un besoin de remplacement d'un agent absent), on recrute des agents sous contrat à durée déterminée.*

**Structuration de l'effectif :  
Emplois pourvus (1145 occupés) et  
vacants (35 non occupés)**



Effectif total d'agents permanents = 950  
Effectif total d'agents non titulaires = 218

...ctionnaires titulaires et ...lois permanents au 1<sup>er</sup> janvier 2019 soit les 14 créations d'emplois permanents (le prévisionnel était de 942 postes sur le ROB, mais les données sont ajustées au 1<sup>er</sup> janvier au regard des recrutements opérés).

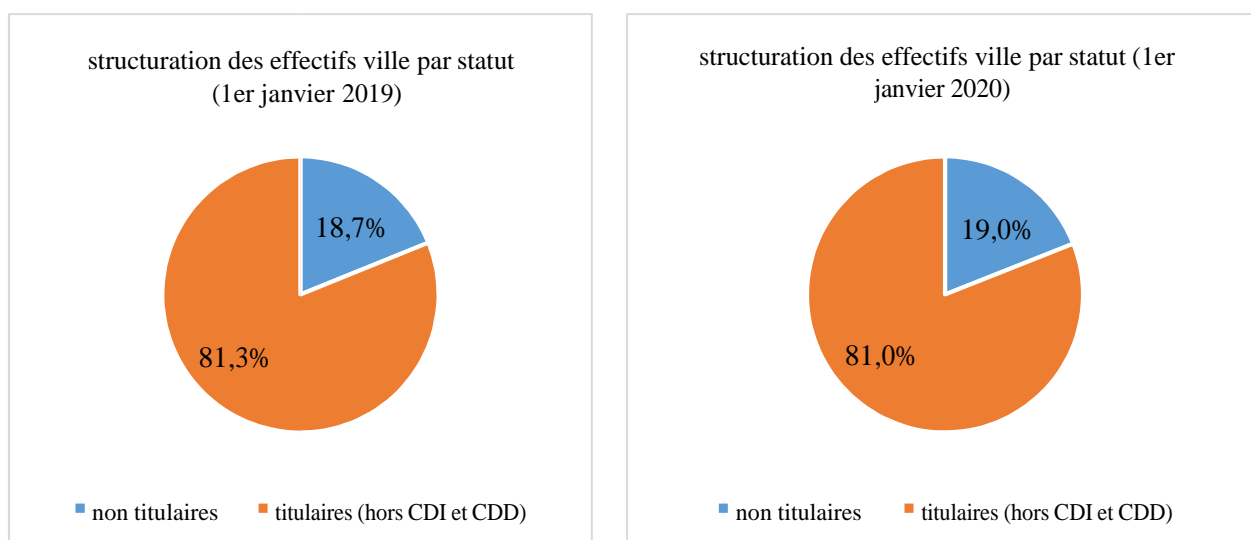
- **195 agents non titulaires sur postes non permanents** contre 184 en 2019 (+11) (le prévisionnel était de 173 agents sur le ROB, mais les données sont ajustées au 1<sup>er</sup> janvier au regard des recrutements opérés). On note une évolution des contrats sur le motif d'accroissement temporaire d'activité, plus particulièrement dans la direction de l'action éducative et de la famille, sur les filières techniques et de l'animation.

Synthèse évolution effectifs	ROB 2019	Evolution entre 2019 et 2020	ROB 2020	
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	904	+23	927	Total permanent

Non titulaires	Permanents	24	-1	23	<b>950</b>
	Non permanents	184	+11	195	
TOTAL postes occupés		1112	+33	<b>1145</b>	
+ Vacants		40	-5	35	
TOTAL emplois créés (occupés et vacants)		1152	+28	1180	

### La répartition entre les titulaires et non titulaires : 1145 agents

On constate une stabilisation de la répartition des effectifs entre titulaires et non titulaires



Titulaires : fonctionnaires titulaires et stagiaires  
Non titulaires : CDI, CDD

#### Stabilisation du nombre de mises en stage sur postes permanents

Sur les recrutements 2019, 41 mises en stage (37 en 2018) ont été opérées sur postes vacants ou création dans le cadre de la démarche engagée visant à pérenniser dans l'emploi les agents contractuels. Ces agents relevant principalement de la catégorie C au sein des services éducation et enfance jeunesse.

#### Les postes vacants

Enfin précisons que l'année précédente, il avait été identifié 40 postes vacants au moment du ROB, liés aux recrutements en cours (mutation, mobilité interne etc...) et qu'à ce jour on dénombre 35 postes en cours de recrutement.

Les postes vacants à pourvoir restent élevés, confirmant les difficultés à recruter sur des métiers techniques, métiers à horaires atypiques ou métiers à modalités strictes de recrutement, en raison des diplômes requis et des rémunérations (auxiliaire de puériculture, policier municipal...)

#### Le temps de travail

En 2019, la Ville n'a pas mis en place de nouveau projet sur l'aménagement du temps de travail ou sur la mise en place de nouveaux horaires de travail. En revanche, la loi de

transformation de l'action publique impose de se mettre en conformité avec la durée réglementaire de travail, 35h par semaine, soit 1607h annuelles. Actuellement la durée annuelle du travail s'établit à 1540 heures annuelles, il appartiendra à la collectivité de redéfinir, d'ici mars 2021, de nouveaux cycles de travail. Cela impliquera de conduire cette transformation dans le respect du dialogue social en 2020.

#### La structure des rémunérations

Le traitement indiciaire augmente de 2 points entre 2018 et 2019. Cette progression s'explique par la mise en œuvre, pour la 2<sup>ème</sup> année, de la revalorisation des carrières prévue par le PPCR (gel du dispositif transfert prime/point en 2018).

#### La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

La prospective des vacances de postes à venir permet à la collectivité de s'interroger sur la meilleure allocation possible des postes en fonction des ressources dont elle dispose. Dans ce cadre, un travail de fond a été engagé afin d'anticiper ces vacances de poste et proposer les stratégies les plus adéquates pour les pourvoir.

C'est ainsi que la collectivité cherche à trouver systématiquement le meilleur équilibre entre l'accès aux ressources internes (mobilité interne, reclassement) et le recrutement externe.

En 2020, la ville souhaite mettre l'accent sur l'apprentissage (y compris les apprentis porteurs de handicap dans le cadre de la convention signée avec le FIPHFP). Les cibles seront les métiers en tension avec usure professionnelle et/ou un fort taux d'absentéisme. A ce titre la direction de l'action éducative et de la famille est prête à accueillir 4 apprentis par service, soit au total 12 apprentis pour cette direction. L'apprentissage sera aussi intéressant en anticipation de départs en retraite pour développer le tutorat, maintenir dans l'emploi des agents en fin de carrière et alléger le temps de travail et les tâches de ces agents, afin qu'ils assurent l'encadrement et la formation des jeunes. En 2020 il est, par exemple, proposé de recruter 2 apprentis sur des départs en retraite au sein de la direction du patrimoine bâti.

La formation est également au cœur des priorités de la Ville, et le plan de formation prévoit à cet effet une part importante consacrée à l'accompagnement des agents dans des nouvelles fonctions, permettant ainsi à des agents en cours de reclassement d'accéder à des parcours personnalisés.

Enfin, la politique de promotion est également au cœur de ce dispositif, puisque la ville a choisi de permettre un déroulement de carrière fluide basé sur l'appréciation de la manière de servir. Ainsi le ratio d'avancement de grade est fixé à 55% des agents pouvant être promus, ratio qui passe à 100% en cas de réussite à un examen professionnel. La promotion interne (accès à un cadre d'emplois supérieur sans concours) est ouverte à des agents dont le potentiel est reconnu au-delà du poste occupé.

### **3 - La ligne verte, nos engagements en faveur de la transition écologique**

Depuis de nombreuses années, la Ville de Mérignac est engagée dans la transition écologique. Son action a été reconnue à travers plusieurs distinctions :

- 2014 : Evaluation ISO 26 000 de la collectivité (5<sup>ème</sup> de France)

- 2015 : Labellisation « COP 21 » de notre démarche de renouvellement de l'agenda 21 et signature de la charte Mayors adapt (adaptation au changement climatique).
- 2016: Obtention du Prix des énergies citoyennes
- 2017 : Obtention du label « Arbres remarquables » pour un ensemble d'arbres au Parc de Bourran et lauréat des Trophées Agenda 21 remis par le Département de la Gironde pour les familles zéro déchet
- 2019 : Diplômé du prix des énergies citoyennes et mention spéciale décernée par Bordeaux Métropole lors du Prix mobilité des communes

Afin d'améliorer la visibilité de ses actions et de disposer d'un indicateur, le budget comportera « une ligne verte » qui retracera l'ensemble des projets de la Ville ou de la Métropole ayant un impact sur l'environnement sur le territoire de Mérignac, soit pour 2020 une enveloppe de près de 8,4M€.

**3.1 Concernant les actions de la Ville de Mérignac**, nous engagerons 5.5 M€ au profit de axes : la production et la consommation durable de l'énergie, le renforcement de la nature en ville et le zéro déchet-zéro plastique.

- **Produire et consommer durablement notre énergie, avec un budget de 3.96 M€, décliné comme suit :**

- Une politique d'achat d'énergie verte.

Cette action concerne l'achat d'énergie, électricité ou gaz de ville d'origine renouvelable pour les besoins des bâtiments communaux ou de l'éclairage public. La Ville est engagée depuis 2016 dans une démarche d'achat responsable de l'énergie, avec 73% de l'électricité consommée par la ville garantie d'origine renouvelable et 7 bâtiments alimentés en énergie verte.

Le groupement de commande pour l'achat d'énergie sur la période 2020-2022 permettra à la ville d'élargir ses engagements en faveur de l'achat d'énergie verte. Aussi, par exemple, l'approvisionnement en électricité des compteurs de moins de 36 Kva se fera à 100 % par de l'énergie verte (et 32 % pour les compteurs supérieurs à 36 Kva) et 32 % des bâtiments seront alimentés en biogaz.

- Développer les sources d'énergie renouvelable.

Cette action porte sur la mise en place d'installations de production de chaleur et de froid alimentées par des énergies renouvelables, chaufferie biomasse ou géothermie. La Maison des Habitants de Beaudésert a été équipée pour le chauffage des locaux d'une pompe à chaleur eau-eau avec des forages de pompage et de réinjection sur nappe. Dans les propositions budgétaires 2020, une chaufferie biomasse est prévue à la Maison des Habitants d'Arlac et des pompes à chaleur sur sondes géothermiques moyenne profondeur sont proposées à la Maison des Habitants de la Glacière et au groupe scolaire de Chemin Long.

- Mettre en place des installations photovoltaïques.

Cette action prévoit le développement d'installations photovoltaïques en autoconsommation individuelle et collective, développement permettant de réduire la facture énergétique et de réaliser la première expérience de la Métropole d'autoconsommation collective.

Le groupe scolaire Jean-Jaurès, la crèche du Burck et le groupe scolaire Ferdinand Buisson sont déjà en dispositif de revente totale. En 2019, la toiture sud du bâtiment 2 des ateliers municipaux a fait l'objet d'études.

En 2020 des installations seront proposées au relais des solidarités, au pôle d'équipements publics du Burck ainsi qu'à celui de la Glacière.

○ Optimiser notre éclairage public pour réduire l'empreinte carbone et la pollution lumineuse.

Dans le cadre de la maintenance préventive, 25% de notre patrimoine aura fait l'objet d'une modernisation sur ce mandat, pour un budget annuel moyen de 300 000 €. Par ailleurs, dès 2017, le plan économies d'énergies a conduit à une extinction de l'éclairage public entre 1h30 et 5h et un renouvellement des matériels d'éclairage public progressif permettant de dégager 50% d'économies sur ce poste de dépense. Plus de 6 Millions d'euros auront été investis pour moderniser notre parc vieillissant.

En 2020 des lanternes LED ou bi-puissance seront installées sur 600 points lumineux. On rappelle que 100 % de l'éclairage public sera alimenté par de l'énergie verte.

○ Lutter contre la précarité énergétique.

La ville va poursuivre l'action engagée qui avait permis de réaliser 35 accompagnements individualisés à domicile pour près de 20 000 € en 2019.

En 2020 cela se traduira par le maintien du dispositif avec le CREAQ, par la réalisation de 2 journées éco-mobiles et des accompagnements individualisés à domicile pour 50 ménages. Enfin l'achat de mallettes énergie et des aides financières spécifiques complèteront le dispositif.

○ Sensibiliser la population au développement durable.

La ville s'est investie au travers de plusieurs actions dans la sensibilisation au développement durable : Quartier Libre 2019 dédié, mois Méridional du développement durable en juin, animations autour des chauve-souris et distribution de nichoirs, sensibilisation au zéro phyto...

Cette action se traduira en 2020 par des animations autour des jardins partagés, des actions budget participatif et des opérations comme la semaine DD, la semaine de la mobilité ou quartier libre.

▪ **Renforcer la place de la nature en ville, avec une enveloppe de 1.44 M€, et comme actions majeures :**

○ Aménagement et développement des espaces verts en ville.

2238 arbres ont été plantés entre 2014 et 2019 et 12 nouveaux parcs et squares<sup>1</sup> ont vu le jour sur cette même période.

Les principales opérations 2020 seront la livraison du parc du Renard, l'aménagement du parc Giono et l'embellissement du parc de Beaudésert ou la végétalisation de la place Charles de Gaulle pour lutter contre les îlots de chaleur. Enfin, il est proposé de moderniser le réseau d'arrosage du parc du Vivier.

○ Mise en place de toitures végétalisées.

Le déploiement de toitures végétalisées pour lutter contre l'effet îlot de chaleur, complément à la végétalisation de l'espace public permet de réduire la température de surface. A ce jour, la Maison de la petite enfance Simone Veil dispose d'une toiture végétalisée de 800m<sup>2</sup>. La ville poursuivra ses efforts par des créations de toitures végétalisées à la Maison des habitants de la Glacière (1 600 m<sup>2</sup>) et au groupe scolaire de Chemin Long (2 000 m<sup>2</sup>).

---

<sup>1</sup> Jardin médiéval – 2014, Square Robinson – 2015, Jardins partagés Beaudésert (agrandissement rénovation), Square Simone de Beauvoir, Balade d'Aristide, Square Roland Pénichon – 2018, Jardin des Essais, Jardin partagé Millepertuis, Square Bellefrance, Parc Schoelcher – 2019, Parc de Beaudésert (embellissement) – 2019-20, 9ème parc (phase 1) – 2019

○ Réflexion sur le retour à l'agriculture urbaine.

La ville s'est portée volontaire pour acquérir du foncier agricole permettant le retour à l'agriculture urbaine. Elle a déjà fait l'acquisition de 0.8ha en 2018 auprès de la SAFER.

▪ **Vers une ville zéro déchets et zéro plastique pour 110 000 €**

○ Le projet assiettes citoyennes pour gaspiller moins.

L'objectif est de sensibiliser les enfants à l'éducation alimentaire, de réduire les déchets en limitant le gaspillage, notamment alimentaire, et de traiter les déchets compostables. Après avoir mis en place un site pilote, l'école du Parc, l'année 2020 permettra de décliner cette opération sur 4 nouvelles écoles : élémentaire Bourran, élémentaire Arnaud Lafon, les écoles de Capeyron (Jean Jaurès I et II) et l'élémentaire M. Berthelot. Cela se traduit par l'achat de tables de tri, de la collecte de déchets via les détritivores et des actions pédagogiques auprès des élèves.

○ Le frigo « zéro gaspi » alimenté avec des restes

consommables de denrées alimentaires des écoles. Un second frigo va être installé sur la commune.

○ Développement des actions de tri des déchets dans les

bâtiments communaux : tri papier en flux dédié sur les bâtiments administratifs, crèches et ALSH, mise en place de « pose clop » et de meuble de tri, récupération des cannettes et gobelets plastiques à côté des distributeurs, distributeur de café avec option sans gobelet.

○ Vers des manifestations « éco-responsables » avec la

rédaction d'une charte visant à l'amélioration des pratiques : meilleur tri des déchets, écocup, toilettes sèches, mobilité douce.

○ Un plan de réduction du plastique par la suppression des

barquettes plastiques du SIVU remplacées par des barquettes celluloses biosourcées, suppression des bouteilles d'eau, achat de gourdes inox pour les enfants des écoles. Par ailleurs une étude du SIVU est en cours pour supprimer les poches de cuisson sous vide et les remplacer par des bacs inox.

○ Un accompagnement de la population visant à limiter

l'impact environnemental.

Une aide financière est apportée aux habitants souhaitant s'équiper de dispositifs permettant de limiter leur impact environnemental.

En 2018 et 2019, ces aides avaient permis l'acquisition de 132 dispositifs. L'enveloppe dédiée sera augmentée dans le budget 2020.

### **3.2 Les actions complémentaires de Bordeaux métropole sur le territoire de Mérignac**

La Ville engage également des actions de transition écologique avec la métropole :

- Dans le cadre des crédits CODEV et du plan vélo pour un montant de 2.3 M€ pour 2020. Ce programme comprend les travaux suivants :
  - Liaison cyclable Mondésir/ Centre-ville
  - Développement du stationnement vélo
  - Maison du vélo et des mobilités
  - Piste cyclable rue Volta

- Piste cyclable Argonne (Beutre /Chemin long)
- Jalonnement des grands itinéraires intercommunaux (REVE)
- Au titre du règlement d'intervention nature, en soutien à la réalisation du Parc du Renard (250 000 €)
- Dans le cadre de différentes actions d'ingénierie dans le domaine du développement durable (350 000 €)

#### **4 - La programmation pluriannuelle des investissements**

Le montant cumulé des dépenses d'équipement réalisées entre 2014 et 2019 pourrait s'élever à 75 M€ (74.5 M€ sur le mandat précédent), investissements réalisés dans un contexte de forte baisse de la DGF (DGF 2013 : 10.5 M€, DGF 2019 : 4.7 M€).

Pour 2020 la cible d'investissement se situera autour de 19 M€ reprenant les opérations en cours.

Le PPI annexé a été actualisé afin d'intégrer de nouvelles opérations qui sont la conséquence notamment du sinistre du COSEC Léo Lagrange et du vote des deux schémas directeurs des équipements scolaires et sportifs.

La bonne santé financière de la commune caractérisée par un fort niveau d'autofinancement (8.5 M€ en 2018), un faible endettement (encours de dette en dessous de 5 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2020) et **un ratio de désendettement inférieur à 1 an**, permet de mener une politique d'investissement durablement ambitieuse alors que nous savons que de nombreux projets arriveront à maturité dans les prochaines années.

Il faut souligner que l'indemnité d'assurance de 7 M€ perçue pour le sinistre du COSEC Léo Lagrange impacte notre stratégie financière. Cette recette permet de réduire fortement l'emprunt inscrit en 2019 et de générer un excédent prévisionnel important qui sera constaté lors de l'adoption du CA 2019. Cet excédent, repris en BS, sera utilisé pour réduire le recours à l'emprunt 2020. En conséquence, l'emprunt non réalisé, ou réalisé plus tard renforcera la capacité d'endettement de la commune en plus de lui permettre de réaliser des économies de frais financiers.

#### **5 - La dette**

##### **5.1- Un encours de dette toujours en diminution**

L'encours de la dette qui était de 6.3 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2019 va se situer à 4.9 M€ au 1<sup>er</sup> janvier prochain. On note donc une baisse de l'encours de 22 %. Cette évolution, est la conjonction de deux facteurs :

- l'amortissement naturel du stock de dette,
- le niveau d'autofinancement 2019 et le remboursement de l'assurance pour le COSEC Léo Lagrange (7 M€) permettront à la commune de ne pas emprunter sur l'exercice 2019.

#### **PROFIL D'EXTINCTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE**





## 5.2 - Caractéristiques de l'encours de la dette : une dette sans risque de taux

### La répartition par type de taux

	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019	1 <sup>er</sup> janvier 2020
<b>Encours de la dette</b>	7.8 M€	6.3 M€	4.9 M€
<b>Dont dette à taux fixe</b>	5.7 M€	4.6 M€	3.7 M€
<b>Dont dette à taux indexé</b>	2.1 M€	1.7 M€	1.2 M€

### La répartition par prêteur

Prêteurs	Montant
Caisse d'allocations familiales	36 102 €
DEXIA Crédit Local	576 077 €
Société Générale	167 977 €
Caisse d'Epargne	1 321 929 €
Crédit Agricole	1 839 878 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 941 963 €</b>

### Le Taux moyen de la dette :

Le niveau des taux d'intérêts reste particulièrement faible :

- Taux moyen de la dette à taux fixe : 3,14%
- Taux moyen de la dette fixe et indexée (hors emprunts revolving) : 2.91%

TEG résiduel	Encours Réels K€ - 01/01/2020	
0 à 1%	1 307	26 %
1 à 2%	1 228	25 %
2 à 3%	305	6 %
3 à 4%	684	14 %
4 à 5%	1 417	29 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 941</b>	

### L'encours de la dette par habitant

L'encours de la dette par habitant était de 88 € au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et sera de 70 € par habitant au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Au plan national, le niveau de l'encours de dette à l'habitant pour les communes de 50 000 à 100 000 habitants était de 1 416 € en 2017 (source : Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales – DGCL - « Les Finances des communes en 2017 » collection « Statistiques et finances locales » publié en mars 2019).

### 5.3 – une annuité naturellement en baisse

L'annuité de dette 2020 sera de 1.4 M€ : 1.3 M€ en amortissement du capital et 0.1 M€ en intérêts.

### 5.4 - Les perspectives d'évolution de l'épargne et de la dette sur la période du contrat

Chaîne de l'épargne	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de fonctionnement	88 221	82 280	82 905	84 340	85 207	86 633
- charges de fonctionnement	78 446	75 322	74 265	74 139	76 354	77 715
<b>= Epargne de gestion</b>	<b>9 775</b>	<b>6 957</b>	<b>8 640</b>	<b>10 201</b>	<b>8 853</b>	<b>8 918</b>
- Intérêts de la dette	284	262	217	171	129	98
<b>= Epargne brute</b>	<b>9 491</b>	<b>6 695</b>	<b>8 423</b>	<b>10 030</b>	<b>8 724</b>	<b>8 820</b>
- capital de la dette	1 839	1 661	1 854	1 485	1 333	1 238
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>7 652</b>	<b>5 034</b>	<b>6 569</b>	<b>8 545</b>	<b>7 391</b>	<b>7 582</b>

#### Financement Investissement

<b>Dépenses investissement</b>	<b>14 992</b>	<b>8 825</b>	<b>10 468</b>	<b>12 244</b>	<b>17 308</b>	<b>19 000</b>
+ Variation excédent global clôture	-2 212	1 376	-620	- 202	853	-3 267
- Epargne nette	7 652	5 034	6 569	8 543	7 391	7 582
- recettes invest sauf emprunt	3 454	5 167	3 265	3 499	10 770	6 150

<b>= Emprunt d'équilibre</b>	<b>1 675</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 000</b>
------------------------------	--------------	----------	-----------	----------	----------	--------------

<b>Besoin annuel de financement minoré du remboursement du capital de dette</b>	<b>-164</b>	<b>-1 661</b>	<b>-1 840</b>	<b>- 1 485</b>	<b>- 1 333</b>	<b>+ 1 762</b>
---	-------------	---------------	---------------	----------------	----------------	----------------

Un point sur la contractualisation. Mérignac a contractualisé l'évolution de ses dépenses de fonctionnement avec l'Etat, ainsi que Bordeaux et Bordeaux Métropole. Lors de la fixation du taux, Mérignac a pu s'appuyer sur deux facteurs : d'abord, l'évolution mesurée des dépenses ainsi que la dynamique démographique pour négocier un taux favorable d'évolution de ses dépenses à 1,35%, là où la moyenne nationale doit se situer à 1,20%. L'objectif 2020 de dépenses de fonctionnement contractualisées est donc de 70,8 M€.

Pour information, à l'issue des travaux de retraitement 2018, la préfecture les a informés que la Ville respectait le taux d'évolution des dépenses contractualisées. Aussi, ce respect a permis de bénéficier en 2019 d'une dotation de soutien à l'investissement bonifiée de 710 000 € pour la rénovation de la Maison des Habitants d'Arlac alors qu'en 2018, le montant de ce soutien n'avait été que de 300 000 €.

Il y avait beaucoup de choses dans la contractualisation, notamment ce bonus éventuel pour un soutien à l'investissement local, mais qui n'était pas du tout ni encadré ni décrit et suite à la réunion qui s'est tenue avec le Directeur Général de la Préfecture, ils ont exposé les projets qui étaient éligibles à cette dotation de soutien à l'investissement local et à leur grande surprise - ce qu'ils prennent comme un vrai bonus qui salue le travail puisque cela leur a été dit par les services du Préfet, mais également par le Directeur Régional des Finances Publiques -, ils ont plus que doublé.

**Mme MELLIER** souligne que le débat sur les Orientations Budgétaires a un aspect particulier, à savoir qu'une fois par an, ils peuvent aborder la situation internationale et donner les éléments de la situation nationale. C'est donc ce qu'elle s'apprête à faire.

David CHARBIT a fourni des éléments sur les orientations municipales et, de son côté, elle va s'orienter vers le contexte national et international.

C'est dans un climat économique international que se dessine un Brexit dur depuis l'arrivée de Boris JOHNSON, la guerre commerciale lancée par TRUMP entre les Etats-Unis et la Chine avec de sérieux risques de contagion de crise monétaire et financière. De son côté, l'économie allemande semble se diriger vers la récession. Des mobilisations sociales traversent le monde du Chili au Liban, en Algérie, en Indonésie, à Hongkong. La concomitance de ces mouvements populaires n'est pas un hasard face à l'aggravation des inégalités dans le monde. La France n'échappe pas à ces mouvements sociaux, des hospitaliers aux cheminots, aux pompiers, pour ne citer que ces mouvements-là.

C'est dans ce contexte que figure le cadrage économique du projet de loi de finances. Le gouvernement envisage un taux de croissance de + 1,40% pour 2019 et + 1,30% pour 2020. Il s'inscrit dans la poursuite des précédents : réduction de la dépense publique et baisse des impôts. Il y aura forcément moins d'argent dans les caisses de l'Etat, ce qui va se traduire par des économies nouvelles imposées aux services publics, moins d'argent pour répondre aux urgences sociales et aux urgences climatiques. Cette baisse d'impôts profitera essentiellement aux grandes entreprises, avec comme point de mire l'attractivité des marchés internationaux. Cette orientation est incarnée par la transformation du CICE en allègement des cotisations sociales et la baisse de l'impôt pour les sociétés avec pour objectif un taux de 25% en 2022. En 2019, les cadeaux distribués aux entreprises s'élèvent à 12 Mrds de cadeaux fiscaux et 40 Mrds de CICE.

Donc, quand on leur dit que l'Etat n'a pas d'argent, on voit où cet argent circule et s'en va. Pour quelle efficacité ?

Elle rappelle la fermeture de FORD, fermeture de MICHELIN qui continue à délocaliser, GENERAL ELECTRIC et, du côté de CONFORAMA, celui-ci a perçu 63 M€ du CICE, mais menace 1 900 licenciements sur 9 000. A Mérignac, ce sont des baisses de salaires qui sont prévues pour les salariés de CONFORAMA. La France compte 6 millions de chômeurs et 9 millions de concitoyens vivent sous le seuil de pauvreté.

Face à cette situation, une autre répartition des richesses créées par le travail s'impose ainsi qu'une justice fiscale. C'est là leur boussole. C'est ce qui les amène à proposer dans le débat le rétablissement de l'impôt sur la fortune, ainsi qu'un impôt sur les revenus, un impôt progressif de 11 tranches pour que les petits paient petit et que les gros paient davantage. C'est là un juste équilibre.

Dans l'analyse économique, il est noté que les collectivités territoriales obtiennent de bons résultats financiers en 2018, avec une progression mesurée totale de + 2% et une dépense de fonctionnement de + 0,8%. Si pour le gouvernement la mise en place de la contractualisation a donné pour le gouvernement de bons résultats, ce n'est pas bon pour les services publics qui sont toujours qualifiés de rempart contre les effets de la crise. Ce n'est pas bon non plus pour lutter contre les inégalités qui s'aggravent, tant en France qu'à Mérignac.

Les dépenses de l'assurance maladie seront limitées à + 2,3%, nouveau tour de vis pour l'accès aux soins. Ce sont les exonérations des cotisations patronales qui s'élèvent à 66 Mrds qui plombent le budget de la Sécurité Sociale. Si l'on cherche les causes du trou, il ne faut pas aller plus loin, en voilà une. Annonce du gouvernement : le budget pour les hôpitaux baissera de 1 Mrd alors que les personnels hospitaliers sont en souffrance et disent ne plus être en état de supporter de nouveaux chocs de baisses financières.

Les dispositions du projet de loi de finances ont, comme cela a été dit, proposé la suppression de la Taxe d'Habitation. En perdant la Taxe d'habitation, les communes perdent les moyens de prélever un impôt important dont les Maires et les Conseils Municipaux avaient la maîtrise pour leurs projets. C'est 23% du total des recettes fiscales sur les collectivités. La Taxe d'Habitation permettait et permet de financer le fonctionnement des services publics locaux auxquels chacun a accès et qui sont une des marques du degré de la civilisation.

Ainsi, la disparition progressive des impôts locaux qui constituent le socle de la fiscalité propre des collectivités territoriales conduit celles-ci à être de plus en plus sous la coupe de l'Etat et à subir directement la pression à la baisse des dépenses publiques. Pourtant, une certaine autonomie de financement des collectivités territoriales est un des atouts d'une décentralisation authentique et d'une pratique de démocratie de proximité, comme cela a été évoqué tout à l'heure dans le débat.

Depuis des années, elle évoque ici une révision de cet impôt. Plutôt que de le supprimer, il aurait été plus opportun de redéfinir les modalités d'abattement à la base en fonction de la situation des familles, cela après une révision foncière digne de ce nom qui permettrait un nouveau calcul des valeurs locatives. Plutôt que de supprimer la Taxe d'Habitation sous prétexte de redonner du pouvoir

d'achat aux catégories populaires, il serait plus juste de proposer de bons salaires et d'éradiquer le chômage.

Les orientations municipales sont directement impactées par le projet de loi de finances. Cela a été dit, la DGF subira une baisse de 236 000 €. Stabilité pour le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales), mais la Ville apporte là encore sa contribution.

Les collectivités territoriales ont toujours présenté des budgets en équilibre et ne sont responsables qu'à 10% de la dette nationale. Rien ne justifie la mise en place de la contractualisation, sinon que le gouvernement pèse sur les dépenses de fonctionnement. La Ville de Mérignac est limitée à + 1,35% de dépenses de fonctionnement.

Cette mesure a des conséquences sur l'emploi et sur la gestion des équipements municipaux. Cela aussi a des conséquences sur la structuration des effectifs. Il est à noter sur les effectifs que les postes à pourvoir restent élevés dans la commune. Difficulté à recruter sur des métiers techniques en lien avec les diplômes et la rémunération, ce qui pose aujourd'hui la question d'une véritable revalorisation des salaires dans la fonction publique.

Dans les orientations municipales, David CHARBIT a bien évoqué le budget ligne verte qui retrace et va retracer l'ensemble des projets de la Ville et de la Métropole pour permettre une meilleure visibilité concernant les actions autour du développement durable. Donc, c'est un élément positif qui va leur permettre de s'inscrire de manière concrète dans le défi écologique.

Ce qui se pose plus largement, mais qui mériterait un véritable débat, c'est aujourd'hui, certes, consommer autrement, mais il faut aussi produire autrement sans s'en remettre au tout marché et à la loi de la rentabilité.

Elle souligne rapidement, mais c'est un élément qu'ils partagent, que des mesures ont été prises en direction de la sécurité, notamment avec la création de postes, mais aussi des propositions concernant l'école, les Maisons de l'habitant, etc.

Cette démarche positive doit se prolonger autour de questions sensibles telles que la petite enfance, même si des éléments ont été effectivement donnés, mais également les personnes âgées. Il leur faut avoir une approche sociale et ouverte concernant les meilleures conditions d'accueil des personnes âgées. Que ce soit la petite enfance ou les personnes âgées, cela va être une question centrale dans les années qui viennent.

**M. PRADELS** note que l'international a été défini, le national aussi et il n'y reviendra pas. Simplement, il rappelle qu'il y a un an, jour pour jour, il faisait part en introduction du Débat d'Orientations Budgétaires, du rapport du GIEC sur l'urgence de l'intervention des pouvoirs publics afin de limiter le réchauffement climatique. Les effets de ce réchauffement climatique se sont fait sentir cet été et se font sentir encore ces jours-ci et c'est donc avec plaisir que son groupe constate que ce plaidoyer a été entendu. Cette ligne verte qu'ils demandaient est enfin d'actualité et il s'en réjouit - il remercie le Maire -, mais est-ce son plaidoyer le responsable ou des échéances prochaines ?

L'écologie est tendance. Ils ne boudent pas leur plaisir de voir enfin mis en avant ce que la majorité municipale a fait depuis plusieurs années en faveur de la transition écologique. La Ville va donc consacrer 8% des dépenses de fonctionnement pour produire et consommer durablement leur énergie, 3% pour renforcer la place de la nature en ville et 0,2% pour une ville zéro déchet, zéro plastique, soit au total 11% environ des dépenses de fonctionnement, hors dépenses de personnel, en faveur de la transition écologique.

Est-ce une avancée vers une gestion écologique de la Ville ? C'est un début, mais face aux enjeux, est-ce suffisant ? A son avis, les efforts doivent être accentués et ils doivent trouver les ressources nécessaires à cette lutte primordiale. C'est un pas de géant vert qu'il leur faudra faire dans les années à venir.

Certes, cette ligne verte qu'ils ont souhaitée les ravit, mais elle leur laisse un goût amer au vu de ce qu'il reste à faire. Ils ont le devoir d'être plus ambitieux. La conjoncture semble favorable avec un redressement des finances publiques, malgré une dette qui ne s'améliore pas. En plus d'un réchauffement climatique contre lequel ils mettent quelques moyens, ils vont faire subir aux générations futures leur endettement.

Enfin, le concours de l'Etat se stabilise et la baisse de la DGF est relativement limitée pour 2020 par rapport aux autres années. Il note également que le Fonds national de Péréquation Intercommunale et Communautaire sera stable et l'attribution de compensation sans évolution majeure. Comme les dépenses de fonctionnement sont stabilisées et ne dépassent pas le taux contractualisé avec l'Etat de 1,35%, la Ville pourra prévoir une augmentation substantielle de ses dépenses en direction du

développement durable. Mais attention tout de même aux subventions aux associations qui sont gelées depuis plusieurs années alors que leurs dépenses de fonctionnement sont, elles, en hausse constante. La collectivité risque de les mettre en défaut et ce sont les forces vives de la Ville qui seront mal.

Il reprend mot pour mot ses propos de l'année passée. Il aurait aimé qu'ils soient différents. *« L'encours de la dette est en diminution, gestion saine qui nous permettra des investissements nécessaires au développement de notre commune. Avec une capacité de désendettement inférieure à une année, nous pouvons envisager l'avenir de nos investissements avec sérénité, mais permettez-nous d'insister sur le type d'investissements à venir. »*

Cette année, il réitère ses propos : gestion saine, mais investissements frileux et c'est dommage.

L'année passée, il insistait sur les investissements qui permettent la lutte contre les changements climatiques. Oui, c'est leur cheval de bataille. Ils ont été et ils sont toujours trop frileux sur les investissements nécessaires qui leur permettraient de réaliser des économies de fluides. Il constate effectivement que des avancées sont faites. Même en matière de transports en commun, grâce au contrat de Codev, des aménagements vont être entrepris, mais compte tenu de leur capacité d'investissement, 2,3 M€ investis, ce n'est rien au vu de l'augmentation des trafics et des engorgements que subissent leurs concitoyens tous les matins pour venir travailler. Ce n'est pas en augmentant les infrastructures routières que les solutions se trouvent. Cela fait des années que la taille des routes est augmentée, les parkings imperméabilisés et le trafic augmente de la même manière. Il faut ouvrir les yeux.

Qu'en est-il de leur demande de formation des élus et des services sur les enjeux de lutte contre les changements climatiques, demande qu'ils ont formulée l'année passée ? Cette sensibilisation permettrait d'ouvrir la voie aux changements de comportements de tous afin que leurs choix aillent dans le sens de la préservation du climat.

Alors, qu'ils prennent la mesure de ces bouleversements dans leurs investissements dès aujourd'hui, avant même de les prendre en compte dans leur vision de Mérignac 2050, en souhaitant qu'à cette date ils ne soient pas des réfugiés climatiques.

Il termine en remerciant les services pour la qualité du travail accompli et les informations claires qu'ils fournissent aux élus et remercie l'assemblée de son attention.

**M. MILLET** note que beaucoup de choses ont été dites. Il va donc essayer d'être concis.

Les orientations budgétaires sont finalement une organisation qui n'est pas très compliquée. Il y a les dépenses de fonctionnement, il y a l'investissement, il y a la dette et il y a les vœux.

En matière de fonctionnement, une évolution des dépenses a été contractualisée à hauteur de 1,35%. Elle est tenue et son groupe le salue. C'est très bien, cela va dans le bon sens. Les charges ne peuvent s'empiler en les augmentant d'année en année. Il espère que cela continuera sur cette tendance.

En matière de dette, il relève un encours en baisse, mais pour relier cette dette avec le chapitre suivant qui est celui de l'investissement, si la dette est en baisse, c'est parce que la Ville n'emprunte pas et si elle n'emprunte pas - il y a eu des apports avec les remboursements d'assurances -, c'est parce qu'elle n'a pas à investir et si elle n'a pas à investir, c'est parce qu'elle n'a pas mis en marche les projets assez tôt. C'est assez simple.

Finalement, il se reporte dans les vœux au chapitre investissement. Il avoue que ce qui leur a été présenté tout à l'heure peut s'appeler, soit une préparation du sapin de Noël, soit un réveil pré-électoral. En tous cas, tout ce qui n'a pas été fait hier est promis pour demain.

Concernant le Plan Pluriannuel des Investissements, celui d'aujourd'hui correspond aux besoins d'hier car il rappelle qu'ils ont un sujet sur l'urbanisme avec une croissance de la population qui amène un besoin en investissements qui est important.

Aujourd'hui, ce que son groupe appelle de ses vœux, c'est résorber les déséquilibres entre infrastructures et population qui augmente, rattraper le retard, se concentrer sur le quotidien plutôt que sur des équipements de prestige et là, il avoue que le stade nautique et son enveloppe par rapport aux besoins qui sont ceux de Mérignac est un peu difficile à avaler. Cela fait un peu lourd comme part de gâteau d'investissement ; en finir, si possible avec les effets d'annonce. Il a noté qu'il y avait des investissements ciblés. Une cible, c'est ce qui est visé. Parfois, on vise et on tape à côté. D'ailleurs, le PPI, depuis ces quelques années, montre que parfois, on a la tremblote et que l'on ne met jamais au milieu de la cible sur le niveau d'investissement qui avait été promis. Cela entraîne un vœu suivant qui est celui de réaliser ce qui a été promis. Ce serait formidable.

Ils attendent pour leur part des choses extrêmement terre à terre : des efforts en termes de voirie. Il sait bien que c'est la Métropole qui est en charge de la voirie et il sait bien qu'ils ont la possibilité d'aller plus loin s'ils le veulent. Quand il évoque la voirie, cela comporte également des circulations douces.

Concernant les besoins en matière de stationnement, c'est plutôt la politique d'urbanisme qu'il faudrait revoir. Ils ne vont pas construire des parcs de stationnement aux quatre coins de la ville. Il va falloir se poser la question de savoir où ils mettent les voitures et les vélos des habitants qui arrivent sur Mérignac. Dans les plans qui sont faits pour les collectifs, il va falloir se pencher sérieusement là-dessus.

Ensuite, bien évidemment, sur tout ce qui est équipements sociaux, de loisirs, éducatifs et sportifs, la Ville a du retard. Elle a des besoins. En décembre dernier, ce sujet a été abordé en évoquant les ajustements nécessaires dans ce domaine.

Ils sont à l'orée d'élections municipales. C'est une autre municipalité qui aura à exécuter le BP qui sera la conséquence de ce débat de ce soir et donc, plutôt qu'un débat d'orientations budgétaires classique, ils en sont réduits à émettre quelques vœux et à regarder forcément dans le rétroviseur, d'où les commentaires qu'il vient de formuler.

**Mme CASSOU-SCHOTTE** poursuit sur le thème des vœux.

La ligne verte va dans la bonne direction. Cela étant, il faut avoir conscience qu'un budget climat, c'est vraiment intégrer des objectifs clairement identifiés et mesurables dans toutes les actions d'un budget de la Ville, mais elle salue cet effort.

Concernant ses vœux sur les orientations budgétaires, ceux-ci s'orientent sur les dépenses en matière de personnel. Il a été question de prendre en compte une indemnité visant à compenser la pénibilité du travail et pour cela, même si elle est convaincue qu'il existe beaucoup de métiers dans la Ville qui relèvent de cette disposition, elle plaide pour une catégorie de personnels qu'elle voit travailler au sein du CCAS qui sont les aides à domicile. C'est un métier extrêmement difficile qui mérite d'être valorisé, tant dans son image que de façon économique parce que ce sont des personnes qui ont des salaires très bas, avec des contraintes de travail, il leur est demandé de faire des semaines qui vont bien au-delà de 5 jours puisqu'elles sont d'astreinte pour assurer le service d'aide aux personnes âgées tous les jours de la semaine.

Elle formule le vœu que ces personnels puissent être pris en compte. Il existe un rapport sur les conditions de travail qui a été réalisé par l'UNCCAS et également les organisations syndicales qui témoignent de toutes les conditions difficiles et contraignantes de ces personnels.

Deuxième vœu, il est question de renforcer les équipes, mais pas celles de l'action sociale. Elle l'a souvent dit ici, mais peut-être pas suffisamment fortement puisqu'elle ne s'est pas fait entendre, la précarité augmente et les écarts entre les personnes aux revenus très hauts et celles aux revenus très bas dans cette ville se creusent terriblement. 12 000 personnes vivent aujourd'hui au-dessous du minimum de 1 215 € par mois, ce qui représente 18% de la population, alors qu'au sein du CCAS, 6 travailleurs sociaux sont en charge de l'accompagnement social et du suivi, c'est-à-dire de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement social. C'est beaucoup trop faible. Il n'est pas concevable de répondre à des demandes de rendez-vous avec 4 à 5 semaines de délai. Elle signale qu'il existe toutefois des rendez-vous d'urgence.

Elle réaffirme ici qu'il existe une vulnérabilité réelle de beaucoup de populations. Elle a donné un chiffre qui n'était pas celui des personnes qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté ; le chiffre de 12 000 correspond aux personnes qui sont autour de 1 200 €, mais qui supposent et qui nécessitent une présence.

L'action sociale, ce n'est pas que de la réparation, ni qu'un amortisseur social. C'est de la prévention, de l'innovation sociale. C'est pouvoir imaginer des actions, inventer des modes d'actions qui puissent répondre aux nouveaux besoins sociaux. Par exemple, un logement temporaire d'insertion a été mis en place sur la ville. Cela s'avère être un dispositif extrêmement efficace, mais pour cela, un travailleur social doit accompagner.

Elle formule le vœu que parmi les services qui doivent être renforcés, le service de l'action sociale soit pris en compte.

**M. TRIJOLET** salue la présentation de David CHARBIT et le travail des services.

Ils abordent ce débat dans un contexte particulier qui a été rappelé, mais ils affichent depuis de nombreuses années une gestion saine qui s'avère nécessaire pour aborder l'avenir, tout en ayant maintenu leurs engagements et une politique de services publics de proximité pour les Mérignacais dans la solidarité, le développement et l'innovation et puis, toujours dans une logique de

développement durable et de préservation de l'environnement. Certains trouvent que ce n'est pas assez, mais si tout le monde était au niveau de Mérignac dans ce domaine, ils parleraient de l'avenir de façon plus positive à une échelle bien plus grande que celle de Mérignac. Cela fait 20 ans que cette optique est saluée et récompensée régulièrement et donc, Mérignac n'a pas à culpabiliser dans ce domaine.

Tout cela a été fait sans augmenter les impôts, comme Monsieur le Maire en avait pris l'engagement en 2014, ce qu'il salue également. Pourtant, cela a été fait dans une actualité assez dense pour les collectivités territoriales en termes de contraintes concernant cette gestion.

Donc, ils assurent le quotidien sans rougir en faisant face, certes, à des problèmes et des difficultés. Ils anticipent en ayant une vision du développement de Mérignac, en réalisant et en projetant des équipements et aménagements. Il rappelle à ce propos le schéma directeur des équipements scolaires et sportifs. Ce n'est pas rien.

Il rappelle de façon constante qu'ils continuent à investir dans les services à la population. Le climat ambiant est parfois à la critique, mais avec Monsieur le Maire, ce rapport d'orientations budgétaires montre bien que sa majorité au quotidien est dans ce contexte, avec une gestion rigoureuse. Ils ont les idées claires pour l'avenir de Mérignac et le bien-vivre à Mérignac, n'en déplaise à certains.

**M. GUILLEMBET** formule une observation qui lui semble importante dans la mesure où, depuis 12 ans, il a beaucoup participé à l'action sociale et plus largement. Il ne pense pas qu'elle se réduise au CCAS. Dans la ville, elle est menée à tous les niveaux.

Mme CASSOU-SCHOTTE avait fait une présentation du bilan du CCAS la fois précédente. Beaucoup de choses ont été faites au niveau du CCAS, avec le Relais des Solidarités, le Relais des Aidants, Plein Ciel, etc. Selon lui, l'action communale au niveau solidarité est bien plus large que cela et la limiter au CCAS lui semble un peu excessif dans la mesure où, par exemple, tout ce qui contribue à l'insertion professionnelle, notamment dans des situations extrêmement difficiles à l'heure actuelle, c'est de la solidarité. Il y a un investissement massif de la Ville en matière d'insertion professionnelle qui, aujourd'hui, est reconnue dans toutes les composantes de la précarité sociale. L'action sociale se fait également dans les maisons de quartier, dans les associations.

Il a une vision beaucoup plus large de l'action sociale de la Ville dans la mesure où la Ville contribue de façon très large, à travers tout un tas de dispositifs, soit communaux, soit intercommunaux, à l'action sociale.

**Mme CASSOU-SCHOTTE** ne comprend pas ces propos. Elle n'a absolument pas limité l'action sociale au CCAS. Elle a simplement tenu des propos qui défendent l'intérêt de renforcer un service d'action sociale et de travailleurs sociaux qui ont une mission très particulière, celle de l'accompagnement social. Il est bien évident pour elle que l'action sociale déborde largement d'un CCAS.

**M. CHAUSSET** intervient rapidement dans la mesure où un certain nombre de choses ont déjà été dites précédemment avec lesquelles il est d'accord. Il souhaite apporter sa pierre à ce débat.

La ligne verte a été évoquée, mais la ligne verte n'est pas quelque chose de nouveau. C'est la mise en perspectives de ce qui a été fait. Il considère que c'est très bien, mais en même temps, cela ne date pas d'il y a un an. Il y a un certain nombre de choses depuis un certain nombre d'années. Certes, ce n'est pas suffisant, mais en même temps, jamais autant n'a été fait.

Il prend l'exemple des fluides sur tout ce qui est énergie, électricité. Il existe 12 000 points lumineux, dont 18% en led, et la ville est passée de 952 279 € de dépenses en 2015 au niveau éclairage public à 530 000 € en 2018, soit une économie de 422 000 € par an. Si rien n'avait été fait depuis 2015, entre 2017 et 2018, la Ville aurait chaque année dépensé plus de 400 000 € de plus. Cela représente 40%. Il est d'autant plus fier de le dire que toutes ces choses-là font partie de sa délégation.

L'extinction est une décision politique. Ils ont décidé de le faire et aujourd'hui, ceci leur permet d'acheter de l'électricité énergie verte certifiée et la plupart des compteurs seront l'année prochaine sous cette égide. C'est une grande satisfaction. Certes, cela ne va pas assez vite et sur les led, il faudrait investir plus, mais en même temps, la machine ne peut pas aller plus vite et cela prend du temps.

Selon lui, le mandat prochain sera différent parce qu'ils auront plus d'expérience dans ces domaines-là. Il y aura davantage d'expertise et également plus de volonté à tous les niveaux. Les led sont assez récents. Il y a 10 ans, on n'en parlait pas. Aujourd'hui, c'est une avancée technologique qui permet de faire un bond qualitatif et un bond en économies qui n'existait pas. Au début de ce mandat, les led

étaient balbutiants. Aujourd'hui, ils mettent du led partout. Il y aura peut-être d'autres désagréments avec les led parce qu'il y a du pour et du contre.

De son point de vue, ce n'est pas assez, mais en même temps, ce qui a été fait est loin d'être nul. Il n'évoquera pas ce qu'ils essaient de mettre en place sur le photovoltaïque. Là aussi, cela prend aujourd'hui une ampleur relativement importante. Il considère qu'il y a quand même un résultat qui est positif. Il partage ce qu'a dit J.C PRADELS.

Certes, ils ne sont pas à la hauteur de l'enjeu, mais en même temps, qui y est ? Personne n'y est. Ce sera sans doute l'enjeu des prochaines années que de se mettre à niveau. En même temps, il y a le social, la sécurité et tellement à faire que c'est extrêmement complexe.

Il considère que le discours qui est tenu est extrêmement pessimiste. Même si cela ne va pas très bien en France, il convient de se comparer. Il lit souvent le démographe Hervé LE BRAS. Celui-ci a une analyse très intéressante. Oui, les inégalités se creusent, oui il y a de la pauvreté, mais en même temps, aucun autre pays n'est comme la France.

Selon lui, il faut relativiser, transformer cela en du positif et ne pas rester dans un discours « c'était mieux avant ». En matière de sécurité, il n'est pas certain que c'était mieux avant. Aujourd'hui, des progrès sont à faire, mais il faut mettre de l'énergie dans le positif.

**M. P. GIRARD** revient sur la ligne verte et notamment, les aspects sur le photovoltaïque. Il rappelle que dès 2008-2009, la Ville avait investi dans les toits photovoltaïques. Malheureusement, cela a dû être arrêté suite au moratoire qui avait été pris par le gouvernement à l'époque et qui a complètement déstabilisé cette filière. Ce n'est qu'ensuite, lorsque les lois ont été votées et les décrets d'application pris, qu'ils ont pu relancer la machine. Cela ne se fait pas tout seul.

C'est vrai, ils pourraient faire beaucoup mieux et ils vont faire beaucoup mieux, mais le temps de faire les études, de trouver les toits qui conviennent et de mettre en place tout le mécanisme pour arriver à construire ces toits photovoltaïques, cela prend 2 ans. Aujourd'hui, ils arrivent enfin à la réalisation avec un budget assez conséquent qui va permettre de réaliser ces opérations.

Ils peuvent en être fiers et comme vient de le dire M. CHAUSSET, certes la Ville de Mérignac peut faire mieux, mais il n'y a pas beaucoup de Villes en France qui font autant qu'ici et, notamment sur la Métropole, il ne pense pas qu'il y ait beaucoup de Villes qui aient programmé l'installation d'autant de toits photovoltaïques et, surtout, des opérations d'autoconsommation individuelle. C'est relativement récent puisque cela ne pouvait pas se faire il y a 2 ans. Mérignac est un peu précurseur en la matière. Pour ce qui est de l'autoconsommation collective, ils sont plus que précurseurs puisque le gouvernement n'a pas encore signé le fameux décret que tout le monde attend. En tant que professionnel, il sait qu'il va être signé d'ici la fin de l'année.

C'est ce qu'il souhaitait souligner parce qu'il était important de le dire.

**M. PRADELS** souhaite répondre car il est un peu mis en accusation comme un vieux conservateur. Effectivement, beaucoup de choses ont été faites et il en est content. Autrefois, quand il n'y avait pas d'écologistes dans les assemblées, cela n'avancait pas. Depuis qu'il y a des écologistes, ils ont une parole et ils poussent en permanence. Grâce à cela, des choses arrivent et c'est tant mieux. Même si les écologistes ne sont pas forcément en charge de cela, des choses avancent et c'est très bien. Effectivement, tout ne peut pas être fait, mais il faut faire davantage.

Simplement, il regrette que les investissements ne soient pas plus importants beaucoup plus rapidement. Il connaît les freins et les difficultés qui existent, mais s'ils ne le disent pas, ce n'est pas bon.

**Monsieur le Maire** signale qu'il voudrait du photovoltaïque sur tous les bâtiments municipaux, mais que cela demande un délai considérable.

**M. CHAUSSET** fait observer que c'est un écologiste qui est en charge de la transition écologique.

**M. MARGNES** observe ces débats avec un peu d'amusement parce qu'il y a longtemps qu'il est sur ces bancs, soit à la place de Mathieu COMMET, soit ici en tant qu'élu depuis 12 ans et quand il entend Jean-Claude PRADELS dire que l'écologie est entrée dans la municipalité avec l'arrivée des écologistes en 2001, cela le fait doucement rire. Le grand précurseur du GIEC à l'époque est venu faire une conférence ici et il s'appelle Haroun TAZIEFF. Il était venu à la salle d'Arlac à l'invitation de l'ancien Maire Michel SAINTE-MARIE. En 1989, la Ville lançait la Mission pour la qualité de la ville avec un Directeur qui est dans la salle, qui est devenu en 2001 le premier chargé de mission du développement durable à Mérignac. Il souligne qu'ils n'ont pas appris à faire du vélo avec l'arrivée de Jean-Claude PRADELS. Ce n'est pas vrai.



Deuxième élément, c'est un peu la même chose avec Thierry MILLET. Longtemps, il l'a entendu parler en criant des dépenses énormes sur le Pin Galant, sur ces équipements, la ruine de la Ville, etc. Aujourd'hui, elle ne dépense pas assez. Franchement, en termes de gestion, il considère qu'il faut être plus nuancé et peut-être aller chercher des conseils ailleurs.

Enfin, par rapport à Sylvie CASSOU-SCHOTTE, il pense que l'on peut, de façon plus pragmatique, reconnaître que la Ville fait de gros progrès en termes de gestion grâce à son personnel notamment, mais avec une approche nouvelle de la gestion ces dernières années, avec un croisement de toutes les politiques publiques et qui donne une dynamique nouvelle qui se traduit, notamment, par de formidables économies d'énergie humaine pour créer cette nouvelle dynamique qui va faire en sorte que l'action publique trouve de nouveaux débouchés de façon différente.

C'est ce qui demain, à son sens, va devenir un élément majeur dans la révolution des collectivités publiques.

**M. MILLET** le remercie de s'adresser à lui, mais pour une fois, il n'a pas critiqué les charges de fonctionnement. Il a simplement indiqué que les encadrer à 1,35% était parfait. La maîtrise a été reconnue sur ces bancs. Il n'a pas dit la même chose pour l'investissement, mais cela ne lui avait pas échappé.

Il lui recommande, quand il sort la sulfateuse, d'essayer de cibler par rapport à ce que les élus ont pu dire. Il sait qu'il y a des scènes de ménage, mais il lui demande de laisser son groupe en dehors des scènes de ménage. Ce sera très bien ainsi.

**Mme GASPARD** revient sur la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour signaler que figure un petit logo des 10 quartiers de la ville. Elle tient à souligner l'attention qui est portée à l'investissement sur chacun des 10 quartiers pour que l'ensemble des Mérignacais bénéficient de l'amélioration de la qualité de la vie et des investissements que la Ville peut faire pour qu'ils puissent en bénéficier de façon équitable.

**M. CHARBIT** ne va pas commenter le contexte international et national. Ceci dit, de manière personnelle, il estime que d'autres critères de croissance peuvent exister et que l'augmentation du PIB n'est pas l'unique critère de la bonne santé des sociétés. Il préfère le dire. Il existe d'autres façons de voir la croissance dans le monde et il rejoint Claude MELLIER là-dessus. En même temps, la municipalité doit savoir rester moderne, innovante, agile, attractive, juste et humaine. Selon lui, c'est cette alchimie qui est entretenue au quotidien.

Jean-Claude PRADELS a rappelé cette année encore que le GIEC existait. Il rappelle que la Ville est engagée depuis 2003 dans un Agenda 21, qu'ils ont rappelé toutes les récompenses nationales et locales obtenues depuis ce temps-là et ensuite, précisément concernant le GIEC, il y a quand même quelque chose qu'il veut préciser. Le rapport d'octobre 2018 a été très médiatisé. M. PRADELS s'en est fait le porte-parole, mais ils l'avaient quand même entendu ; ils restent ouverts aux chaînes d'information.

Depuis, deux autres rapports ont été publiés : en août 2019, un deuxième rapport spécial sur les liens entre le changement climatique, la désertification, la dégradation des terres, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres. En septembre 2019, un troisième rapport spécial sur les liens entre le changement climatique, les océans et la cryosphère a été émis.

Ce qu'il est important de noter dans cette assemblée, c'est que le GIEC s'est engagé à traiter en profondeur la question des villes dans le 6<sup>ème</sup> rapport qui ne sera livré qu'en 2021, un rapport d'évaluation, et à produire un rapport spécial sur les villes au cours du prochain cycle.

Au-delà du fait que les rapports sont assez éloignés des situations locales comme celles des villes - ils sont très scientifiques -, il existe assez peu de déclinaisons locales de leurs constats, chacun des organismes publie un peu dans son coin et il n'est pas si simple de capitaliser sur leurs informations. Les rapports du GIEC en l'état sont absolument inexploitable pour une municipalité.

Concernant M. MILLET, il ne sortira pas la sulfateuse, c'est promis, mais par contre, quand il parle de dette et de réduction de la dette, il a oublié le point le plus important qui est l'affectation de l'autofinancement, donc de l'épargne nette qui se trouve dans le tableau en page 25. C'est la bagatelle de pratiquement 8 M€.

Ensuite, il avait prévu de citer, mais il ne le fera pas, tout le tableau (12 pages) de tous les investissements réalisés, en cours ou à venir. Il insiste sur « à venir » et rappelle qu'un PPI est un document de travail sur lequel il y a une partie prospective, puisqu'il y a un projet municipal, et où des investissements sont ciblés. M. MILLET a indiqué que le tireur avait la tremblote. Non, le tireur n'a pas

la tremblote, c'est la cible qui bouge. C'est différent. Comme ils ont pu le remarquer, ils ont en face d'eux une équipe jeune et dynamique qui n'a pas la tremblote.

Humour mis à part, le PPI est un document de travail pour lequel certains projets, malheureusement, peuvent s'éloigner parce qu'il y a un contexte global de la Métropole, etc., qui fait qu'il y a des investissements qui sont partiellement ou pas du tout réalisés.

Ce qu'il est important de regarder de près dans ce tableau qui peut paraître un peu indigeste, ce sont les 2 colonnes principales. C'est ce que l'équipe municipale avait décidé comme investissements, en sachant que ce n'étaient pas des investissements pour se faire plaisir ou pour être populaire, mais des investissements qui leur paraissaient utiles et qui sont quasiment tous d'actualité, mais dont certains sont décalés. La cible a bougé, avec des priorités, des urgences sur lesquelles ils ont su réagir.

Le budget qui avait été envisagé pour ce mandat était de 83 827 000 € et la Ville aura dépensé à décembre 75 M€. Donc, ils sont loin de ce que M. MILLET veut laisser croire, à savoir que la Ville ne dépense pas. Elle a quasiment dépensé autant d'argent que ce qui était prévu en investissement. En fonctionnement, comme cela a été noté, elle est première de la classe.

**Monsieur le Maire** le remercie pour ce rapport. Il n'a pas grand-chose à ajouter, sinon à les remercier pour la qualité de ce débat qu'il trouve tout à fait sérieux.

La ligne verte leur donne une perspective, mais est en même temps un marqueur qui montre ce qui a été réalisé depuis des années. C'est également un marqueur pour les années à venir, mais qui n'oublie pas un socle social qui doit être fort. Il rejoint Jean-Marc, dans le socle social, il faut intégrer l'ensemble des actions, y compris les actions d'éducation ou ce qui se passe dans les cantines. Les 3 premiers prix de repas dans les cantines sont inférieurs à 1 €. Selon lui, c'est une marque de Mérignac.

Il souligne également l'investissement toujours important avec 19 M€ prévus pour cette année et puis, des investissements depuis le début du mandat qui ont été à 75 M€, supérieurs au dernier mandat, supérieurs à beaucoup d'autres Villes.

Il termine en remerciant David et tous les services pour ce budget bien maîtrisé, à la fois en dette et en fiscalité qui ne sera pas augmentée cette année encore.

Pas de vote

## 2019-101 RAPPORT DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2019 - COMMUNICATION

Il est rappelé que l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE), dite Grenelle 2, codifié par l'article L2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « dans les communes de plus de 50 000 habitants préalablement aux débats sur le projet de budget, [il est présenté] un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

Le Décret du 17 juin 2011 précise que ce rapport présente, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Ce rapport développement durable se veut le reflet du dynamisme de notre troisième Agenda 21, en accord avec une démarche tournée vers les partenariats et les habitants. Il propose, comme l'an dernier, de découvrir une sélection d'actions menées sur l'année 2019, de façon synthétique et pédagogique, à travers nos 7 grandes ambitions pour 2030.

Ce rapport a été conçu dans les objectifs de :

- Rendre compte aux élus, aux partenaires et aux habitants de l'état d'avancement de la démarche Agenda 21 dans sa globalité mais aussi par quartier. C'est pourquoi le sommaire est illustré d'une cartographie permettant de localiser l'ensemble des actions déployées ;
- Mettre en exergue les actions prioritairement portées en 2019 au regard des acteurs qui les portent. Cela se traduit par des témoignages ainsi que par l'inscription des contributeurs ;

- Valoriser les actions dont nous pensons qu'elles vont avoir un effet levier sur la continuité de la démarche. Des zooms permettent de valoriser des actions de transition mises en œuvre en 2019 ;
- Démontrer que les logiques de co-construction sont à l'œuvre et permettent de faire avancer efficacement l'Agenda 21, avec des chiffres clés ;
- Démontrer que les habitants, les partenaires associatifs, privés et institutionnels peuvent agir au quotidien et que la Ville de Mérignac les accompagne dans leurs réflexions. La démarche de développement durable se veut à la fois innovante dans les logiques de travail, mais également facilitatrice dans la mise en œuvre des transitions locales ;
- Indiquer que la Ville de Mérignac contribue, à l'échelle des 7 ambitions de l'Agenda 21, à la réalisation d'objectifs plus globaux comme ceux votés par l'ONU en 2015 ou ceux évoqués dans les différents rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). C'est pourquoi, les notions de « synergies » et de « trajectoires », chères à ces institutions sont en filigrane de ce rapport.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- d'émettre un avis favorable sur le rapport de développement durable ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le transmettre aux autorités concernées.

**Mme TARMO** indique que le rapport de développement durable 2019 a gagné en clarté. Les objectifs de développement durable sont rappelés à chaque page et pas uniquement en code couleur. Elle souhaite remercier les services pour leur travail.

L'année passée, celle d'avant et celle encore avant, lors de ses interventions, elle soulignait l'arlésienne qu'étaient les plans de mobilité inter-entreprises. Alors, elle va être bonne joueuse et dire : enfin, alléluia, ils y sont arrivés, en travaillant ensemble avec la Métropole, les entreprises, les services et les élus, en réussissant à dépasser les clivages politiques. Alors oui, c'est un pas à la fois, un secteur à la fois et parfois, une entreprise à la fois.

Le challenge de la mobilité a été un test grandeur nature. Il en est question à la rubrique *ville économique collaborative*. Le challenge de la mobilité, pour ceux qui ne connaissent pas, est un défi ludique inter-entreprises et collectivités organisé par l'ADEME à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine durant la semaine européenne de la mobilité, cette année du 16 au 22 septembre 2019. Les salariés, dirigeants et agents enregistrent leurs déplacements alternatifs à la voiture individuelle : télétravail, covoiturage, transports en commun, vélo, marche. Mme TARMO a eu avec Mathieu une petite divergence de chiffres qu'ils n'expliquent pas.

18 entreprises mérignacaises y ont participé, dont 9 pour la première fois - il y en a 20 sur le rapport, mais ce qui est important, ce sont surtout les 9 pour la première fois -. 607 salariés et dirigeants y ont participé pour, sur la métropole, un bilan équivalent à 30 fois le tour du monde et 70 tonnes de CO2 ont été économisées. Un report modal à 29% sur le covoiturage, 23% sur le vélo et 35% sur les transports en commun.

Au-delà d'un simple concours, il s'agit surtout de faire réfléchir chacun à ses pratiques. En remplaçant un trajet un jour, on s'aperçoit que c'est possible, que tel collègue habite la rue d'à côté, qu'en prévoyant des baskets, 800 mètres à pied, cela se fait. Pour information, la Mairie de Mérignac - il n'y a pas eu beaucoup de communication - a participé à ce challenge et a terminé 20<sup>ème</sup> de sa catégorie, donc les plus de 500.

Elle souhaite savoir qui est venu en voiture ce soir, qui est venu ou repartira autrement qu'en voiture solo, c'est-à-dire en covoiturage. Ils ont eu une discussion en comité de pilotage Agenda 21 sur le problème pour développer le covoiturage sur la métropole et à Mérignac.

Deux bémols à ce rapport développement durable. Le premier est le pique-nique zéro déchet qui fut loin de son objectif avec des poubelles bien remplies, des cannettes et des restaurateurs proposant de la vaisselle jetable.

Deuxième point, le développement durable, c'est la collaboration entre les acteurs de différents niveaux et de synergies, comme l'a rappelé David CHARBIT. Elle trouve dommage que n'ait pas été

davantage notifié le rôle de la Métropole dans les projets métropolitains, comme le tram, le BHNS, le diagnostic développement durable sur la zone de l'Aéroparc dans le cadre de l'OIM.

**Mme CASSOU-SCHOTTE** confirme que c'est un beau document dont ils ont eu connaissance lors d'un comité de pilotage, qui leur a montré tout un panel d'activités pour illustrer les différents objectifs. Les initiatives qui se trouvent dans ce document sont pour beaucoup des initiatives associatives. Il faut s'en féliciter car cela signifie qu'il existe un soutien à d'autres actions que celles de la Ville.

Peut-être y a-t-il un effort à faire qui revient à ce qui a été dit sur le budget climat tout à l'heure, c'est-à-dire se donner des objectifs clairs, mesurables qui peuvent ensuite être chiffrés. Elle relève - 8,7% d'émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie, hors aéroport, par habitant, entre 2010 et 2016. Elle se demande sur quoi repose ce chiffre. Il serait intéressant dans les années à venir de se donner des objectifs qui permettent d'indiquer ce qui est visé et de voir ensuite si c'est atteint ou pas. Ce serait plus lisible. Cela étant, c'est un beau document de communication pour les habitants qui invite à s'engager dans une dynamique de changement de comportements individuels, collectifs, associatifs et au niveau de la Ville.

**M. LAMAISON** fait un retour en arrière pour des personnes qui, à cette date-là, n'étaient pas nées ou étaient vraiment très jeunes. Il veut parler de l'élection présidentielle de 1974 où un jeune ingénieur agronome René DUMONT lançait un cri d'alerte appelant à la nécessité de sauvegarde de la planète.

En 1987, un rapport international définissait le développement durable comme la notion de besoins essentiels de la société et de la capacité de l'environnement à y répondre tout en préservant les générations futures. Mais le véritable départ a été pris lors de la conférence de Rio en 1992 et le plan d'action fut adopté par la France et décliné par les collectivités territoriales dont Mérignac, pionnière en ce domaine.

La mise en place par la Ville de l'Agenda 21 s'appuie sur les préconisations de textes législatifs et sa feuille de route a été prioritairement orientée vers une gestion saine des ressources naturelles ainsi que vers la recherche d'économies d'énergie. Ces dernières ont bien été réalisées grâce à la mobilisation, la motivation, la responsabilisation, tant des services de la Ville que de celle des concitoyens et des associations qui ont adhéré à cette démarche.

Les résultats obtenus témoignent des efforts fournis par les uns et les autres et ont fait l'objet, cela a été souvent souligné par Monsieur le Maire, de distinctions et autres labels de reconnaissance. Aujourd'hui au moment où est présenté un troisième plan d'actions, se profile le cap horizon 2030 que la Ville de Mérignac se doit de franchir. Les objectifs à atteindre sont ambitieux, mais réalistes et réalisables, compte tenu des actions déjà menées, du chemin parcouru et de l'expérience acquise par tous les acteurs porteurs de projets divers, variés et innovants.

**M. MILLET** indique que dans cette délibération, leur attention est appelée sur les actions de la commune en faveur du développement durable.

Dans ce domaine, quels sont les objectifs essentiels ? S'il se réfère au rapport du GIEC, ce sont ceux qui sont liés au changement climatique, lequel résulte en grande partie des activités humaines. A l'échelon communal, il leur appartient de prendre des dispositions pour apporter leur contribution à l'atteinte de ces objectifs. Dans ce rapport, il est souligné à juste titre l'importance des pratiques locales.

Parmi les actions possibles, ils savent tous que pour limiter l'empreinte carbone, les circuits courts doivent être encouragés. Cela ne se limite pas au transport des marchandises, mais concerne également le transport des personnes, y compris à l'échelon local. A Mérignac, force est de constater que la superficie de la commune et son équipement rendent trop souvent la voiture indispensable.

Polluer moins, cela commence, outre l'usage des transports en commun, par limiter les besoins de déplacements et hors de la ville. Pour cela, Mérignac doit proposer un cadre de vie et une animation qui incitent chacun à rester dans la commune quand c'est possible, mettre à disposition de tous des équipements sociaux, culturels, sportifs et commerciaux à proximité, offrir un réseau cyclable et piétonnier sécurisé pour encourager la pratique du vélo ou de la marche à pied.

A Mérignac, il est constaté que les équipements sportifs se trouvent pour beaucoup au centre-ville. Idem pour les équipements culturels. Les activités économiques et tertiaires sont trop souvent éloignées des zones d'habitat. Les lieux de convivialité qui pourraient être le rendez-vous des Mérignacais sont quasi inexistantes. Le paysage urbain est tel qu'ils sont nombreux à quitter la commune pour leurs soirées ou leurs week-ends.

Afin de limiter les déplacements, il faudrait donc que la Ville offre des réponses locales aux attentes des Mérignacais. Quant à la quête de diminution de l'usage de l'automobile, les circulations douces doivent être encouragées sur ce point. Ils en sont tous, selon lui, d'accord.

Il est annoncé fièrement sur le site de la Ville qu' « avec 110 km d'itinéraires cyclables, les vélos ont la cote à Mérignac. La pratique du deux roues a augmenté de 30% dans toute la métropole bordelaise. Pour accompagner ce développement, la Ville est en train de se doter de 9 km supplémentaires de pistes cyclables. Objectif : fluidifier et sécuriser les parcours de tous les cyclistes. »

Trois remarques. L'évolution de la pratique du vélo dans Mérignac n'est pas mentionnée. Si elle progresse dans la métropole, il semble que ce soit essentiellement dû à la pratique du vélo dans Bordeaux. Les 9 km d'itinéraires cyclables sécurisés qui sont cités ont été réalisés depuis cet été au-delà de la rocade. C'est positif, mais cela ne résout pas la problématique de la sécurité du cyclisme en ville.

Troisième remarque, la stratégie cyclable de la Ville, c'est d'abord celle du pot de peinture puisque dans plus des deux-tiers du réseau, il n'est proposé aux cyclistes de Mérignac que des bandes cyclables peintes sur la route. Etant cycliste, il parcourt assez Mérignac en vélo pour affirmer que la sécurité des déplacements est, pour employer un terme mesuré, limitée. Bien sûr, il exclut de son propos le cas des rues trop étroites pour installer quelque aménagement que ce soit. Mais une chose est incontestable, dans tous les quartiers de Mérignac, les échanges avec les Mérignacaises et les Mérignacais confirment qu'à leurs yeux, les conditions de déplacements en vélo ne permettent pas d'envisager de laisser les jeunes et les moins jeunes se rendre à leurs activités en deux roues. C'est sans appel. Il leur faut donc changer de braquet.

Tant qu'une armature de piste cyclable séparée physiquement du flux de voitures ne quadrillera pas Mérignac, tout effort de promotion du vélo sera vain. A ce titre, la Maison du vélo est une initiative louable et une belle façon de communiquer en faveur du deux roues, mais il se permet de dire qu'ils mettent la charrue avant les bœufs. Sans réseau sécurité digne de ce nom, ils sont en train d'encourager, en vain d'ailleurs puisque les Mérignacais sont conscients des dangers, la prise de risque routier.

Parfois, quand il roule sur son vélo, il se pose des questions. En voici trois exemples concrets. Rentrant de Bordeaux par l'avenue de la République, il arrive place Mondésir. Patatras : il quitte la tranquillité de la piste unidirectionnelle pour se retrouver dans l'avenue de la Marne sur le premier tronçon qui va jusqu'à l'intersection de la rue du Président Vincent Auriol. Là, il roule sur une bande cyclable avec, à gauche, les voitures qui le frôlent et à droite, les portières des voitures en stationnement qui s'ouvrent. Vu l'emprise de l'avenue de la Marne à cet endroit, il est incompréhensible qu'une piste n'ait pas été aménagée. C'est pourtant la même Métropole qui s'occupe de l'avenue de la République à Bordeaux et de l'avenue de la Marne à Mérignac. Il n'y a qu'une chose qui puisse expliquer la différence de traitement des cyclistes sur ces deux voies : le choix de la municipalité de Bordeaux comparé à celle de Mérignac.

Deuxième exemple, sur l'avenue Pierre Mendès France, il quitte le Jard pour se diriger vers le Burck. Il roule sur l'avenue elle-même et pas sur la piste cyclable. Résultat : il se fait klaxonner par les automobilistes, voire incendier par ceux qui le reconnaissent. Pourquoi ? Parce que le revêtement de la piste est tellement irrégulier que son dos se rappellera immédiatement et durablement à son bon souvenir s'il persiste à lui infliger les à-coups causés par la piètre qualité du revêtement, et il précise que son vélo est doté d'un onéreux dispositif d'amortissement. Il n'est visiblement pas le seul à avoir des lombaires sensibles : de nombreux témoignages vont dans le même sens.

Troisième et dernier exemple, sur l'avenue de l'Yser qui dessert l'école Jean Macé, comment ne pas s'étonner que cette voie qui a été aménagée à grands frais et avec une esthétique de qualité n'offre qu'une bande de peinture aux roues des cyclistes ? Encore un choix malheureux.

Il arrête là la narration de ses périples car il pourrait leur décrire bien d'autres anomalies. En revanche, au volet sécurité en vélo, pour les raisons invoquées ci-dessous, il ajoute l'aspect qualité de réalisation des voies cyclables.

En lisant avec attention l'excellent rapport qui leur a été remis, il ne peut que remercier ceux qui s'impliquent dans l'amélioration de la vie à Mérignac en faveur de l'environnement. Il y a des initiatives d'envergure, d'autres plus modestes, d'autres encore dont la nature serait plutôt de faire la promotion de la politique municipale. Mais bon, tout cela va malgré tout dans le bon sens puisque les intentions sont louables et tendent à sensibiliser chacun à la préservation de l'environnement.

Au nombre de 7, les chapitres de ce rapport démontrent toute la diversité des efforts engagés pour une ville à la fois partagée, comestible, à énergie positive, zéro déchet, contributive et enfin, exemplaire.

Cependant, un chapitre est absent de ce rapport. Il aurait pu être intitulé *une ville plus urbaine* ou plutôt, *une ville trop urbanisée* car la façon dont Monsieur le Maire urbanise Mérignac constitue bien le volet essentiel, pour ne pas dire central, de la politique de développement qu'il poursuit. Le peu de chiffres qu'il laisse filtrer le démontre. Pour autant, sa politique d'urbanisation est-elle durable ?

Avant de répondre à cette interrogation, il veut citer Mme Gro Harlem Brundtland, premier ministre norvégien qui, en 87, avait défini le développement durable comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Or, Monsieur le Maire le sait fort bien pour se l'entendre reprocher de toutes parts, à Mérignac l'urbanisation est excessive, la ville sature, les infrastructures et les services ne suivent pas. C'est un fait. La ville ne répond pas aux besoins du présent. Ils constatent que sur bien des aspects, la qualité de vie à Mérignac recule. La politique de construction à outrance, si elle se poursuit, compromettra aussi la capacité des générations futures de Mérignacais à bénéficier d'une qualité de vie équivalente à celle de leurs parents. Au sens de la définition de Mme Gro Harlem Brundtland, le développement urbain de Mérignac n'est pas durable. Pourquoi ? Parce que Monsieur le Maire poursuit sans le dire ouvertement des objectifs qui sont d'abord quantitatifs et qui dessineront à moyen terme une ville à 90, voire peut-être 100 000 habitants.

Lorsque les questions sur l'urbanisme sont soumises à Monsieur le Maire, il n'assume pas. Il se retranche tantôt derrière le PLU qu'il a lui-même révisé, la Métropole qui ne fait sur chaque commune - le Président de la Métropole le leur a confirmé - que ce que le Maire accepte, le programme des 50 000 logements dont il se taille la part du lion, les zones de projets, comme si ces zones devaient être mises à part du décompte urbain mérignacais et enfin, la pression immobilière, alors que plusieurs communes de la Métropole ont su, elles, endiguer la marée du béton. Il empile les immeubles collectifs sans se soucier des équilibres dans la ville.

Monsieur le Maire a-t-il remarqué que dans d'autres communes de la Métropole, à commencer par Pessac, l'évolution urbaine a un visage tout différent de celui qu'offre Mérignac ? Dernièrement et à 6 reprises, M. MILLET a écrit au Maire pour lui demander des informations chiffrées lui permettant d'apprécier l'évolution de la construction dans la commune. En dehors de l'aveu des 5 321 permis de construire des logements accordés entre 2014 et 2018, ce qui correspond à une capacité de loger plus de 10 000 personnes, il refuse de lui transmettre les données qu'il demande et dont il dispose.

Ce n'est pas une attitude républicaine. Qu'une commune grossisse et construise pour offrir des logements est parfaitement louable, mais qu'un Maire livre son territoire au bétonnage excessif, sans prévoir les adaptations en termes de voirie, d'infrastructures ou de services et sans anticiper les atteintes à la qualité de vie, à l'environnement, à la tranquillité publique et aux finances municipales, c'est de l'inconséquence. C'est la négation même du concept de développement durable. C'est aussi l'inverse du principe de ville verte auquel de nombreux Mérignacais sont attachés.

A ce sujet, il s'étonne que les alliés écologistes de Monsieur le Maire qui disent militer avec lui pour un urbanisme apaisé et pour un *tous à vélo* n'aient pas tiré la sonnette d'alarme quand il en était encore temps et ne l'aient pas stoppé dans son élan.

Pour revenir au contenu de ce rapport sur le développement durable, l'absence d'un chapitre sur l'urbanisation à Mérignac est regrettable et finalement, cette absence est assez logique car une ville durable, c'est une ville qui construit des logements en adaptant en permanence les services et les infrastructures au nombre de ses habitants. C'est une ville qui pense au quotidien avant de penser au prestige. C'est une ville qui organise son urbanisation pour permettre à chacun de garer sa voiture ailleurs que dans la rue afin de laisser le trottoir aux piétons. C'est une ville qui permet aux enfants d'aller en classe à vélo et ce, en toute sécurité. C'est une ville qui répartit ses équipements sur son territoire pour ne pas systématiquement obliger chacun à de longs trajets pour pratiquer ses activités. C'est une ville qui respecte l'environnement ainsi que le patrimoine de chacun et n'impose pas le béton comme horizon. C'est une ville qui est conviviale et où les terrasses des places des principaux quartiers permettent de se retrouver entre amis pour un moment de détente. C'est une ville qui ne se vautre pas dans le ridicule en exhibant quelques arbres en pot sur une place minérale. C'est une ville qui n'oblige pas le personnel de la brasserie qui jouxte Mérignac ciné à traverser les rails et la rue pour porter un café en terrasse et enfin, c'est une ville qui comprend que sans un stationnement pratique, le commerce ne peut pas se développer. Enfin, une ville durable, c'est aussi une ville qui se met à la place de chacun pour lui rendre la vie plus facile et plus agréable.

Finalement, la politique de développement durable de Monsieur le Maire est bien retracée par ce rapport. Il y a de bonnes intentions et des actions intéressantes présentées avec un beau talent de communication, mais un des aspects essentiels, celui qui concerne la durabilité du cadre de vie, est absent. Ce n'est pas la dernière page du rapport où sont exhibés avec fierté le palmarès et les récompenses obtenues qui fera illusion. A Mérignac, sous son mandat, l'avenir de la qualité de vie s'est assombri et cela, il le sait. Les Mérignacais l'ont aussi parfaitement compris.

**M. BRIANT** revient au débat et de façon plus terre à terre. Il fait mention, le 15 octobre 2019, à 15 h 39, d'un nouveau message reçu dans sa boîte aux lettres : « Madame, Monsieur, faute de dossiers à présenter, je vous informe que la commission cadre de vie prévue le mardi 22 octobre 2019 est annulée. »

L'an dernier, il avait alerté sur la disparition de l'adjoint 100% dédié au développement durable. Aujourd'hui, c'est la commission cadre de vie qui est à porter sur la liste des espèces menacées. Pourtant, à la lecture de l'ordre du jour de ce Conseil municipal, deux sujets auraient pu, auraient dû être débattus dans cette commission et le plus emblématique d'entre eux était le rapport de développement durable.

Que faut-il y voir ci ? Un mépris des élus siégeant dans cette commission, alors que ce rapport a été présenté en commission ressources ? Il rappelle que le développement durable fait partie des thèmes de la commission cadre de vie. S'agit-il d'une erreur illustrant un dysfonctionnement entre l'administration générale et l'élu en charge du dossier ? Un manque de communication ? En tout état de cause, il n'y a pas eu de débat au sein de la commission dédiée. Du coup, il va sans doute poser des questions qui en auraient résulté.

Autre point qui l'interpelle, s'agit-il d'une communication ou d'une délibération conduisant à un vote ? Dans l'ordre du jour, il peut lire *communication* et dans le texte de la délibération, il leur est demandé de voter. Encore une confusion. Pour mémoire, il n'y a pas eu de vote en 2018.

Finalement, que trouvent-ils dans ce rapport, le dernier de cette mandature ? Un bilan du troisième plan d'action Agenda 21, avec un état des lieux des 54 propositions faites, 21 en cours, 10 en projet et 33 au stade d'idées ? Non, ils ont droit à un bis repetita, année après année, d'actions accompagnées ou non par la Mairie, un rapport bien fait néanmoins.

Il va lui être rétorqué qu'il radote et pourtant, il rappelle ce qu'il peut lire dans le troisième plan Agenda 21. « *L'évaluation se fera à travers un suivi quantitatif avec des indicateurs d'objectifs par ambition, des indicateurs de résultats par initiative, des indicateurs de réalisations par action. Le suivi des ambitions pourra faire l'objet de deux temps d'évaluation partagés afin de confronter les résultats des indicateurs aux perceptions des acteurs et des habitants.* » Deux temps d'évaluation sont prévus, l'un à mi-parcours en 2019. Il n'aura échappé à personne qu'ils sont en 2019. Il reste moins de deux mois pour tenir cet objectif. Il constate que Sylvie CASSOU-SCHOTTE le réclame également.

Pour revenir au rapport, le recyclage est un acte essentiel du développement durable et du zéro déchet. Le rapport n'y échappe pas en recyclant quelques actions et, pour certaines, leur permet d'en voir l'évolution. On ne jette rien. Il ne va pas toutes les énumérer, mais en mettre quelques-unes en lumière.

L'installation, l'élevage de poules et d'escargots : en cours d'installation en 2018, permis de construire en 2019. Il semblerait néanmoins qu'il subsisterait une pollution sur ces terrains. Il demande à être rassuré. La Maison du vélo : sujet récurrent des années précédentes et qui, à juste titre, a droit à une mise en lumière dans ce rapport. C'est bien. Le réseau de chaleur : serpent de mer qui n'a pas encore délivré d'énergie et pas avant 2023 puisqu'il est associé au projet de stade nautique. Le Conseil Municipal des enfants : installé en 2018 et productif en 2019.

Auront-ils un bilan des propositions émises ?

Il a relevé quelques chiffres qui feront plaisir à son collègue M. MILLET. 820 vélos par jour avenue François Mitterrand, chiffre de septembre 2018. Qu'en est-il en 2019 ? Que dire du chiffre affiché de - 8,7% d'émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie par habitant ? Lui-même a été interpellé par ce chiffre, chiffre sur la période entre 2010 et 2016. Et en 2019, qu'en est-il ?

Il rappelle que le rapport du Commissariat Général du développement durable de septembre 2019 affiche une baisse en moyenne de 1,8% par an des émissions de gaz à effet de serre en France sur cette période, soit - 10,8%. Effectivement, comme il est indiqué aussi dans le rapport, le transport est le plus gros contributeur en France, mais c'est une exception au niveau de l'Europe et même mondialement grâce, notamment, aux centrales nucléaires et à l'introduction des énergies dites vertes.

A la même page, il est mentionné un chiffre. 2 713 KWh d'énergie finale consommée par tout le territoire de la ville. Comment interpréter cette donnée ?

Comme Monsieur le Maire l'annonce dans sa lettre du jour adressée aux Mérignacais, il faut lutter efficacement contre la précarité énergétique. Un premier diagnostic a été réalisé. Il leur a été présenté en avril dernier sur les Iris Bourdillot, mettant en évidence 15 ménages potentiellement en situation de précarité énergétique, presque le double attendu avec les données EDF.

Ce rapport montrait ainsi la difficulté de définir un profil type et la complexité du sujet. Le rapport de développement durable l'illustre bien, avec l'exemple cité. Il faut vraiment venir en aide aux habitants de la résidence des Oréades. Ce n'est pas un kit avec les ampoules led qui réduira substantiellement sa facture d'électricité, mais une rénovation de la résidence. Il lui conseille déjà d'éteindre la pompe à chaleur qui consomme 3 000 watts la nuit et ne restitue que 12 watts la journée - à moins qu'il ne s'agisse d'une erreur de frappe dans le document. Certainement d'ailleurs puisqu'on consomme une énergie et non une puissance.

La précarité énergétique concerne aussi le parc immobilier de la ville qui est vieillissant. Il faut un vrai pilotage de la consommation d'énergie pour chaque bâtiment, des objectifs de réduction et un plan de rénovation global. Il existe maintenant des schémas directeurs pour les écoles et les équipements sportifs. Il faut l'étendre à tous les bâtiments de la ville.

Il rappelle qu'au-delà d'une démarche type Agenda 21 pour la Ville qui est déjà un bon début, il existe des normes, des outils et méthodes pour s'engager dans une vraie démarche développement durable. A force de le répéter, cela finira peut-être par arriver.

Ils ont voté en 2017 l'extinction des lumières sur le domaine public entre 1 h 30 et 5 h 00. Lors du débat d'orientations budgétaires, son impact financier a été évoqué. Qu'en est-il de l'impact sur la sécurité ?

Il note enfin une vraie nouveauté par rapport à 2018, la liste des palmarès et des récompenses de la Ville en dernière page. Il félicite tous les Mérignacais et les partenaires de la Ville qui s'engagent dans cette démarche de développement durable.

**M. TRIJOLET** répond à M. MILLET qui veut faire dans la démagogie électorale avec l'urbanisme, que la Ville ne construit pas n'importe où, n'importe comment. Le PLU a été modifié et une charte de l'urbanisme joue son rôle à plein puisqu'aujourd'hui, la Ville refuse deux fois plus de permis de construire qu'elle n'en accorde. D'autre part, 90% des projets se font en secteurs bien identifiés, les zones de projets, ce qui explique bien qu'ils sont très clairs sur le développement de Mérignac.

Oui, ils assument d'avoir fait évoluer les Ardillos. Si rien n'avait été fait, l'opposition le leur aurait reproché. Oui, ils aménagent le centre-ville parce que c'était une nécessité et cela permettra un centre-ville avec un cadre de vie bien plus agréable et puis oui, demain, ils feront évoluer Yser et la jonction avec le centre-ville. Il fait observer que sur ces projets-là, M. MILLET a pu avoir un avis un peu différent.

Il sait que ce n'est pas fini et que M. MILLET utilisera de façon démagogique l'urbanisme dans la prochaine campagne, mais il y a le double discours avec des actes qui, comme ils l'ont constaté en matière de gestion, sont complètement différents de ce que M. MILLET avance.

**M. CHAUSSET** revient sur les équipements cyclables évoqués par M. MILLET qui a la foi du dernier converti. Il ne l'a pas vu souvent à vélo, mais bon, il lui laisse la réalité de ses dires.

M. CHAUSSET n'aime pas trop l'aménagement de la rue de la République et les cyclistes avertis non plus. D'ailleurs, ce type d'aménagements ne se fait plus parce que les pistes cyclables sur trottoir sont assez dangereuses et créent beaucoup de conflits avec les piétons. Il existe un aménagement de ce type rue de Belfort. Cela traduit l'évolution de l'aménagement, de la perception et des études qui ont été réalisées au fil des années.

C'est vrai, la ville n'offre pas des pistes cyclables partout. Un coup très important a été donné, au-delà de la rocade, notamment sur toute la zone aéroportuaire appelée l'OIM. Ce qui a été réalisé est vraiment de très bonne qualité, très sécurisé et il rappelle que sur cette zone, ils ont pu déplorer 2 cyclistes tués. Il y avait une vraie nécessité et aujourd'hui, il note une croissance très importante du nombre de cyclistes sur cette zone. Cela a été très profitable. Cela profite aux Mérignacais, mais surtout, à l'ensemble des salariés.

Sur la part modale du vélo sur Mérignac, elle est proche de 5%. C'est un chiffre qui date de deux ans environ. Mérignac n'est pas au niveau de Bordeaux qui doit être à plus de 10%, mais est à 8% sur l'ensemble de la métropole. Ce sont des chiffres qui datent un peu.



Concernant la difficulté évoquée par M. MILLET sur Mondésir, etc., il l'informe que les travaux vont commencer en novembre pour améliorer la liaison entre le centre-ville et Mondésir pour avoir une vraie liaison cyclable entre Bordeaux et Mérignac par la voie historique. Ce ne sera pas une voie parfaite parce qu'il y a un autre projet, mais celui-ci va nécessiter une enquête publique et de l'expropriation. Ce sera un projet assez lourd et il n'est pas aujourd'hui en cours. La situation va être nettement améliorée et ils en verront rapidement les résultats. Il en convient, au niveau de Mondésir, il existe une difficulté, notamment au niveau des commerces, mais ce sont des commerces qui se trouvent sur Bordeaux et non pas sur Mérignac. Ils ne peuvent pas tout maîtriser.

**M. CHARBIT** apporte quelques précisions. Il indique à Mme TARMO que rien n'est parfait. Ils n'ont pas trop parlé de Bordeaux Métropole dans ce rapport. Ils ont essayé d'avoir un discours équilibré, tout en sachant que Bordeaux Métropole est un partenaire indispensable avec qui la Ville travaille sur le développement durable.

Pour revenir aux déplacements et au covoiturage, ce qui est très compliqué dans le covoiturage, c'est de changer les habitudes des gens. A terme, ce sera peut-être la technologie qui pourra les aider à cela, mais pour l'instant, cela bloque un peu parce que cela casse les habitudes des gens le matin et ils ne prennent pas forcément cette décision parce que les temps de parcours sont parfois un peu compliqués le matin.

A Sylvie CASSOU-SCHOTTE et à M. BRIANT sur les indicateurs, c'est très souvent évoqué avec Mathieu. La difficulté est qu'il y a plus de 180 actions qui sont engagées et le problème de donner des chiffres est de donner des chiffres fiables. Si c'est pour mettre des chiffres sur des choses qui sont difficilement quantifiables parce qu'il n'y a pas beaucoup de données brutes ou que ce sont des projets peu avancés, il est très compliqué d'arriver à fixer des indicateurs et cela nécessite un travail absolument gigantesque.

En revanche, il n'a pas trop compris le discours de M. BRIANT quand il dit que la Ville ne fait rien, que c'est de la poudre aux yeux et quand, en même temps, il remercie tout le monde. Il y a 92 partenaires avec qui la Ville travaille tous les jours sur ces sujets-là et la claquette qu'il vient d'envoyer n'est pas simplement adressée aux gens qu'il a en face de lui, mais aux 92 partenaires avec qui la Ville travaille tous les jours et avec qui elle fait des choses formidables.

Concernant les propos de M. MILLET concernant le vélo, il se doit de rappeler certains chiffres. Il a souligné la création de la Maison du vélo et il l'en remercie. C'est un investissement dont le coût a été de 43 000 €. Ensuite, il existe une liaison cyclable Mondésir-Charles de Gaulle qui est prévue pour fin 2019, début 2020 pour un coût de 350 000 €. La phase 1 est la résorption de la discontinuité cyclable.

En moyenne, 6 km de plus sont réalisés par an. Ils en sont à 110 km

33 km de pistes cyclables ou voies vertes à ce jour. + 9 km en 2019. Sont déjà programmés + 10 en 2020 et + 22 en 2022. Création de piste cyclable rue Rodolphe Diesel : 750 000 €, + 55 000 €. Un total de 805 000 € sur le quartier de Beaudésert. Création d'une piste cyclable avenue Roland-Garros : 470 000 €. Création d'une piste cyclable avenue de la Grange noire : 1 440 000 €. Création d'une piste cyclable entre Chemin Long et le centre de Beutre à venir en 2020 : 1,9 M€. Création d'une piste cyclable et d'un couloir de bus entre le centre de Beutre et St Jean-d'Ilac, à venir en 2021-2022 : 1 M€.

Il ne peut pas le laisser dire que rien n'est fait pour les vélos et pour la création de pistes sécurisées.

**M. BRIANT** ne voit pas dans son intervention là où il a pu dire que rien n'était fait. Il a signalé qu'il félicitait l'ensemble des acteurs mérignacais et les partenaires.

**Monsieur le Maire** rétorque que le paradoxe est qu'il ne peut pas féliciter les partenaires de la Ville sans féliciter la Ville. Il faut qu'il y ait la Ville pour aider les partenaires et pour les accompagner. S'il les félicite, par ricochet, il félicite la Ville. De la même façon qu'il ne peut pas se plaindre de tout cela et indiquer ensuite que la Ville n'a pas fait grand-chose, tout en se plaignant que la Ville affiche les récompenses qui lui ont été accordées. Il faut un peu de cohérence.

**M. BRIANT** répète que ce n'étaient pas ses propos. D'autre part, il n'y a aucune réponse sur la commission et sur les questions posées.

**M. MILLET** le remercie pour tous ces chiffres qu'il avait bien notés puisqu'il en a parlé lui-même. Il suppose qu'il n'a pas échappé à M. CHARBIT que c'est un rapport sur quelque chose qui est fait et là, il lui a indiqué des chiffres sur des choses qui seront faites après, plus tard. Il a bien noté les 9 km. Un certain nombre de travaux ont été énumérés hors rocade qu'il a bien notés. La situation est problématique dans Mérignac intra rocade au vu du rapport, au vu de l'existant. Ils verront en 2021, 22, 23, 24 ce qui sera fait. Ce sont plusieurs autres rapports.

**Monsieur le Maire** formule deux observations. La première porte sur le vélo. Il lui conseille de travailler un peu plus le dossier. G. CHAUSSET a dit tout ce qu'il fallait dire sur le vélo. Il ignore si c'est de l'ignorance ou de la mauvaise foi. Sur le vélo, M. MILLET a cité Mondésir jusqu'au centre-ville de Mérignac. Comment ignore-t-il que les travaux entre la ville, le centre de Bordeaux et le centre de Mérignac...C'est bien ce dont il a parlé tout à l'heure...

**M. MILLET** indique qu'il a cité un exemple - cela ne valait rien d'autre - sur une portion sur laquelle l'emprise est large, la route est neuve et où c'est mal fait entre Mondésir et l'intersection.

**Monsieur le Maire** fait observer qu'il est lui aussi au contact des Mérignacais. Ils vont pouvoir s'accorder puisqu'ils vont enfin réaliser une liaison entre le centre-ville de Bordeaux et le centre-ville de Mérignac puisque, à partir de Mondésir, les travaux vont être réalisés à la fin de l'année. Il souligne que ce n'était pas gagné d'avance et qu'il a fallu insister pour que les travaux puissent se faire, mais c'est vrai, ce ne sont pas des travaux qui vont les satisfaire totalement parce que la voie ne sera pas entièrement sécurisée, mais quelque chose sera fait.

Extra-rocade, des travaux de piste cyclable sont prévus entre Chemin Long et Beutre. Là aussi, c'est inscrit et cela va se faire. La programmation est celle de la Métropole sur les 28 communes. Il s'étonne de ne pas avoir vu non plus M. MILLET à la Maison du vélo, mais le jour de l'inauguration de la Maison du vélo, il a indiqué publiquement devant le Président Patrick BOBET qu'il souhaitait qu'il y ait davantage de voies sécurisées sur Mérignac. Ils ont commencé par les voies les plus dangereuses parce qu'il y avait eu 2 morts, c'est-à-dire les voies extra rocades. A ce titre, M. MILLET devrait être d'accord avec la municipalité.

Sur l'urbanisme, il se passera de répondre. On ne peut pas forcer un âne qui n'a pas envie de boire. Visiblement, M. MILLET ne veut pas comprendre. Or, il le sait trop intelligent pour ne pas comprendre ce qu'il répète depuis des années et des années, c'est à dire que tout d'abord, pour refuser des permis de construire, il fallait modifier le PLU. Monsieur le Maire a eu sa part pour modifier le PLU 3.1 avant février 2017. Ce jour-là, à la Métropole, M. MILLET n'a pas voté la modification du PLU qui visait à restreindre l'urbanisation. Il ne l'a pas votée.

Quand, avec Thierry TRIJOULET, il a présenté une charte de l'urbanisme pour être encore plus restrictif que le PLU 3.1, M. MILLET ne l'a pas non plus votée et maintenant, il se pose comme le champion de l'anti-densification alors qu'il ne vote jamais les mesures contre la densification.

**M. MILLET** confirme qu'il n'a pas voté le PLU. Ils sont allés très loin pour, selon le Maire, revenir à quelque chose de plus raisonnable, mais ils sont très loin du compte. Il faut écouter ce que disent les Mérignacais qui décrivent cela avec des mots très simples, mais qui veulent dire ce qu'ils veulent dire, que Mérignac sature.

**Monsieur le Maire** n'a pas une seule fois contesté qu'ils ont trop construit à Mérignac. M. MILLET ne veut pas l'entendre, ce qui est normal en période électorale. La période électorale rend sourd. Partout où il va, il dit que l'on a trop construit à Mérignac et partout où il va, il fait la démonstration qu'aujourd'hui, sur Capeyron, on peut beaucoup moins construire et que la Ville n'a quasiment pas accordé de permis de construire d'immeubles collectifs. En centre-ville et dans bien d'autres quartiers, la construction a été complètement réduite. Il le dit et il le fait, mais il comprend bien que cela ne plaise pas à M. MILLET.

L'honnêteté devrait le conduire à dire que c'est vrai, la politique de Mérignac en matière d'urbanisme a changé. Ce serait l'honnêteté.

**M. MILLET** signale qu'il y a des grues partout.

**Monsieur le Maire** l'invite à faire preuve d'honnêteté et à regarder les permis de construire. Il lui demande si les permis de construire ont été délivrés avant ou après 2017.

**M. MILLET** demande à Monsieur le Maire de lui donner les chiffres qu'il réclame et il pourra lui répondre.

**Monsieur le Maire** objecte qu'il en a eu un certain nombre et que ce n'est pas le rôle des services de l'approvisionnement pour sa campagne électorale. M. MILLET avait 6 ans pour se réveiller et l'interpeller à la Métropole ou ici sur la question de l'urbanisme et pendant 6 ans, il n'a rien dit. Rien dit pendant 6 ans. Il se réveille à 6 mois de l'élection. C'est ce qui le conduit à penser que c'est purement électoral. M. MILLET ne veut pas comprendre, il joue l'âne et il le joue très bien.

Pour répondre à M. BRIANT, il n'y a pas de vote sur le rapport concernant le développement durable. Il est fait état d'un avis favorable. La formulation n'est peut-être pas la meilleure. Il convient de prendre acte du fait que le rapport ait été présenté et débattu.

**M. CHARBIT** tenait à s'excuser auprès de M. BRIANT. En effet, il y a eu un bug au niveau des services qui ont cru bien faire en rapprochant les sujets débat d'orientations budgétaires et rapport de développement durable puisque c'est une obligation. Il s'est excusé auprès de Mme TARMO à qui le rapport a été envoyé, mais il aurait dû le faire à tout le monde. Il s'en excuse et cela ne se reproduira plus.

Pas de vote

**DELEGATION DE Monsieur SABA**  
**ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES - AFFAIRES MILITAIRES ET**  
**TRANQUILLITE PUBLIQUE**

2019-102 RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - COMMUNICATION

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2311-1-2), en préalable aux débats sur le projet de budget, une obligation d'information du Conseil Municipal sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Maire doit présenter dans les communes de plus de 20 000 habitants un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations de nature à favoriser l'égalité.

Le décret d'application n°2015-761 du 24 juin 2015 précise le contenu de ce rapport décliné en deux grandes parties :

- la première partie résume la gestion des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle. Elle expose les données concernant la répartition des effectifs entre femmes et hommes, le recrutement, les avancements et promotions, la rémunération, le temps de travail, la santé au travail, la formation ;
- la deuxième partie synthétise les politiques publiques municipales menées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire communal.

Au-delà de l'obligation législative, ce rapport doit être appréhendé comme une opportunité de porter devant l'assemblée délibérante, la question actualisée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Son exposé permet de contribuer ainsi à un travail constant et démocratique de sensibilisation de tous à ces questions essentielles, sachant que la ville de Mérignac est engagée dans la lutte contre toute forme de discrimination.

Après présentation aux partenaires sociaux lors du comité technique paritaire du 15 octobre, il est donc proposé d'exposer, à l'occasion du Conseil Municipal, ce rapport d'analyse comparée, socle du développement d'actions adaptées à notre ville.

**M. SABA** souligne, comme à l'accoutumée, le travail remarquable des services.

**Mme BEAULIEU** note que cette année encore, le rapport égalité femmes/hommes est d'une excellente qualité et elle remercie les services. Sachant que tout le monde ici en a soigneusement pris connaissance et pour ne pas en rajouter à la longueur des débats, elle fait vite.

Avec presque 73% de femmes dans la collectivité, elle peut s'étonner de voir que les agents de catégorie B qui était déjà la moins pourvue en personnel féminin diminuent encore pour atteindre moins de 54% de femmes là où les deux autres catégories augmentent sensiblement de 1% pour la C et de 5,5% pour la A.

Parallèlement à cela, elle note une forte baisse, - 36% des avancements de grade et - 42% des promotions internes. Peut-être, eu égard aux salaires qui stagnent depuis une dizaine d'années dans la fonction publique, devraient-ils revenir à un taux d'avancement un peu plus attractif. Elle note aussi, malheureusement, que le recrutement de personnel non titulaire se fait au détriment des femmes avec une augmentation de 2%. 162 agents sont à temps non-complet, dont 82% sont des contractuels et

plus de 52% sont des femmes. Sachant que l'essentiel de ces femmes sont des personnels de catégorie C, elle peut dire qu'elles sont dans une grande précarité.

Toutefois, elle ose se dire que ses interventions récurrentes depuis le début du mandat sur le recrutement du personnel contractuel n'ont peut-être pas été vaines. Quand elle lit que 42 postes en catégorie C ont été pérennisés suite à une politique engagée par la Ville sur, elle cite, « *l'accès à l'emploi titulaire et l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique* », reconnaissant ainsi que le statut de contractuel peut aussi être un choix par nécessité et que celui de fonctionnaire en est le but pour ainsi ne plus connaître l'angoisse d'une fin de contrat.

En dehors de la collectivité, l'égalité femmes/hommes a encore du chemin à faire puisque le défenseur des droits constate une augmentation du nombre de dossiers concernant les discriminations liées au genre et au harcèlement.

**Mme TARMO** fait observer que beaucoup de chiffres composent ce rapport 2018-2019. Comme sa collègue, elle tient à saluer le travail des services.

Elle a relevé quelques chiffres très drôles dans leur formulation. Page 20, sur 1 100 Mérignacais sans emploi ni formation, 13% sont des garçons et 10% sont des filles. Les 77% restants ont donc coché la case « *ne se prononce pas* ».

**M. SABA** conteste son interprétation et l'invite à relire la phrase. Il appuie sur le « *ni formation* » Il trouve facile de critiquer.

**Mme TARMO** relève d'autres chiffres qui sont moins drôles, comme l'a souligné M. SABA. 83,8% des parents isolés sont des femmes. 12,8% des jeunes filles de 18 -24 ans non scolarisées n'ont aucun diplôme. Mais en réalité, un seul chiffre est à retenir : l'écart net de salaire entre hommes et femmes reste de 27% pour les plus de 50 ans à Mérignac. Ecart moindre pour les fonctionnaires, mais il demeure à quasiment 10% pour les catégories A.

Les actions de sensibilisation, c'est bien. Œuvrer pour une véritable politique d'égalité salariale, c'est mieux. C'est le point ultime vers lequel ils doivent se concentrer, en tant que puissance publique, en tant que chefs d'entreprise et en tant qu'êtres humains de façon globale, pour leurs filles, leurs nièces, leurs petites filles.

Au-delà de ces belles intentions et de ces statistiques, la défense des droits des femmes, ce sont aussi parfois des actions très concrètes. Elle tient à saluer une action évoquée page 33 et lancée à Mérignac cette année. Règles Élémentaires, collecte des produits d'hygiène intime car oui, les femmes sont les égales des hommes, mais quelques jours par mois, elles ont des besoins supplémentaires.

Ce rapport a une saveur particulière puisque c'est le dernier de la mandature. Il est de bon ton de terminer par des citations. Elle terminera donc par une citation entendue à Mérignac un matin de marché et elle n'a rien de drôle : « *Il faut bien avouer que les femmes sont moins présentes en Conseil Municipal. Elles sont occupées avec les courses et la cuisine.* »

Ses collègues en retard pour cause de réunion tardive ou de dossiers clients apprécieront.

**M. VASQUEZ** traduit par ses propos les discussions qu'ils ont eues en commission.

Il s'est arrêté sur un seul chiffre au sein de ce rapport qui est fourni, qui est celui des comparaisons de rémunération mensuelle brute moyenne des fonctionnaires où il est noté un écart de rémunération salariale entre les femmes et les hommes. En commission, il a été discuté de cet écart et l'une des explications à cet écart de rémunération moyenne touchée par mois est qu'il y a, a priori, plus d'agents féminins qui travaillent à temps partiel, ce qui a l'effet de diminuer cette moyenne.

La vraie question qui ne figure pas aujourd'hui dans ce rapport est celle du salaire horaire qui leur permettrait - et son intervention a pour but de sensibiliser l'assistance pour qu'ils travaillent là-dessus à l'avenir - de constater, soit une égalité et cela pose la question de savoir si le travail temporaire est imposé, subi ou choisi et volontaire, soit une différence, ce qui poserait vraiment question puisqu'à salaire et horaire égal, il doit y avoir rémunération égale. Les chiffres qui sont utilisés doivent les aider à faire leurs politiques et à parfois les affiner.

**M. SABA** répond en priorité à cette question. Sur un même poste, pour un même grade, la femme et l'homme touchent le même salaire. Il ne peut pas en être autrement. La différence vient de ce que M. VASQUEZ a énoncé. Peut-être que cela pourra être écrit dans l'avenir de façon à ce que ces préoccupations soient évitées.

Concernant les autres points, il s'est exprimé sur la phrase citée par Mme TARMO. C'est « *ni formation* » qui fait la différence. Il l'a lue et relue et avant de l'interpréter, il a réussi à la comprendre.

Mme TARMO a parlé de l'égalité salariale, mais il a eu l'impression qu'il y avait confusion entre le privé et le public. Dans le privé, il y a des différences, ce qui n'est pas le cas dans les collectivités territoriales, comme il vient de l'exprimer à M. VASQUEZ.

Concernant l'intervention de Mme BEAULIEU, l'avancement de grade est fait en fonction des statuts et tout le monde ne peut pas être promu. La promotion interne est quelque chose de nouveau à Mérignac. Sur l'avancement de grade, un taux a été défini qui est de 55%. Il leur arrive d'aller jusqu'à 60. Dans le budget, la part des frais de personnel représente 44 M€, ce qui n'est pas neutre. Dans les orientations budgétaires, il a été fait état de la contractualisation, de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et cela se retrouve ici. La collectivité doit gérer.

Comme l'indiquait l'élu aux finances, il s'agit aujourd'hui d'essayer de parvenir à travailler mieux sur certains points pour avoir un résultat équivalent, voire meilleur avec le personnel existant.

Pour répondre à la promotion interne, rares sont les communes qui l'ont instituée. Il y a 3 ans, elle n'existait pas. Elle a été mise en place. L'an passé, elle a fonctionné et cette année, de la même façon.

Sur le reste, il ne discute pas. Les interventions sont un enrichissement mutuel. Elles permettent de réfléchir.

Pas de vote

#### 2019-105 RECRUTEMENT DU DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT - AUTORISATION

Suite à la création du poste de Directeur du développement, les conditions d'emploi doivent être modifiées.

Il est rappelé que ce poste a pour missions principales de conduire une réflexion stratégique sur le développement de la ville et de piloter l'ensemble des politiques opérationnelles permettant de traduire les orientations fixées, en lien avec les autres directions de la collectivité.

Le directeur du développement travaille également au quotidien en étroite collaboration avec les partenaires publics (Bordeaux Métropole, aménageurs, Etat, opérateurs variés) et privés (promoteurs, entreprises, associations, etc.) de la ville. Il anime et manage directement une équipe d'une dizaine de collaborateurs et assure également un management transversal auprès des partenaires pour faire appliquer les orientations établies par les élus dans son périmètre d'intervention.

La personne recrutée doit disposer des connaissances requises dans les domaines suivants : l'urbanisme, le développement économique, le développement durable, les politiques de l'emploi et du logement social.

Cet emploi de catégorie A ouvert sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux, filière administrative, sera, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article 3 – 5. L'agent ainsi recruté est engagé par contrat à durée indéterminée. L'agent recruté en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) sur ce poste pourra bénéficier de la portabilité de son CDI le cas échéant.

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et primes en vigueur dans la collectivité.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- d'approuver la modification des conditions d'emploi du poste de directeur du développement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter sur ce poste par voie statutaire ou contractuelle.

**Mme BEAULIEU** indique que son groupe comprend bien la difficulté du recrutement, eu égard notamment au salaire et au régime indemnitaire à Mérignac - Monsieur le Maire en a fait mention par rapport à la police municipale -. Elle constate cependant qu'à Bordeaux Métropole, ils ont beaucoup moins de mal à recruter.

Vouloir la perfection a un coût. Les contractuels négocient leur salaire alors que les fonctionnaires s'engagent en connaissance de cause. Ils devraient louer cette volonté plutôt que la discréditer. Elle pense avoir déjà donné les autres arguments lors des précédents Conseils.

Comme d'habitude, le groupe communiste votera contre le recrutement d'un personnel contractuel, même en CDI, sur un poste permanent.

**ADOpte A LA MAJORITE**

**ABSTENTIONS : Groupe « Ensemble, Changeons Mérignac ! »**

**CONTRE : Groupe Communiste**

**DELEGATION DE Madame SAINT-MARC**

**SPORTS ET RELATIONS AVEC LE MOUVEMENT SPORTIF**

2019-108 GIRONDINS DE BORDEAUX : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT - AUTORISATION

Dans le cadre de sa politique sportive, la ville de Mérignac a pour objectif de favoriser le développement et la réalisation de terrains de pratique sportive accessibles au plus grand nombre de ses habitants licenciés dans les associations sportives ainsi qu'en pratique libre.

Sur le territoire mérignacais, la pratique du hockey sur gazon est essentiellement permise par la mise à disposition des installations de l'association des Girondins de Bordeaux, situées au Domaine de Rocquevielle, 107 Avenue Marcel Dassault à Mérignac.

Les équipements existants sur le domaine de Rocquevielle pour la pratique du hockey sur gazon sont les suivants :

- Un grand terrain de compétition ;
- 2 terrains d'entraînement sol synthétique de dimensions réduites (anciennement tennis) ;
- Une salle permettant la pratique du hockey en intérieur ;
- Un stand vidéo ;
- Des vestiaires.

Ces installations permettent d'accueillir les clubs désireux de progresser et d'affirmer l'intérêt de la pratique sportive notamment pour les jeunes, ainsi que pour les pratiques féminine et masculine de cette discipline.

Sur le domaine de Rocquevielle, la pratique masculine du Hockey sur Gazon est assurée par l'association des Girondins de Bordeaux tandis que la pratique féminine est proposée par le SAM, les deux associations proposant ainsi sur le même domaine une offre sportive complémentaire.

Au moyen d'une convention d'utilisation avec les Girondins de Bordeaux, les équipes féminines du SAM Hockey sur gazon bénéficient de l'utilisation de ces équipements ainsi que l'usage exclusif d'un local faisant office de bureau, club house et de local de stockage sur le domaine de Rocquevielle.

Depuis plusieurs années, compte tenu de la fréquentation et de l'engouement pour le hockey sur gazon, il est apparu en pratique que ce local était insuffisant pour accueillir dans de bonnes conditions les joueuses avant et après les rencontres ainsi que leurs accompagnants et le public, particulièrement en cas de pluie. Le SAM Hockey sur gazon a donc sollicité la création d'un préau d'une surface de 85 m<sup>2</sup> auprès des Girondins de Bordeaux dans le prolongement de leur club house pour améliorer leurs conditions d'accueil et de pratique. Ce nouvel équipement serait à usage exclusif de la section du SAM.

La Ville a été sollicitée par l'association des Girondins de Bordeaux afin de financer cette dépense d'équipement dont le montant global de l'opération s'élève à 27 565,59 € (incluant travaux de maçonnerie, fourniture et montage du préau).

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- d'approuver la participation de la Ville à ce projet d'équipement au moyen d'une subvention d'investissement de 27 565,59 € ;

- d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention accompagnant cette subvention et tout document lié à ce dossier.

**M. VASQUEZ** annonce que le groupe « Ensemble, Changeons Mérignac ! » votera pour la présente délibération. Il en profite toutefois pour porter dans le débat public un cri d'alarme dont il pense que le Maire a déjà été destinataire. Il est fait mention dans le rapport de présentation de « *l'affirmation de l'intérêt de la pratique sportive, notamment pour les jeunes ainsi que pour les pratiques féminines* ».

Effectivement, la création de ce préau de 85 m<sup>2</sup> dont il est question ici correspond à la demande du SAM Hockey sur gazon qui seul propose la pratique féminine et ce préau devrait lui bénéficier. Un montage de même type avait permis à la Ville de soutenir financièrement le propriétaire de lieux et des installations, c'est-à-dire les Girondins de Bordeaux qui, ensuite, régissent l'accès de leur propriété pour les hockeuses mérignacaises, via convention.

Il a toutefois été, et il suppose que Monsieur le Maire l'a été lui aussi, destinataire de témoignages de forte inquiétude de la part des dirigeants du SAM Hockey. A ce jour, il est très fréquent que ses pratiquantes féminines se trouvent reléguées à une moitié de terrain non éclairé, nonobstant les différences manifestes de fréquentation sur le reste des terrains que se conservent les Girondins de Bordeaux.

D'après les informations qui lui sont remontées, les terrains destinés à la pratique du Hockey sur gazon sont trop faibles pour la pratique cumulée des deux clubs. D'après les mêmes informations, il semblerait aussi, mais c'est peut-être humain, que le club propriétaire s'arroge les meilleures parts de ces infrastructures auxquelles la Ville a financièrement contribué.

Ce qui pourrait être en jeu, d'après ce qui lui a été rapporté, c'est la disparition de tout un pan de la pratique sportive féminine, plus spécifiquement celle de haut niveau, amateur. Ils en conviendront sans doute, ce serait dommage. Le cri d'alarme est transmis.

**Mme SAINT-MARC** pense l'avoir notifié dans la délibération, il existe une convention qui a été signée entre les Girondins de Bordeaux, le SAM Omnisports qui était présent, le SAM Hockey sur gazon et la Ville, où des heures sont reconnues. La convention est signée. Les Girondins de Bordeaux disent respecter les créneaux et les espaces et surfaces qui sont prévus dans la convention et qui ont été acceptés, considérant que c'était convenable.

**M. VASQUEZ** croit savoir, d'après les informations dont il dispose, que la convention est respectée. Ce qui pose question, c'est certainement plus le processus sur lequel la convention a été proposée au SAM. Cela étant, il porte un cri d'alarme et ne se fait que témoin sur ce dossier. S'ils ont des divergences d'informations, il invite Mme SAINT-MARC à aller en discuter avec les gens du hockey.

**Mme SAINT-MARC** en a discuté récemment avec le Président du SAM hockey qu'elle a rencontré ailleurs. Si la convention n'est pas respectée par les Girondins de Bordeaux, il faut qu'il vienne en parler et ils recevront le Président des Girondins de Bordeaux.

## **ADOpte A l'UNANIMITE**

### **2019-109 SPORT ATHLETIQUE MERIGNACAIS : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT - AUTORISATION**

La ville de Mérignac a mis en place un schéma directeur des équipements sportifs permettant d'avoir une vision objective des besoins en équipements sportifs, d'anticiper les nouveaux usages et de les mettre en adéquation avec l'évolution de la démographie de la ville.

L'incendie du COSEC Léo Lagrange, dans la nuit du 30 au 31 décembre 2018, a mis en difficulté plusieurs pratiques sportives scolaires d'une part et associatives d'autre part. S'agissant de l'activité associative, les sections gymnastique artistique, volleyball et gymnastique volontaire du Sport Athlétique Mérignacais ont tout particulièrement été impactées.

Au cours de l'année 2019, la ville a engagé des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour permettre d'assurer la continuité des activités pour ces 3 sections mais aussi reloger une association dans le gymnase de l'INSPE, libérant ainsi le gymnase de Caillavet pour la section volleyball.

Depuis le sinistre du COSEC, le SAM a également dû racheter des matériels et équipements sportifs nécessaires à la poursuite de ses activités.

Les pertes matérielles directement liées à l'incendie ont été évaluées à 77 307,65 € pour les 3 sections du SAM.

Depuis le début de l'année 2019, l'association a engagé 21 103 € de dépenses pour son matériel. Le SAM a estimé à 56 204 € les dépenses restantes pour remplacer le matériel détruit.

Dans un courrier du 27 septembre 2019, le Président du SAM a sollicité l'aide financière de la Ville à hauteur de 50 000 € pour réaliser le reste des investissements nécessaires à la pratique sportive de ses 3 sections.

En parallèle, suite à la déclaration de sinistre, le SAM a perçu 7 279 € de prime d'assurance pour rembourser les équipements détruits dans l'incendie. Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental en mai dernier a permis d'obtenir le versement d'une aide financière de 28 000 € à destination des 3 sections impactées.

En complément des dépenses d'investissement réalisées par la ville en 2019 suite au sinistre du COSEC qui dépasse les 1,8 M€ (en intégrant le gymnase de Colombier), la ville a également acheté sur son budget de fonctionnement du petit matériel (ballons pour la section Volley) pour un montant de 2 839 €.

Afin de permettre à l'association de racheter les matériels sportifs nécessaires à la poursuite des activités de ses 3 sections touchées par le sinistre, il est proposé que la Ville verse une subvention d'équipement au SAM Omnisports dont le montant correspond aux besoins chiffrés par l'association pour le remplacement de son matériel déduction faite des aides financières versées par l'assurance de l'association, le Conseil Départemental ainsi que le matériel déjà acheté par la Ville pour la section volley-ball.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- d'approuver le versement par la Ville d'une subvention de 39 189 € sur l'année 2019 à l'association SAM Omnisports ;

D'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention accompagnant cette

**Monsieur le Maire** ajoute que cette délibération montre l'implication de la Ville dans le monde sportif.

**ADOpte A l'UNANIMITE**



**DELEGATION DE Madame GASPAR**  
**ASSOCIATIONS - JEUNESSE - MAISONS DE QUARTIER**

2019-110 CREATION D'UN POLE JEUNESSE : CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC L'OPH GIRONDE HABITAT - AUTORISATION

**Mme GASPAR** profite de cette délibération pour rappeler ce qui se trouvera dans ce pôle jeunesse. En effet, elle entend ici et là des propos qui témoignent d'une méconnaissance ou d'une incompréhension de ce que sera le pôle jeunesse à Mérignac.

Tout d'abord, il réunira sur un même lieu, à côté du collège Jules Ferry, les services municipaux que sont le Bureau Information Jeunesse, l'espace jeunes municipal, l'espace accueil de la Mission Locale, l'espace Métiers Aquitaine de la Mission Locale, la Garantie Jeunes que gère la Mission Locale et tout le staff administratif de la Mission Locale et également des logements pour les jeunes de 16 à 30 ans. Ce ne sont pas des jeunes qui errent, mais qui pourront avoir accès à un logement parce qu'ils ont une poursuite d'études et qu'ils ne trouvent pas de logement, parce qu'ils ont un contrat d'apprentissage et qu'ils ne trouvent pas de logement et TLJ qui va gérer ces logements jeunes accompagnés par le logement l'installation des jeunes dans la vie, en formation ou dans le cadre professionnel pour pouvoir ensuite accéder à un logement qui sera plus stable et durable. Les logements qui sont proposés aux jeunes ne sont pas occupés sur une longue période.

Ce projet est totalement innovant dans la façon dont il est construit. L'idée des trois partenaires et l'enjeu est de désinstitutionnaliser le lieu, c'est-à-dire que l'on rentrera dans le lieu qui sera le pôle jeunesse de Mérignac et là, les jeunes, à partir de 11 ans et jusqu'à 30 ans, seront accueillis et auront des activités, pourront trouver un stage, pourront proposer un projet, pourront avoir accès à de la mobilité européenne, trouver des financements pour un projet, avoir de l'orientation pour choisir un métier, rechercher un emploi, être orientés pour la recherche d'un logement, avoir la visibilité sur tous les acteurs qui interviennent sur Mérignac et sur la Métropole. C'est très large. Ce sera la culture, le loisir, l'emploi, la formation. Tout cela se trouvera dans ce lieu.

La caractéristique du lieu, c'est que les espaces vont être partagés entre les acteurs qui seront sur site. Les espaces seront mutualisés entre les 3 structures, ce qui amène une innovation dans les pratiques professionnelles des salariés des 3 structures. C'est quelque chose qui va être expérimenté.

Ils ont reçu la visite de l'ANRU et du Ministère de l'Education, etc., qui sont venus examiner le projet puisqu'il bénéficie de financements nationaux et ils ont souligné le caractère innovant et remarquable du projet mérignacais parce qu'il a été co-construit depuis le départ en concertation et en collaboration. Il existe 50 acteurs jeunesse sur Mérignac, au-delà des 3 acteurs qui seront sur site et avec les jeunes, il y a eu plus de 25 ateliers de réflexion pour travailler sur les espaces partagés, ce qui pourra être trouvé dans ce lieu et en complémentarité avec les autres lieux qui existent sur le territoire de Mérignac.

En termes de calendrier, la Ville ne sera pas dans les clous de ce qui avait été prévu au départ. Le Pôle Jeunesse ouvrira en 2023.

En séance du 24 juin 2019, le Conseil municipal a retenu la candidature de l'Office Public de l'Habitat (OPH) Gironde Habitat, répondant à l'appel à projets lancé par la Ville en juillet 2018 visant à créer en co-maîtrise d'ouvrage un Pôle Territorial de Coopération Jeunesse (PTCJ).

Pour mémoire, ce projet poursuit l'objectif d'offrir aux jeunes du bassin de vie mérignacais un lieu de vie, d'information, d'accompagnement à l'autonomie et d'accès aux droits. Cette offre de service se déploiera, en cœur de ville, dans un bâtiment abritant des espaces de coopération où se rencontreront jeunes et professionnels ainsi que soixante logements spécifiquement destinés aux jeunes.

Cette réunion des logements et des espaces de coopération, où travailleront les équipes de la Mission Locale Technowest, de l'association Technowest Logement Jeunes, et de deux services municipaux, le Bureau d'Information Jeunesse et l'Espace Jeunes, permettra aux jeunes de connaître et identifier facilement le lieu qui leur sera dédié, et ainsi de leur faciliter l'accès à un espace d'information et de socialisation.

Il est rappelé qu'afin de concilier l'objectif de réunion des espaces de coopération et des logements dans un même lieu avec le cadre juridique régissant d'une part l'intervention de la commune et d'autre

part la production de logements sociaux, il est nécessaire de traduire les modalités de la co-maîtrise d'ouvrage au sein d'une convention.

Cette convention liant la Ville et Gironde Habitat pour la construction du bâtiment doit définir les modalités techniques, financières et juridiques du suivi de l'opération. Il appartiendra alors à Gironde Habitat de piloter le chantier dans son intégralité dans le respect du droit de la commande publique et d'assurer un reporting technique et financier régulier à la Ville.

Afin de permettre à l'OPH Gironde Habitat de clarifier les rôles de chacun des co-maîtres d'ouvrage dès le commencement des études et avant le dépôt du permis de construire, il est proposé de signer d'ores et déjà cette convention.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- d'approuver les termes de la convention telle que présentée ci-jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de co-maîtrise d'ouvrage avec l'OPH Gironde Habitat.

**Mme CASSOU-SCHOTTE** évoque un acteur important dans ce projet, Convergence, qui a comme credo des acteurs engagés pour une politique jeunesse pensée par ceux qui la vivent. C'est le credo des Pôles territoriaux de coopération jeunesse qui sont portés par cette association Convergence Habitat Jeunes qui regroupe 3 associations de la Métropole : Mérignac, Lormont et Bordeaux-nord. Convergence a porté ces 3 pôles sur la métropole. Ils ont été lauréats du programme d'investissement d'avenir au titre de l'appel à projets innovant en faveur de la jeunesse. Selon elle, il faut les saluer. Elle rappelle que c'est une association d'éducation populaire qui a répondu à cet appel en 2017 et qui a invité les communes à envisager et à porter une politique intégrée autrement, c'est-à-dire réunir dans un même lieu, non seulement de l'habitat, mais aussi d'autres structures comme la Mission Locale, un espace jeunesse, un BIJ. Elle a pu rencontrer des communes comme Mérignac qui a eu envie de s'engager dans cette expérimentation.

Il s'agit bien d'une expérimentation puisque cela oblige à de nouvelles pratiques professionnelles pour sortir de ces politiques en silo et à pouvoir faire de ce lieu un lieu dédié aux jeunes qu'ils vont s'approprier. Habitat Jeunes a 2 sites sur Mérignac. Ils sont dans une logique de gouvernance avec et par les jeunes.

Elle souhaitait simplement rajouter à cette présentation cette part importante que cette association a prise et qui a conduit la Ville à ce beau projet, projet qui a été salué par les responsables de l'ANRU qui sont venus dernièrement.

Elle a envie de faire une boucle avec le début de ce Conseil où il a été question de prévention, d'accompagnement des jeunes, où il a été question de jeunes qui pouvaient parfois être une menace, qui pouvaient être dérangeants quelquefois, incompris et qui, par ce projet et par ces associations, sont dans une dynamique de pouvoir agir et qui démontrent, témoignent que c'est possible. Ces jeunes ont des capacités à innover, des capacités à gouverner leur propre structure, des capacités à inventer et à se mobiliser. La Ville peut être fière d'avoir à expérimenter ce pôle. Sur Lormont, cela a été déplacé. Bordeaux-nord est engagé également. Ce sont de beaux terrains d'expérimentation pour de nouvelles politiques jeunesse intégrées.

**M. CHARRIER** signale de manière très rapide et beaucoup moins sexy qu'il ne prend pas part au vote parce qu'il est administrateur de Gironde Habitat.

**Monsieur le Maire** remercie Anne-Eugénie de porter ce dossier.

#### **ADOpte A l'UNANIMITE**

Monsieur CHARRIER n'a pas pris part au vote

2019-112 ASSOCIATION « ECHOPPE ZERO DECHET » : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR LA CREATION D'UN TIERS LIEUX « ZERO DECHET » - AUTORISATION

Il est rappelé que la Ville de Mérignac développe, dans le cadre de sa politique de Développement Durable, une stratégie ambitieuse en matière de « Ville zéro déchet ».

La Ville de Mérignac a ainsi pour objectif de favoriser le développement de toutes les initiatives qui concourent à cette finalité : éco-manifestations, compostage, économie circulaire, écologie industrielle et territoriale etc.

Pour ce faire, la Ville implique et soutient des initiatives portées par des entreprises et des filières économiques, des commerçants, des habitants, ses propres équipes ou encore des associations.

Afin de répondre à une demande croissante exprimée par les habitants de Mérignac en faveur de l'émergence d'une offre de consommation plus responsable et durable, l'association « Echoppe Zéro Déchet » porte un projet de création, à Mérignac, d'un tiers-lieux dédié cette thématique.

L'ambition de cette association est de permettre aux consommateurs locaux d'accéder à une large offre de produits (alimentaires, ménagers, cosmétiques, de cuisine, d'hygiène...) vendus « en vrac » et issus majoritairement de l'agriculture biologique et de circuits courts.

La politique d'achat et la politique commerciale de l'association favorisent un prix juste pour le producteur comme pour le consommateur. Un espace de petite restauration « zéro déchet » complétera cette offre de produits et favorisera les interactions entre les différents publics.

Au-delà de sa dimension commerciale, le projet souhaite participer à la démocratisation d'un accès pour tous à une alimentation de qualité et durable ainsi que la mixité sociale. L'association a, par exemple, noué un partenariat avec le CCAS afin que des bénéficiaires accompagnés par ce dernier puissent se fournir auprès de l'Echoppe Zéro Déchet à travers des bons alimentaires.

Par ailleurs, un espace sera dédié à l'animation, par l'association, d'ateliers destinés à sensibiliser différents publics (clients, habitants et familles de Mérignac, publics scolaires etc.) à l'impact de leur consommation, à la gestion et à la diminution de leur production de déchet. Des formations seront développées autour de l'auto-fabrication de produits ménagers et cosmétiques respectueux de l'environnement et de la santé humaine.

Pour mettre en œuvre ce projet, l'association s'implantera sur plus de 300m<sup>2</sup> au sein de l'ancienne concession Citroën située Avenue de la Marne et dont Fayat est le propriétaire. Ce site, fait l'objet d'un projet « d'occupation temporaire » particulièrement accompagné par la Ville de Mérignac.

Au regard de la pertinence de ce projet vis-à-vis des attentes des Mérignacais et des grands enjeux urbains actuels (réduction de la production de déchets, développement des circuits courts et de l'alimentation biologique), la Ville accompagnera l'association dans sa recherche de locaux, à Mérignac, afin de favoriser la continuité et le développement de l'activité à l'issu du bail de deux ans.

L'association s'appuiera autant que possible sur du matériel de 2<sup>nd</sup> main et des matériaux issus du réemploi dans le cadre de son implantation.

Le projet global représente un budget d'investissement de 103.685€ et comprend notamment des silos et bacs à pelle (contenants adaptés à la vente en vrac), du mobilier sur mesure, un lave-vaisselle professionnel, un logiciel de caisse, une armoire réfrigérée ainsi que du petit électroménager.

Pour financer cet investissement, l'association sollicite plusieurs co-financeurs dont le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine ainsi que plusieurs partenaires privés. La Ville a également été sollicitée par l'association afin de participer à cette dépense d'équipement.

Si le projet n'arrivait pas à son terme ou si l'association n'engageait pas les dépenses prévues, la Ville se réserve la possibilité de ne pas verser le montant convenu ou d'en réclamer le remboursement partiel ou intégral.

**Le plan de financement de cette opération est donc le suivant :**

<b>Prévisionnel recettes</b>	<b>103 685 €</b>
<b>Fonds associatifs et apports en nature</b>	<b>30 000 €</b>
<b>Financement participatif</b>	<b>6 500 €</b>

<b>Emprunt bancaire</b>	<b>40 000 €</b>
<b>Conseil Régional Nouvelle Aquitaine</b>	<b>12 185 €</b>
<b>Ville de Mérignac</b>	<b>15 000 €</b>
<b>Prévisionnel Dépenses</b>	<b>103 685 €</b>

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- le versement d'une subvention d'investissement de 15.000€ à l'association « Echoppe Zéro Déchet » pour la réalisation du projet d'un tiers lieu zéro déchet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

**M. LAMAISON** se permet en préambule de parodier LAVOISIER qui déclarait : « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. » A cette époque, le chimiste se plaçait sur un plan scientifique. L'exploitation des ressources ne s'effectuait qu'en fonction des besoins et la consommation de biens était limitée à un strict minimum.

Aujourd'hui, le propos de LAVOISIER résonne dans un contexte différent et doit se traduire par « rien ne doit se perdre ». A l'aune de cet impératif et au-delà d'une ambition économiquement accessible à tous, l'initiative prise par l'association « Echoppe zéro déchet » relève d'un haut niveau de prise de conscience et de responsabilisation en s'inscrivant dans la lutte contre le gaspillage et rejoignant en cela le domaine du développement durable qui a fait l'objet d'une communication en ce début de Conseil.

Il salue l'implication et l'adhésion du CCAS par la mise en place d'un partenariat avec l'association. Par ricochet, la commission permanente aura toute latitude afin d'orienter les publics en difficulté vers cette structure. Il est souhaitable que leurs concitoyens mérignacais réservent le meilleur accueil possible aux projets portés par l'association qui propose l'avantage d'une distribution de proximité, dans une large palette de produits du quotidien judicieusement choisis. La motivation et l'engagement des membres de ce collectif associatif mérite toute leur attention et leurs encouragements.

A ce titre, le groupe communiste soutiendra les mesures d'accompagnement que prendra la Ville dans le cadre de la recherche d'un local à vocation d'activité pérenne. Il votera en faveur du versement de la subvention sollicitée.

**Mme CASSOU-SCHOTTE** se déclare à son tour ravie que le CCAS puisse être partenaire de cette nouvelle entreprise. Il existe une épicerie sociale au Relais des solidarités qui est orientée vers des publics dits de travailleurs pauvres, mais elle ne peut pas accueillir plus de 30 familles par an. L'ouverture de cette épicerie sociale leur a démontré tout l'intérêt d'une épicerie solidaire. Or, aujourd'hui, ils en manquent. 55 000 à 60 000 € d'aides facultatives par an permettent à des personnes de bénéficier d'aide alimentaire.

Il a semblé tout à fait opportun de soutenir cette association dans cette démarche de vente en vrac qui s'accompagne d'un tiers-lieux avec des ateliers, avec la possibilité de réaliser soi-même des produits ménagers, de pouvoir réaliser des cosmétiques et de pouvoir également expérimenter cette structure dans une volonté de mixité sociale.

On dit trop souvent que le bio, le vrac, c'est écolo, c'est bobo. Ils vont essayer de démontrer que ce n'est pas le cas et que des publics bénéficiaires, usagers du CCAS qui sont en difficulté peuvent aussi fréquenter ce lieu. Ils seront bien accueillis, bien accompagnés pour pouvoir subvenir à des besoins alimentaires et en même temps, pour avoir une éducation au zéro déchet, comme tout un chacun.

**M. CHAUSSET** approuve ce projet qui vient de loin. Il y a eu tout d'abord des initiatives. Il s'agit là d'un nouveau projet avec, en fil conducteur, la réduction des déchets, le presque zéro déchet. C'est une nouvelle philosophie qui touche tout le monde et au-delà du caractère social du projet, il est important que cela réussisse dans la durée. Il y a un challenge et le vrai défi va être que cette entreprise puisse se créer et puis, il y aura tout l'enjeu de trouver une suite.

A chaque jour suffit sa peine. La difficulté à Mérignac est de trouver des locaux. Il y a un véritable défi pour ce type d'activités qui est relativement fragile au départ, pour lui donner une assise. Il manque une pépinière pour l'innovation sociale et entrepreneuriale. Citroën va jouer le jeu. Il souhaite que cela

fonctionne pour eux, mais ensuite, la Ville a une réflexion à mener. Il n'y a pas Darwin, il manque un site emblématique à Mérignac où il puisse se créer un certain nombre d'activités et de choses de ce style.

**Mme GASPAR** précise que le bail qui est proposé est une occupation temporaire sur 2 ans. Effectivement, la Ville accompagne ce projet comme d'autres qui sont sur cette Maison du projet pour que les activités puissent perdurer dans le temps. C'est un objectif que la Ville s'est fixé que de trouver des solutions après pour que chacune des initiatives puisse être accueillie.

## **ADOpte A l'UNANIMITE**

### **DELEGATION DE Madame EWANS** **ACHATS ET MARCHES**

2019-117 SALLE DE GYMNASTIQUE DU COMPLEXE SPORTIF DANIEL COLOMBIER : ACQUISITION, LIVRAISON ET INSTALLATION D'EQUIPEMENTS - APPEL D'OFFRES OUVERT CONCLU AVEC LA SAS GYMNOVA - AUTORISATION

Une consultation en appel d'offres ouvert a été lancée le 14 août 2019 en application des articles L2124-2 et R2124-2 1° du Code de la Commande publique portant sur l'achat, la livraison ainsi que l'installation d'équipements pour la salle de gymnastique du complexe sportif Daniel Colombier.

Le marché prendra effet à compter de sa notification au titulaire, la réception des équipements étant prévu pour fin novembre 2019.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance en date du 15 octobre 2019, a décidé d'attribuer le présent marché à la SAS GYMNOVA dont le siège social se trouve 45 rue Gaston de Flotte à Marseille (13000), pour un montant arrêté à la somme HT de 413.188,90 €.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché n° 2018-MER153 dont l'objet est l'achat, la livraison ainsi que l'installation d'équipements pour la salle de gymnastique du complexe sportif Daniel Colombier dans les conditions sus-visées, et à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de ce marché ;
- que les crédits nécessaires aux paiements seront prélevés sur le Budget Principal de la Ville.

**Mme SAINT-MARC** précise que la liste du matériel et les caractéristiques techniques ont été rédigées en étroite collaboration avec la gymnastique artistique du SAM.

Cette salle nouvelle à Colombier propose un plateau sportif plus grand que celui qui existait dans le Cosec, 1050 m<sup>2</sup> contre 850 m<sup>2</sup> au Cosec. Le matériel de gymnastique sera déménagé à terme dans le gymnase qui sera reconstruit à l'emplacement du Cosec ultérieurement. L'offre proposée correspond à la demande. Les délais de livraison sont conformes aux besoins, d'ici fin novembre pour une livraison de la structure début décembre et la qualité des produits et des fiches techniques présente toutes les garanties d'une utilisation sécurisée, fonctionnelle et durable. Il y aura également plus d'agrès qu'il n'y en avait au Cosec.

Donc, en moins d'un an après l'incendie, cette belle section gymnastique artistique, ses adhérents et ses salariés trouvent un lieu et du matériel pour poursuivre leur destinée au mieux. Des investissements pour les pratiquants sportifs existent à Mérignac.

## **ADOpte A l'UNANIMITE**

### **MOTION**

2019-118 MOTION DE SOUTIEN AUX SALARIES DE CONFORAMA

**M. J. GIRARD** donne lecture de la motion.

Le plan de restructuration annoncé par les dirigeants du Groupe Conforama a pour conséquence la suppression de 1900 emplois et la fermeture de 32 magasins sur le territoire national.

C'est la totalité des employés qui sont concernés par ces mesures. Les salariés du magasin de Mérignac sont, de ce fait, plongés dans l'angoisse et l'incertitude pour leur avenir. *(A Mérignac, ils ne sont pas concernés par la fermeture, mais ils vont se voir remettre un avenant à leur contrat pour réduire leur salaire)*

D'autant que des baisses de rémunérations sont aussi annoncées. Voilà pourquoi les salariés ont procédé à des manifestations et à des débrayages en solidarité envers leurs collègues directement concernés par les licenciements.

En aucune façon ce plan ne se justifie !

Conforama affiche un résultat de plus de 190 M€ en 2018 et a bénéficié de 120 M€ au titre du CICE, ce qui constitue un véritable scandale. L'argent public ne doit pas servir aux entreprises qui licencient.

L'Etat doit prendre des mesures immédiates et empêcher le drame social qui se déroule dans ce groupe.

Le Conseil Municipal, dans sa délibération du lundi 2 novembre 2019, affirme son total soutien et toute sa solidarité aux salariés qui traversent des moments particulièrement difficiles.

**M. VASQUEZ** relève que cette présente motion n'était pas portée à l'ordre du jour. Elle n'a été transmise qu'en réunion de groupe juste avant le Conseil. Il a travaillé sur le sujet, mais il n'a pas eu le temps de se coordonner avec son groupe. Il avait déjà alerté sur le fait qu'il était souhaitable que l'ensemble des groupes se disciplinent sur l'édition des motions pour permettre un travail de fond correct. Il a travaillé sur le sujet et il demande à Monsieur le Maire quelques minutes d'interruption de séance. Il en est désolé vu l'heure, mais il ne pourra pas porter la parole des élus de son groupe sans savoir ce qu'ils en pensent.

**M. PRADELS** formule une remarque avant l'interruption de séance. Mme MELLIER a parlé tout à l'heure de 63 M€ au titre du CICE et non de 120 M€. Il aimerait obtenir une précision sur le chiffre.

**M. J. GIRARD** précise que c'est 63 M€ pour le CICE et 50 M€ d'exonération de charges.

- Suspension de séance à 23 h 02

- Reprise de séance à 23 h 04

**M. VASQUEZ** formule une interrogation en direction des membres du groupe communiste. Croient-ils à ce point que les informations de Libération et de la France Insoumise soient véridiques ?

S'il avait cité le Financial Times ou le Figaro, cela aurait été un peu suspect peut-être, mais il est allé chercher quelques chiffres chez ces gens-là pour confirmer ou infirmer ce qui lui a paru bizarre quand il lisait sur le papier 120 M€ d'un côté et qu'il entendait parler de 63 de l'autre en début de débat.

Il cite la motion : « *Conforama affiche un résultat de plus de 190 M€ en 2019* »

Selon la France Insoumise, de 2013 à 2018, Conforama a toujours été en déficit. Il s'est toutefois un peu résorbé pour passer de - 177 M€ à - 24 M€ en 2018. Toujours selon la France Insoumise, depuis son rachat par le groupe Steinhoff en 2011, Conforama France enregistre chaque année des pertes d'exploitation de plusieurs dizaines de M€.

Il était question du CICE. Selon Libération, 50 M€ de CICE ont été touchés par Conforama depuis 5 ans.

M. VASQUEZ aimerait bien voter cette motion, surtout quand elle indique que le Conseil Municipal, dans sa délibération du 4 novembre, affirme son total soutien aux salariés, parce que, quand il voit ce que vit Conforama - qui par ailleurs balance 25 M€ en 3 ans sur la ligue 1 - et la manière dont a été « malmené » Conforama par une holding Sud-Africaine qui se trouve empêtrée dans des scandales financiers de plusieurs milliards d'euros, il a envie de voter quelque chose pour les soutenir.

Toutefois, quand il voit la disparité des chiffres qui sont fournis, il n'a qu'une seule crainte, c'est qu'en votant en tant que Conseiller Municipal cette motion-là, il aille faire inscrire dans les documents officiels de la Ville quelque chose qui ne s'apparente à rien d'autre qu'à une « fake news », au moins pour ces 2 paragraphes.

**M. J. GIRARD** précise que ces informations émanent des élus du CE de Conforama. Il ne s'agit pas de la France Insoumise ou de Libération. Il a travaillé avec les élus salariés.

**Monsieur le Maire** propose au Conseil de supprimer le paragraphe sur le résultat de 190 M€ et sur les 120 M€ et de conserver le reste.

**M. VASQUEZ** suggère une suppression du texte depuis « *En aucune façon, jusqu'à licencient* »

**M. J. GIRARD** n'est pas opposé à une modification. Ce qui importe, vu la situation sociale des salariés de Conforama, c'est qu'ils soient soutenus. Il souligne toutefois qu'il a travaillé avec les chiffres que lui ont donnés les élus du CE de Conforama.

Il estime que ce plan ne se justifie pas et que l'argent public ne doit pas servir aux entreprises qui licencient.

**Mme TARMO** s'enquiert de savoir s'il ne serait pas possible de proposer une version 2 pour le prochain Conseil Municipal, ce qui leur donnerait également l'occasion d'aller se documenter pour voter.

Il est proposé : « *En aucune façon ce plan ne se justifie. En aucune façon l'argent public du CICE ne doit servir aux entreprises qui licencient.* »

**M. VASQUEZ** annonce que chacun va voter en son âme et conscience.

**M. PRADELS** considère qu'il serait bien qu'ils aient les motions un peu plus en avance pour pouvoir y travailler.

**M. MILLET** souligne qu'ils se trouvent typiquement sur un texte qui part d'un bon sentiment et d'une évidente solidarité vis-à-vis de ces gens qui courent un risque social majeur, mais qu'ils sont en train de voter un texte qui repose sur du sable. Sur le principe, même si sa sympathie va vers ces salariés sans aucun problème, il sent bien qu'ils ne savent pas trop...

Soit la motion est représentée avec un texte qui est carré, soit à titre personnel, et non pas parce qu'il se débîne, il ne prendra pas part au vote. Des doutes subsistent ; ils sont sur du sable. Sa solidarité avec ces gens existe, mais il ne veut pas qu'il soit écrit n'importe quoi.

**Monsieur le Maire** précise que Conforama licencie. Ils le savent, c'est dans la presse. Il ne licencie pas à Mérignac et il y a des risques de baisse de salaires. Le Conseil Municipal apporte son soutien à ces salariés qui peuvent faire l'objet d'un plan de licenciement.

**M. MILLET** ne sait pas ce qu'il vote. Quand il est écrit : « *En aucune façon ce plan ne se justifie* », il a besoin de le vérifier. Il ne peut pas voter cela.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**ABSTENTION : Groupe « Mérignac Avenir »**

Le groupe « Ensemble, Changeons Mérignac ! » n'a pas pris part au vote

*La séance est levée à 23 h 15*